

**ORDRE DU JOUR DÉFINITIF**212<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

25 février 2022 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

<b>1.</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – D. Chui <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
	<b>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts</b> (pages 5-6)
	<b>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil</b> – D. Chui (pages 7-8) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
<b>2.</b>	<b>Rapports de la direction</b>
	<b>2.1 Rapport du président</b> – D. Chui (page 9)
	<b>2.2 Rapport du chef de la direction</b> – G. McDonald (compte rendu verbal)
	<b>2.3 Plan stratégique 2019-2021 : Rapport final</b> – G. McDonald (pages 10-18)
	<b>2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction</b> – K. King (pages 19-25) a) Présentation PowerPoint de la réunion d'octobre b) Compte rendu verbal de la réunion de février du Groupe des chefs de direction à présenter sur place
	<b>2.5 Rapport du Groupe des présidents</b> – C. Bellini (pages 26-31) a) Présentation PowerPoint de la réunion d'octobre b) Compte rendu verbal de la réunion de février du Groupe des présidents à présenter sur place
<b>3.</b>	<b>Ordre du jour de consentement</b>
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré à des fins de débat et de délibération. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement énumérées ci-dessous (3.1 à 3.2) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
	<b>3.1 Approbation de procès-verbaux</b> (pages 32-41) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 13 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.</i>
	<b>3.2 Énoncés de principe nationaux</b> (pages 42-55) a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i> i. <i>Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité</i> b) <i>QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national suivant soit approuvée :</i> i. <i>Sélection basée sur les compétences</i>
<b>4.</b>	<b>Affaires/décisions du conseil</b>
	<b>4.1 Rapport annuel de rendement stratégique</b> – F. George, P. G. Lafleur, G. McDonald (pages 56-87) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2021 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2022.</i>
	<b>4.2 Révision de certaines politiques du conseil</b> – M. Wrinch (pages 88-139) <i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i> i. <i>4.8, Profil de compétences du conseil</i> ii. <i>4.12, Autoévaluation du conseil</i> iii. <i>5.3, Situation financière</i> iv. <i>5.7, Rémunération et avantages sociaux</i> v. <i>6.1, Comités et groupes de travail du conseil</i> vi. <i>6.4, Mandat du Comité FAGR</i> vii. <i>7.12, Actifs nets</i>

<b>4.3 Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique</b> – M. Wrinch (pages 140-143) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la nouvelle politique du conseil 6.15, Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique 2025-2027.</i>	
<b>4.4 Mandat du Groupe de travail sur la collaboration</b> – M. Wrinch (pages 144-147) <i>QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.</i>	
<b>4.5 Modification au Règlement administratif</b> – M. Wrinch (pages 148-155) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, recommande aux membres la modification de la définition de « Inscrit » dans l'article 1.1. du Règlement administratif, à des fins d'approbation à l'assemblée annuelle des membres.</i>	
<b>4.6 Objectifs 2022 du chef de la direction</b> – J. Boudreau (pages 156-161) <i>QUE le conseil approuve les objectifs 2022 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>	
<b>4.7 Évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices</b> – J. Boudreau (pages 162-173) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu des sondages d'autoévaluation du conseil et d'évaluation des administrateurs et administratrices.</i>	
<b>5. Rapports</b>	
<b>5.1 BCAPG</b> – P. Lafleur (diapositives)	
<b>5.2 BCCAG</b> – F. George (diapositives)	
<b>5.3 Comité FAGR</b> – N. Hill (diapositives)	
<b>5.4 Comité sur la gouvernance</b> – M. Wrinch (diapositives)	
<b>5.5 Comité RH</b> – J. Boudreau (diapositives)	
<b>5.6 Championne 30 en 30 du conseil</b> – K. Reid (diapositives)	
<b>6. Prochaines réunions</b>	
<b>Réunions du conseil</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>6 avril 2022 (virtuelle)</li> <li>27 et 28 mai 2022 (à dét./Toronto, ON)</li> <li>20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>29 septembre 2022 (Ottawa, ON)</li> <li>12 décembre 2022 (virtuelle)</li> <li>23 février 2023 (Ottawa, ON)</li> </ul>
<b>Réunions des comités 2021-2022</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle)</li> <li>Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle)</li> <li>Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle)</li> </ul>
<b>7. Séances à huis clos</b>	
<b>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale, l'administratrice de la gouvernance, la vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et la gestionnaire, Agrément.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut des observateurs aux réunions du BCAPG</li> </ul>	
<b>7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	

**7.3 Administrateurs et administratrices seulement**

*QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.*

- *Approbation requise de la part du conseil : recommandation du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction*
- *Évaluation de la réunion*

**8. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)**

# Document d'appui au conseil d'administration

## Normes régissant les réunions

### Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter [Boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:Boardsupport@engineerscanada.ca) à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

### Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle.* Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

### Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL




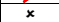

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

### Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	13 décembre 2021	Le Comité sur la gouvernance révisera la politique du conseil 6.14, <i>Mandat du Groupe de travail sur la collaboration</i> , en tenant compte des préoccupations du conseil, et soumettra la politique révisée à l'approbation du conseil lors d'une réunion ultérieure.	Comité sur la gouvernance	Réunion de février 2022	Terminé – abordé au point 4.4 de l'ordre du jour
2.	13 décembre 2021	J. Southwood vérifiera le coût de la formation en ligne sur l'EDI à l'intention des ingénieurs.	J. Southwood	S/O	En cours – Engineers Geoscientists BC a reporté le lancement de la formation sur son système de gestion de l'apprentissage (SGA). Nous saurons en mars si la formation sera gratuite, et J. Southwood confirmera et communiquera cette information d'ici le 31 mars, dans une des mises à jour hebdomadaires du chef de la direction.

Dernière mise à jour : 7 février 2022																								
		Alison Anderson	Ajjan Aregha	Nazama Anila	Kahyr Baig	Ernie Barber	Anne Barril	Maxime Bellefleur	Victor Benz	Jean Goudreau	Danny Chui	Geoff Connolly	Ann English	Nancy Hill	Sudhir Jha	Tim Joseph	Dawn Neelohin-Mezak	Kelly Reid	Darlene Spracklin-Read	Marios Stathis	Jane Tink	Nicolas Turgeon	Mike Whitch	Chris Zink
<b>Réunions du conseil</b>																								
14 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
1 octobre, virtuel	✓	✗	✓	✗	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
13 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
<b>Programme Board on Board Leadership</b>																								
Accès continu	✓	✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>Formation 4 Seasons</b>																								
Accès continu	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>BCAPG</b>																								
5 et 6 juin, virtuel									✓					✓										
18 et 19 septembre, virtuel			✓											✓				✓						
5 et 6 février, virtuel														✓				✓						
<b>BCCAG</b>																								
24 juillet, virtuel													✓										✓	
20 et 21 septembre, virtuel									✓				✗										✓	
29 janvier, virtuel													✗										✗	
<b>Comité FAGR</b>																								
14 juin, virtuel	✓		✓				✓	✓										✓					✓	
13 août, virtuel	✓						✗	✓		✓			✓										✓	
21 octobre, virtuel	✓						✓	✓					✓										✓	
14 décembre, virtuel	✓	✓					✓	✓		✓			✓										✓	
<b>Comité sur la gouvernance</b>																								
14 juin, virtuel		✓					✓		✓	✓	✓											✓	✓	
15 septembre, virtuel		✓					✓		✓	✓	✓	✓										✓	✓	
17 novembre, virtuel		✓					✓		✓	✓	✓											✗	✓	
16 décembre, virtuel		✓							✓													✗	✓	
<b>Comité RH</b>																								
29 mai, virtuel				✓					✓	✓											✗			
5 octobre, virtuel				✓					✓	✓											✗			
14 décembre, virtuel		✓		✓					✓	✓											✗			
11 janvier, virtuel				✓					✓	✓											✗			

- Présence obligatoire 
- Présence non obligatoire 
- Présence pour une partie de la réunion 
- Présence obligatoire, s'est excusé.e 
- Non applicable 



## **Rapport du président – du 25 octobre 2021 au 12 janvier 2022, par D. Chui**

Poursuivi les conversations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction pour faire le point sur nos activités respectives.

25 octobre – Assisté à la réunion des trois présidents (3P) pour examiner l'ordre du jour préliminaire de la réunion du conseil de décembre.

29 octobre – Participé à la séance plénière de PEO portant sur deux sujets principaux : les comptes rendus des quatre comités de gouvernance et la feuille de route pour la gouvernance des sections locales et des bénévoles.

3 novembre – À titre de responsable de la liaison avec les administrateurs de l'Ontario, fait parvenir le compte rendu à l'intention des administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada au conseil de PEO en prévision de sa réunion de novembre.

11 novembre – Enregistré un message et des salutations pour la Conférence sur la diversité en ingénierie 2021 organisée par la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).

17 novembre – Participé à la réunion du Comité sur la gouvernance.

19 novembre – Participé à la 544<sup>e</sup> réunion (virtuelle) du conseil de PEO. Un conseiller a demandé si les changements climatiques constituaient un sujet de préoccupation pour le conseil d'Ingénieurs Canada. Le conseil de PEO a demandé à son registraire de contacter directement Ingénieurs Canada pour obtenir une réponse.

1<sup>er</sup> décembre – Participé à un essai (première séance) en vue de la réunion de décembre du conseil d'Ingénieurs Canada, qui visait à tester les procédures relatives aux motions, la participation des administrateurs et administratrices, les plans d'urgence en cas de défaillance de la connexion WI-FI, etc.

9 décembre – Participé à un essai (deuxième séance) en vue de la réunion de décembre du conseil d'Ingénieurs Canada, qui visait à tester le soutien technique, l'utilisation de l'interprétation, les plans d'urgence en cas de défaillances techniques, et le transfert de contrôle du personnel permanent à l'équipe technique durant les séances à huis clos. Une défaillance informatique est survenue au milieu de la séance.

10 décembre – Participé avec E. Spence à l'essai d'un nouvel ordinateur et discuté plus avant du plan d'urgence pour la réunion du 13 décembre.

13 décembre – Présidé la 211<sup>e</sup> réunion du conseil d'Ingénieurs Canada.

14 décembre – Participé à la réunion du Comité des ressources humaines.

14 décembre – Participé à la réunion du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

7 janvier 2022 – Participé à la réunion des 3P pour examiner l'ordre du jour préliminaire de la réunion du conseil de février.

11 janvier – Participé à la réunion du Comité des ressources humaines.



## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

<b>Rapport final sur le Plan stratégique 2019-2021</b>		<b>2.3</b>
Objet :	Rendre compte de l'état final du Plan stratégique 2019-2021	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Gouvernance (risque stratégique)	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction Pierre Lafleur, président du BCAPG Frank George, président du BCCAG	

### Contexte

- Le Plan stratégique 2019-2021, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2018.
- Depuis mai 2019, le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG ont déposé des rapports de rendement trimestriels sur les progrès des priorités stratégiques et des impératifs opérationnels contenus dans le plan stratégique. Chaque année, le conseil a également rendu compte de la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités.
- La conclusion du Plan stratégique 2019-2021 fournit au conseil l'occasion de réfléchir de façon plus globale à ses réalisations des trois dernières années et de se pencher sur les leçons tirées de la planification stratégique afin d'éclairer l'élaboration du Plan stratégique 2025-2027.

### Rapport de situation

- Le chef de la direction et le personnel ont préparé un rapport soulignant les principales réalisations des priorités stratégiques, ainsi que des impératifs opérationnels qui ont entraîné des changements importants. Il s'agit d'un résumé concis et de haut niveau, étant donné que des rapports sur chaque résultat et objectif ont été fournis au conseil sur une base trimestrielle pendant la durée du plan stratégique.
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le plan stratégique.
- Les résultats ciblés dans le plan stratégique sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.
- Le rapport fait également état, du point de vue du personnel, des leçons tirées de l'élaboration du Plan stratégique 2019-2021.

### Prochaines étapes

- Le conseil devrait examiner le rapport et soulever des questions sur la réalisation des objectifs auprès du chef de la direction et des présidents du BCAPG et du BCCAG.
- Les recommandations contenues dans le rapport devraient être soumises à l'examen du prochain groupe de travail sur la planification stratégique (qui sera formé en juin 2022). Si le groupe de travail est en faveur de la recommandation d'allonger la durée du plan stratégique pour la faire passer à cinq ans, l'approbation du conseil à cet égard sera requise.

### Annexe

- **Annexe 1** : Rapport final sur le Plan stratégique 2019-2021

## Rapport final sur le Plan stratégique 2019-2021

### 1. RÉSUMÉ

Au moment de l'adoption de son [Plan stratégique 2019-2021](#), Ingénieurs Canada avait entrepris de se transformer pour mieux servir les organismes de réglementation. Les membres ont alors adopté un plan à 100 pour cent, ce qui signifiait que tous les travaux, y compris les priorités stratégiques et les impératifs opérationnels, étaient inclus afin que les organismes de réglementation aient des attentes claires envers l'organisation.

La pandémie de COVID-19 a frappé pendant la mise en œuvre du plan stratégique, causant d'importants défis tant à l'interne qu'à l'externe. Malgré cela, presque tous les grands projets et initiatives ont été réalisés dans les limites budgétaires et les délais prévus. Ce rapport final donne une vue d'ensemble des leçons tirées de l'élaboration de ce plan stratégique. Ce document comprend également un rapport de haut niveau sur toutes les priorités stratégiques, ainsi que sur les impératifs opérationnels qui incluaient de nouvelles sous-stratégies. Une analyse détaillée des objectifs et des résultats de toutes les priorités stratégiques et impératifs opérationnels est présentée au point 4.1 de l'ordre du jour, Rapport annuel de rendement stratégique 2021.

### 2. LEÇONS RETENUES

Cette section donne un aperçu des leçons tirées de l'élaboration du Plan stratégique 2019-2021, afin d'éclairer l'élaboration du Plan stratégique 2025-2027. Les preuves permettant de cerner ces éléments proviennent de la rétroaction fournie lors des consultations, des sondages et des séances de débriefing du personnel. L'ordre dans lequel les leçons sont présentées ne reflète pas leur niveau de priorité.

- 2.1. En tant qu'organisme national, Ingénieurs Canada doit établir un consensus parmi les organismes de réglementation. L'atteinte d'un consensus signifie qu'il faut tenir plusieurs séances de consultation au cours des différentes phases de l'élaboration du plan stratégique et prévoir un certain délai entre les séances pour donner aux administrateurs et administratrices et aux organismes de réglementation le temps de mener des consultations dans leur zone de compétence respective. En raison de ces contraintes, chaque plan stratégique nécessite une période de consultation d'au moins deux ans. Comme nos plans stratégiques ont une durée de trois ans, cela signifie qu'Ingénieurs Canada consulte les organismes de réglementation sur la planification stratégique deux ans sur trois. Par conséquent, le processus d'élaboration commence moins d'un an après le début de la mise en œuvre du plan courant. Cela empêche le processus décisionnel d'être guidé par les succès, les leçons retenues, ou les commentaires des organismes de réglementation et des parties prenantes concernant la mise en œuvre des priorités stratégiques. L'autre solution, qui consisterait à tenir des consultations au cours d'une période plus courte, ferait courir à Ingénieurs Canada le risque d'une lassitude envers les consultations de la part des organismes de réglementation et menacerait l'adhésion nécessaire au plan stratégique.

*Recommandation : Que le conseil envisage d'adopter un plan stratégique quinquennal, afin de permettre la mise en œuvre des priorités stratégiques actuelles pendant deux ans avant d'entreprendre le processus d'élaboration du prochain plan stratégique.*

- 2.2. Pendant l'élaboration du Plan stratégique 2019-2021, Ingénieurs Canada a tenu des consultations individuelles auprès des organismes de réglementation. Certains d'entre eux ont exprimé le désir d'entendre directement les points de vue des autres zones de compétence. Au cours de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024, Ingénieurs Canada a tenu des consultations régionales regroupant plusieurs

organismes de réglementation et un plus grand nombre de participants de chaque province ou territoire. Selon les commentaires reçus, ce processus plus récent a permis aux organismes de réglementation de mieux comprendre les priorités des autres et a favorisé un consensus national plus solide.

*Recommandation : Que le conseil continue de tenir des consultations multipartites durant l'élaboration du prochain plan stratégique.*

2.3. En 2017-2018, Ingénieurs Canada a parcouru le pays pour consulter chaque zone de compétence sur les priorités stratégiques, ce qui a été coûteux et a demandé beaucoup de temps aux organismes de réglementation et au personnel. En raison de la pandémie de COVID-19, les consultations concernant le plan 2022-2024 ont été menées virtuellement, ce qui a permis d'accroître le nombre de participants et de consulter des régions ensemble, à moindre coût. Selon les commentaires reçus, certains participants ont eu l'impression que leur participation et leurs interactions avec les autres étaient réduites en raison des contraintes technologiques.

*Recommandation : Que le conseil examine si les consultations des organismes de réglementation devraient se tenir en personne, virtuellement ou en mode hybride.*

2.4. Certains participants ont indiqué qu'un consultant pourrait apporter un point de vue nouveau sur le travail stratégique d'Ingénieurs Canada, mais de nombreuses personnes ont dit avoir apprécié que le chef de la direction ait dirigé et facilité les discussions et que le personnel ait rédigé des documents à l'appui du plan stratégique.

*Recommandation : Que le conseil continue de faire appel au personnel pour soutenir et faciliter l'élaboration du prochain plan stratégique.*

### 3. EXAMEN DU RENDEMENT – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Cette section présente les résultats obtenus pour chaque priorité stratégique définie dans le Plan stratégique 2019-2021.

Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément		
<i>Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) était un effort coordonné pour améliorer l'agrément des programmes d'études en génie.</i>		
Objectifs	Preuves	État
Mise en œuvre du nouveau système de gestion des données pour la collecte des données sur les inscriptions et les diplômes décernés.	Le système de gestion des données (Tandem) a été utilisé en 2020 et 2021 pour la collecte de ces données.	Les objectifs de cette priorité stratégique ont été partiellement réalisés. Le nouveau système de gestion des données Tandem sera appliqué au système de gestion de l'agrément à l'automne.
Formation de toutes les parties prenantes.	La formation est en cours de planification.	Les plans de communications, de gestion du changement et de formation, qui sont en cours d'élaboration, n'entreront pas en
Extension du nouveau système de gestion des données pour	Le développement de Tandem pour les visites et les décisions	

englober le processus de gestion de l'agrément.	d'agrément en est aux dernières étapes.	conflit avec le travail d'agrément effectué par les EES ou par Ingénieurs Canada. Ces activités font partie du plan opérationnel pour 2022.
Actualisation du système de gestion des données en fonction des leçons retenues des versions précédentes.	La partie de Tandem utilisée pour la collecte de données sur les inscriptions et les diplômes décernés a été actualisée en 2021 en fonction des améliorations proposées par les utilisateurs en 2020.	<p>Les autres aspects de ce projet – amélioration des communications et de la formation, et mise en œuvre d'un système d'amélioration continue – ont tous été mis en œuvre.</p> <p>Le travail visant à faire en sorte que le système d'agrément corresponde aux besoins des organismes de réglementation et réponde aux attentes des parties prenantes se poursuivra dans le cadre de la nouvelle priorité stratégique 1.1. <i>Examiner et valider le but et la portée de l'agrément.</i></p>

### Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

*Le Bureau d'agrément a élaboré un cadre de mesure et un processus d'examen continu afin d'assurer au conseil, aux organismes de réglementation et aux établissements d'enseignement supérieur (EES) une plus grande transparence fondée sur des données probantes.*

Objectifs	Preuves	État
Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est conçu en collaboration avec les parties prenantes.	Le processus d'évaluation annuelle de la responsabilité en matière d'agrément a été approuvé à la réunion de juin 2020 du BCAPG, et lancé immédiatement après.	Les objectifs de cette priorité stratégique ont été entièrement atteints, le cadre d'évaluation étant maintenant opérationnel.
Un comité permanent responsable de ce processus d'évaluation doit être créé.	Le Bureau d'agrément (BCAPG) a créé le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément en février 2019.	Les objectifs de cette priorité stratégique n'étaient pas synchronisés avec le cycle des visites et des décisions d'agrément, qui s'étend sur plus de deux années civiles. Résultat : la mise en œuvre des améliorations cernées en 2021 sera reportée en 2022.
La question du nombre d'unités d'agrément (UA) qui est exigé est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes.	Le nombre d'UA exigé a été réduit au moyen d'une motion du conseil à la réunion de mai 2020.	

Une première mesure annuelle du système d'agrément est effectuée, sur la base du processus établi en 2019.	La première mesure annuelle a été lancée en 2020 et s'est terminée en juin 2021.	
Les résultats du premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives sont communiqués à toutes les parties prenantes.	Le premier rapport sur la responsabilité en matière d'agrément a été publié en septembre 2021. On peut consulter ce rapport dans le <a href="#">site Web</a> d'Ingénieurs Canada.	
Les mesures et le processus de mesure lui-même sont examinés, précisés et actualisés en fonction des leçons retenues et de la rétroaction des parties prenantes.	Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a examiné le processus de mesure et choisi de le maintenir tel quel en raison du faible nombre de réponses reçues en 2021 (seulement 4 programmes ont été visités en raison de la COVID-19).	
La mesure annuelle se poursuit.	La collecte des données pour le prochain cycle a commencé en juin 2021.	
Les actions visant à répondre aux résultats des mesures de 2020 sont élaborées et en cours d'application.	Le Comité des politiques et des procédures (P&P) est en train d'examiner les recommandations.	

### Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Ingénieurs Canada s'est efforcé d'accroître la représentation des femmes dans le domaine du génie, principalement au moyen de son initiative 30 en 30.

Objectifs	Preuves	État
Publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie.	Les données sur 30 en 30 ont été publiées en 2019 et de nouveau en 2021. La présentation de 2021 est <a href="#">accessible au public ici</a> .	Les objectifs de cette priorité stratégique ont été entièrement atteints; certains travaux se poursuivront dans le cadre de la <i>Priorité stratégique 2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30</i> du Plan stratégique 2022-2024.
Définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi.	La priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie, qui comprenait de nouveaux objectifs, a été	

	approuvée par le conseil en octobre 2019.	
Élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi.	La priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie, qui comprenait de nouveaux plans d'action et de nouvelles tactiques, a été approuvée par le conseil en octobre 2019.	
Obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.	Des consultations portant sur le contenu de la stratégie ont été menées auprès des organismes de réglementation et des champions et championnes 30 en 30 en 2019.	
Mettre en œuvre tous les plans d'action.	Les plans d'action ont été entièrement mis en œuvre.	
Rendre compte des progrès.	Les progrès des plans d'action ont été communiqués au conseil chaque trimestre.	
La mesure annuelle se poursuit.	Les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 sont communiqués chaque année dans le <a href="#">Rapport national d'enquête sur les effectifs</a> .	
Examiner et préciser en continu les actions pour démontrer les progrès réalisés au regard des objectifs.	La nouvelle <i>Priorité stratégique 2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30</i> s'appuiera sur ce travail et éclairera les mises au point nécessaires.	

#### Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences

*Ingénieurs Canada a financé le développement d'un système et d'un cadre d'évaluation sur la base des compétences accessibles en ligne à l'échelle nationale, qui seront mis à la disposition de tous les organismes de réglementation.*

Objectifs	Preuves	État
Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais.	Achevé en 2019.	Les objectifs de cette priorité stratégique ont été atteints en grande partie, le cadre

Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais et en français.	Le projet a été retardé en raison de la faible participation des organismes de réglementation francophones et du manque de ressources des organismes de réglementation attribuable à la pandémie. La mise en œuvre complète de la traduction française sera complétée au TR1 de 2022.	d'évaluation en anglais étant actuellement opérationnel.  Cet outil est actuellement utilisé par cinq organismes de réglementation. Un autre organisme le mettra en œuvre en 2022, et un autre n'a pas encore pris de décision concernant sa participation. Quatre autres organismes de réglementation utilisent le même cadre de compétences, mais avec un autre outil logiciel.
Achèvement et clôture du projet	L'équipe de projet de la version anglaise a terminé son travail, et le groupe d'utilisateurs pilotes est maintenant opérationnel. La traduction en français se poursuivra et se terminera au TR1 de 2022.	Un seul organisme de réglementation n'utilise pas ou n'envisage pas d'utiliser l'évaluation sur la base des compétences.  La fonctionnalité en français est actuellement testée et sera opérationnelle au TR1 de 2022.

#### 4. EXAMEN DU RENDEMENT – IMPÉRATIFS OPÉRATIONNELS

Le Plan stratégique 2019-2021 faisait état de tous les travaux opérationnels afin d'assurer une transparence totale aux organismes de réglementation. Au cours de l'élaboration de ce plan stratégique, les consultations ont révélé que les travaux visant certains objectifs devaient être définis ou confirmés par les organismes de réglementation. Les détails des travaux opérationnels en cours ont fait l'objet de rapports trimestriels au conseil, notamment la réalisation des objectifs annuels et la probabilité d'atteindre les résultats souhaités pour chaque objectif. À la fin de 2021, on estimait à plus de 90 % la probabilité que tous les résultats souhaités soient réalisés et continuent de l'être.

Plusieurs impératifs opérationnels ont nécessité de nouvelles sous-stratégies, qui ont été élaborées avec et pour les organismes de réglementation. Cette section vise à fournir des preuves de la réalisation des nouvelles sous-stratégies. Au cours de la prochaine année, le personnel d'Ingénieurs Canada consultera également les organismes de réglementation pour évaluer les résultats des objectifs, tels que définis dans les cadres d'évaluation des sous-stratégies, afin d'éclairer le processus d'élaboration du Plan stratégique 2025-2027.

##### **Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral**

Dans le cadre de cet objectif, le conseil a demandé au chef de la direction de « lui soumettre, au plus tard en septembre 2019, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral. Cette stratégie doit :

- Définir les objectifs des représentations d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral.
- Examiner tous les efforts actuels et évaluer leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs établis.
- Définir quelles lois touchant la profession doivent être abordées.
- Faire des recommandations concernant les initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles d'être efficaces pour atteindre les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
- Établir un processus pour l'identification et l'élaboration de politiques publiques soutenues par les organismes de réglementation du génie ».



**Résultat** : Une consultation en personne sur la nouvelle sous-stratégie a été menée auprès des organismes de réglementation le 26 février 2019. Une ébauche de stratégie a ensuite été soumise à la consultation des organismes de réglementation au cours du deuxième trimestre de 2019. La version définitive de cette sous-stratégie a été approuvée par le conseil en octobre 2019. Le procès-verbal de la réunion du conseil est [accessible ici](#). Des rapports annuels sur cette sous-stratégie ont été soumis au conseil à l'automne de 2020 et de 2021. Les activités visant les parlementaires sont également communiquées dans le courriel hebdomadaire de mise à jour du chef de la direction.

**Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada**

Dans le cadre de cet objectif, le conseil a demandé au chef de la direction de « lui soumettre, au plus tard en mai 2020, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de mener des recherches produisant de l'information pouvant renseigner et conseiller les organismes de réglementation sur les changements et les progrès ayant une incidence sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette stratégie doit :

- Définir les objectifs de recherche visant les besoins des organismes de réglementation.
- Examiner l'ensemble des projets, rapports et enquêtes de recherche existants pour évaluer leur pertinence et leur efficacité à réaliser les objectifs actualisés.
- Faire des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles de réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
- Être prête à être mise en œuvre dans les 90 jours qui suivent son approbation par le conseil ».

**Résultats** : À la suite d'un atelier en personne avec les organismes de réglementation tenu le 14 novembre 2019, le Groupe des chefs de direction a été consulté sur l'ébauche de sous-stratégie en février 2020. Cette sous-stratégie a été approuvée par le conseil en mai 2020. Le procès-verbal de la réunion du conseil est [accessible ici](#). Après l'approbation du conseil, des bulletins d'information ont été publiés tous les trimestres en 2021, et un premier rapport sur le domaine émergent des systèmes autonomes a été publié en décembre 2021. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la *Priorité stratégique 1.3. Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie* du Plan stratégique 2022-2024.

**Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens**

Dans le cadre de cet objectif, le conseil a demandé au chef de la direction de « lui soumettre, au plus tard en septembre 2020, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens. Cette stratégie doit :

- Définir les objectifs devant être réalisés par Ingénieurs Canada en matière de mobilité internationale.
- Examiner tous les efforts actuels et évaluer leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs actualisés.
- L'examen doit en particulier décrire les ententes de mobilité internationale, notamment leurs avantages, obligations, interdépendances et processus, et permettre de déterminer, pour chaque entente, si les organismes de réglementation souhaitent la maintenir ou s'en dissocier ».

**Résultats** : Après un atelier en personne avec les organismes de réglementation tenu le 27 février 2020, une ébauche de sous-stratégie a été soumise à la consultation de février à juillet 2020. La sous-stratégie a été approuvée par le conseil en octobre 2020. Le procès-verbal de la réunion du conseil est [accessible ici](#). Par la suite, un groupe consultatif sur la mobilité internationale composé de membres du personnel des organismes de réglementation a été chargé de continuer à guider le travail dans ce domaine.

**Impératif opérationnel 8 : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels**

Dans le cadre de cet objectif, le conseil a demandé au chef de la direction de « lui soumettre, au plus tard en février 2020, une analyse, une justification et des stratégies recommandées quant à la meilleure façon de :

- Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société.
- Susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie. »

Résultats : Après un atelier avec les organismes de réglementation, tenu les 30 et 31 octobre 2019, et une nouvelle consultation des organismes de réglementation en novembre 2019 au sujet de la situation souhaitée et des recommandations, la sous-stratégie a été approuvée par le conseil en février 2020. Le procès-verbal de la réunion du conseil est [accessible ici](#). Ce travail se poursuivra dans le cadre de la *Priorité stratégique 2.2.*

*Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* du Plan stratégique 2022-2024.

**Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne**

Dans le cadre de cet objectif, le conseil a demandé au chef de la direction de « lui soumettre, au plus tard en septembre 2020, une analyse, une justification et une stratégie recommandée quant à la meilleure façon de promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. Cette stratégie doit :

- Être encadrée par la politique de diversité et d'inclusion du conseil. Plus précisément, la stratégie doit porter sur :
  - Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada.
  - Des programmes de formation d'appoint et/ou de soutien qui facilitent l'inscription et la diplomation d'Autochtones dans les programmes d'études de premier cycle en génie au Canada ».

Résultats : Étant donné que les obstacles à la participation des femmes et des Autochtones dans le domaine du génie sont différents, ce travail a été divisé en deux sous-stratégies :

- Sous-stratégie de recrutement, de maintien et de développement professionnel des femmes en génie : un atelier sur cette question a eu lieu les 3 et 4 février 2019. Une ébauche a été produite et communiquée aux champions et championnes pour commentaires. Le conseil a approuvé ce document en octobre 2019. Le procès-verbal de la réunion du conseil est [accessible ici](#). Ce travail se poursuit dans le cadre de la *Priorité stratégique 2.2. Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* du Plan stratégique 2022-2024.
- Sous-stratégie Accès des Autochtones au génie : un atelier sur cette question s'est tenu le 18 juin 2019. Une ébauche a été produite et communiquée au Groupe des chefs de direction en août 2019. Le conseil a approuvé ce document en décembre 2019. Le procès-verbal de la réunion du conseil [est accessible ici](#).

## 5. CONCLUSION

Ce rapport a présenté une évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2021. Tous les travaux ont été opérationnalisés ou sont reportés dans le Plan stratégique 2022-2024. Les leçons tirées de la mise en œuvre éclaireront les discussions du Groupe de travail sur la planification stratégique ainsi que l'élaboration et la sélection des priorités stratégiques pour 2025-2027.

# Rapport du Groupe des chefs de direction au conseil

**Lia Daborn, CAE**

Chef de la direction, AIGNB

1<sup>er</sup> octobre 2021



## Rappel des faits

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement pendant plus de six heures les 29 et 30 septembre.
- Au cours de l'après-midi du 29 septembre, les chefs de la direction ainsi que certains de leurs présidents ont participé collectivement à une séance relative à l'EDI portant sur les préjugés inconscients.
- Tous les organismes de réglementation étaient représentés.

# Sujets à l'ordre du jour

Le groupe a assisté à des présentations/comptes rendus sur les sujets suivants :

- Questions relatives aux techniciens et technologues et au permis restrictif
- Processus d'élaboration du plan stratégique 2025-2027 et exercices de vision
- Budget 2022 d'Ingénieurs Canada
- Groupe consultatif des organismes de réglementation pour la PS 1.1 *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément*
- Sujets de recherches réglementaires
- BDNE - Politique opérationnelle et ententes
- Programme de consultation préliminaire pour 2022 de la part des groupes de responsables
- Groupes de travail chargés de l'engagement stratégique
- Projets d'Ingénieurs Canada (BDEDE, BDNE, EBC)



## Comité consultatif des affaires publiques

- Jay Nagendran, chef de la direction de l'APEGA, a été nommé pour remplacer Bob McDonald en tant que représentant du Groupe de chefs de direction au CCAP



## Bob McDonald, P.Eng., MBA, LL.B., FEC, FGC (Hon.), FCSSE



- Le Groupe des chefs de direction a pris acte avec regret de la retraite imminente, le 15 janvier 2022, de Bob McDonald, directeur général et registraire de l'APEGS. Nous tenons à souligner la contribution inestimable qu'il a apportée à la profession d'ingénieur pendant 23 ans (dont plus de cinq ans en tant que directeur général) et nous lui souhaitons une très heureuse retraite.



# Questions?





# Merci de votre attention

Lia Daborn – 1<sup>er</sup> octobre 2021



# Rapport du Groupe des présidents

Larry B. Spence, P.Eng.

Président

Engineers and Geoscientists British Columbia

*Président de la réunion d'octobre 2021 du groupe*



# Organismes de réglementation

- **PEO** – Christian Bellini, président
- **Engineers NS** – Darrin McLean, président
- **AIGNB** – Maggie Stothart, présidente
- **EGBC** – Larry Spence, président; Carol Park, présidente élue
- **Engineers PEI** – Elliot Coles, président; Colin McQuillan, nouveau président
- **APEGS** – Kristen Darr, présidente
- **APEGA** – Brian Pearse, président; Lisa Doig, présidente élue
- **PEGNL** – Bill O’Keefe, président
- **NAPEG** – Justin Hazenberg, président; Melanie Williams, 1<sup>re</sup> vice-présidente
- **Engineers Yukon** – Kirsten Hogan, présidente
- **EGM** – Jason Mann, président; Alan Silk, président élu
- **OIQ** – Kathy Baig, présidente (absente)



# Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Au début de la séance, les organismes ont présenté leurs initiatives en matière de vérité et de réconciliation.

- La plupart d'entre eux offrent une formation de sensibilisation à leurs employés, bénévoles et inscrits. Question : existe-t-il au Canada une approche commune en matière de disponibilité et de coûts?
- De nombreux organismes ont un comité responsable de l'EDI et/ou des initiatives visant expressément ces enjeux.
- De nombreux organismes ont adopté ou envisagent d'adopter une politique de reconnaissance des terres ancestrales des Premières Nations.
- Certains organismes utilisent leur excédent budgétaire pour financer des bourses d'études pour Autochtones.

# Principaux sujets de discussion

- Législation et gouvernance
  - De nombreux organismes ont entrepris un examen/une réforme de leur gouvernance
  - Reconnaissance générale des défis liés à un organisme combinant réglementation et représentation
  - La plupart des organismes travaillent actuellement sur leur planification stratégique
  - Les chevauchements des champs d'exercice – ingénieurs et technologues – demeurent des préoccupations pour certains organismes

# Principaux sujets de discussion

- Les enjeux des conseils des organismes de réglementation :
  - ❑ Gérer l'efficacité, l'efficience et le temps du conseil
  - ❑ Comment encourager de façon optimale les discussions stratégiques ou « génératives »
  - ❑ Gérer les restrictions liées à la pandémie, la réouverture des bureaux, les séances de formation continue ou de DPC, les AGA, l'épuisement du personnel et des bénévoles

# Suivi – sujet de préoccupation

- Cérémonie d'engagement de l'ingénieur (prise du jonc)
  - Préoccupations concernant les propos et messages formulés lors de la cérémonie. Les présidents demandent à Ingénieurs Canada de les informer sur la relation avec la « Société des sept gardiens ».
    - Quel est le rôle d'un organisme de réglementation, le cas échéant?
    - Pouvons-nous exercer une influence pour rendre les propos plus inclusifs?

**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 211<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

13 décembre 2021, de 10 h à 17 h (HE), sur Zoom

<b>Administratrices et administrateurs présents :</b>	
D. Chui, président, PEO A. Arenja, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB A. Anderson, Engineers Yukon N. Avila, APEGA K. Baig, présidente élue, OIQ A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI A. English, Engineers & Geoscientists BC	N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEO M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
<b>Administratrice absente :</b>	
J. Tink, APEGA	
<b>Conseillère présente :</b>	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
<b>Subordonnés directs :</b>	
F. George, président, BCCAG P. G. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
<b>Observateurs présents :</b>	
C. Bellini, président, PEO L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, DDIC L. Doig, présidente élue, APEGA M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, PEGNL J. Hazenberg, président, NAPEG M. Hodges, vice-présidente, BCCAG K. Hogan, présidente, Engineers Yukon S. Holmes, nouvelle directrice générale, APEGS P. Klink, vice-présidente, BCAPG J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI L. Maier, vice-présidente, PEO P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG	B. McDonald, directeur général, APEGS S. McKeown, présidente, FCEG D. McLean, président, Engineers Nova Scotia C. McQuillan, président, Engineers PEI J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA W. O'Keefe, président, PEGNL C. Park, président, Engineers & Geoscientists BC B. Pearse, président, APEGA A. Silk, président, Engineers Geoscientists MB M. Stothart, présidente, AIGNB M. Williams, vice-présidente, NAPEG H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
<b>Membres du personnel présents :</b>	
E. David, spécialiste en planification, événements et conduite du changement M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances S. Oren, adjointe de direction S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG



## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

En raison de problèmes techniques, le président D. Chui est momentanément dans l'impossibilité de se joindre à la réunion. La présidente sortante J. Boudreau ouvre la séance à 10 h 16 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

#### ***Motion 2021-12-1D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.***

#### ***Adoptée***

La liste des participants est affichée, et les personnes non inscrites sont invitées à s'identifier. Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

À 10 h 19, le président D. Chui se joint à la réunion et reprend la présidence de la séance à 10 h 21.

D. Chui présente une minute de sécurité portant sur les mesures à prendre sur la glace pour éviter les chutes. Il présente également une minute de diversité sur la façon de faire preuve d'une curiosité respectueuse à l'égard des différentes habitudes et traditions sociales d'autres personnes, en particulier pendant la période traditionnelle des fêtes chrétiennes/de Noël.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

### 1.3 Examen de la réunion précédente

#### **a) Liste des mesures de suivi**

La liste, qui a été distribuée à l'avance, indique que toutes les mesures de suivi ont été effectuées. Aucune question n'est soulevée.

#### **b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

## 2. RAPPORTS DE LA DIRECTION

### 2.1 Rapport du président

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

### 2.2 Rapport du chef de la direction

En complément des mises à jour hebdomadaires qu'il envoie par courriel aux parties prenantes, G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada a adopté une politique opérationnelle selon laquelle il faut présenter une preuve de vaccination pour accéder aux bureaux d'IC. À la suite d'un sondage auprès du personnel, il a été confirmé que tous les employés (sauf ceux qui sont en congé et n'ont pas répondu au sondage) sont entièrement vaccinés. Il indique également que la nouvelle politique sur le télétravail sera activée lorsque les directives des autorités de santé publique le permettront.

En réponse à une question, M. McDonald confirme que les visiteurs qui pénètrent dans les bureaux doivent également présenter une preuve de vaccination.

### 2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3

G. McDonald renvoie les participants au rapport contenu dans le cahier de travail, en soulignant les domaines dont le statut actuel suscite de l'incertitude quant à l'atteinte des objectifs annuels. P. Lafleur indique que, bien que la PS2 : Responsabilité en matière d'agrément ait été lancée, l'ensemble de données est limité en raison du faible nombre de visites effectuées au cours du cycle 2020-2021.

Les commentaires suivants sont formulés :

- On fait remarquer que le format du rapport ne montre pas la progression temporelle vers l'atteinte des objectifs. S. Price répond que le Comité sur la gouvernance a examiné et approuvé un nouveau format de rapport pour le Plan stratégique 2022-2024, qui sera lancé l'an prochain.
- On demande quelle est la date d'échéance des résultats de la priorité relative à la responsabilité en matière d'agrément, et si des mesures sont prises pour atteindre ces résultats. S. Price explique que les résultats sont ambitieux, en ce sens qu'ils visent à obtenir le soutien des 44 établissements d'enseignement supérieur (EES), et que des mesures proactives sont prises, notamment une collaboration entre le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément et le Comité de liaison des doyens de DDIC, ainsi que la nouvelle priorité stratégique en matière d'agrément.
- Le personnel a confirmé que les problèmes de ressources du fournisseur qui ont retardé le Projet d'amélioration de l'agrément ont été entièrement résolus et que l'équipe est stable depuis plus d'un an. Le système de gestion des données Tandem est maintenant entièrement opérationnel pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, mais il ne sera lancé pour la collecte des données sur l'agrément qu'en 2022. Outre les défis liés aux ressources, l'équipe de projet a tenu compte de l'impact de ce changement considérable sur les EES et établi un échéancier qui permettra une formation et des communications suffisantes pour soutenir le changement.

### **3. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

#### **3.1 Approbation du procès-verbal**

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2021 soit approuvé.

#### **3.2 Approbation des plans de travail des comités**

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCAPG.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCCAG.

#### **3.3 Direction du BCAPG**

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

- Pemberton Cyrus à titre de vice-président
- Paula Klink à titre de présidente
- Pierre G. Lafleur à titre de président sortant

#### **3.4 Direction du BCCAG**

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

- Frank Collins à titre de vice-président
- Margaret Anne Hodges à titre de présidente
- Frank George à titre de président sortant

#### ***Motion 2021-12-2D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées.***

#### ***Adoptée***

On fait remarquer que les prochains plans de travail du BCAPG et du BCCAG devraient tenir compte des changements climatiques et des résultats de la COP26, étant donné l'importance croissante de ces enjeux pour l'ensemble de la société.

#### 4. AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL

##### 4.1 Budget 2022 et cotisation par personne pour 2024

N. Hill présente la cotisation par personne et le budget 2022, en commençant par l'historique de la cotisation et en expliquant le travail du Groupe de travail sur le financement (GTF) de 2018-2019 qui a abouti au processus utilisé aujourd'hui pour réduire la cotisation afin de contrôler la croissance des réserves d'Ingénieurs Canada. Elle souligne ceci :

- L'an dernier, le Comité FAGR a choisi de ne pas modifier la cotisation par personne en raison des incertitudes liées à la fois à la pandémie et à l'élaboration du nouveau plan stratégique qui était en cours à ce moment-là.
- Le Comité FAGR actuel a indiqué que les réserves non affectées devraient clôturer l'année 2021 à 13,1 millions \$, et a examiné deux options : la réduction de la cotisation à 8 \$ ou à 9 \$.
- On a estimé que la cotisation proposée était prudente, car elle réduirait les revenus de 674 000 \$ en 2024.
- Le Comité FAGR prévoit qu'une cotisation de 8 \$ par inscrit peut être maintenue jusqu'à la fin du plan stratégique actuel, et estime que ce montant laisserait encore des réserves disponibles pour financer le plan stratégique 2025-2027.

N. Hill conclut que le fait de fixer le montant de la cotisation à 8 \$ par inscrit envoie le bon message aux organismes de réglementation, à savoir qu'Ingénieurs Canada gère correctement ses réserves.

En ce qui concerne le budget, N. Hill fait remarquer que, compte tenu de l'importance de l'excédent d'Ingénieurs Canada et des commentaires du BCCAG selon lesquels certains travaux demandés par les organismes de réglementation ne peuvent pas être réalisés en raison d'un manque de ressources, le conseil a demandé au personnel de présenter des propositions pour remédier à la pénurie de ressources. Les trois (3) principaux secteurs touchés par ce manque de ressources sont le BCCAG, le BCAPG et les fonctions internes de RH. Avec les ressources supplémentaires, le Comité FAGR a proposé d'augmenter les dépenses d'exploitation de 4 % (pour un total de 11,5 millions \$). N. Hill ajoute que désormais le comité FAGR recommandera de présenter des hypothèses budgétaires au chef de la direction afin qu'il soit possible de créer un budget qui correspond aux besoins et aux circonstances du conseil. Finalement, N. Hill indique que le comité FAGR a calculé, sur la base des dépenses totales, la valeur par membre du budget d'Ingénieurs Canada. Il est proposé de communiquer cette valeur aux membres lorsque la proposition relative à la cotisation annuelle par personne leur sera présentée en mai 2022. La valeur actuelle est estimée à 46 \$ par inscrit.

Les commentaires suivants concernant la cotisation recommandée par le Comité FAGR sont formulés :

- G. McDonald indique que KPMG et le Comité FAGR en ont discuté et convenu que, tant que l'organisme démontre qu'il a les moyens de s'assurer que les réserves non affectées n'augmentent pas de façon débridée, il est peu probable que l'Agence du revenu du Canada (ARC) examine le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.
- La cotisation de 8 \$ n'est pas nécessaire pour financer les priorités du Plan stratégique 2022-2024, car elles sont déjà entièrement financées par les réserves existantes.
- On craint qu'il soit impossible, dans l'avenir, d'augmenter la cotisation par personne, ce qui constitue un risque, car cela accroîtrait la dépendance d'Ingénieurs Canada envers les revenus provenant de la TD. N. Hill fait remarquer que deux risques sont en jeu : le risque susmentionné concernant la dépendance d'Ingénieurs Canada envers les revenus des programmes d'affinité, et le risque lié à l'augmentation continue des réserves, ce qui pourrait entraîner un examen du statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada. Elle indique que le Comité FAGR a envisagé le scénario selon lequel PEO commencerait à prélever les 2 millions \$ et déterminé que les revenus et les réserves demeureraient adéquats. Pour contrer le premier risque, le Comité FAGR recommande qu'un nouveau groupe de travail sur le financement soit créé quatre (4) ans avant la date de renouvellement

de l'entente de 2030 avec la TD afin d'examiner les options et de gérer les risques. Enfin, elle fait remarquer que le récent examen mené dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation a révélé qu'Ingénieurs Canada ne peut pas seulement dépenser – il doit se concentrer sur les besoins et les demandes des organismes de réglementation.

- On suggère qu'au lieu de réduire la cotisation, il serait possible d'accroître les dépenses en commandant des rapports ou en réalisant des travaux supplémentaires. Sur ce point particulier, J. Nagendran, chef de la direction de l'APEGA, souligne que chaque fois qu'Ingénieurs Canada entreprend de nouveaux travaux, cela alourdit la charge de travail des organismes de réglementation qui doivent les examiner et fournir des commentaires.
- On demande s'il existe des preuves que les organismes de réglementation souhaitent une réduction de la cotisation. G. McDonald répond que lorsque le groupe de travail sur le financement a étudié les options de réduction des réserves, il s'est avéré que c'était l'option privilégiée par les organismes de réglementation. Il ajoute que, bien qu'il n'y ait pas eu de demande officielle de la part des organismes de réglementation, lors de la dernière AAM, certains membres ont souligné qu'il était possible de réduire la cotisation. Il indique en outre que, selon lui, une cotisation de 8 \$ est prudente et témoigne de beaucoup de bonne foi envers les organismes de réglementation, tout en maintenant un bon niveau de réserves non affectées pour le nouveau plan stratégique et le suivant. P. Mann, chef de la direction d'Engineers Nova Scotia, signale que pour un petit organisme de réglementation, cette cotisation, même réduite, demeure suffisamment importante pour avoir un impact sur leur capacité d'effectuer d'autres travaux ou projets. Il répète que les dépenses supplémentaires d'Ingénieurs Canada ne correspondent pas toujours à ce que veulent les organismes de réglementation et déconseille cette approche de dépenses supplémentaires.
- On fait remarquer que le délai, qui est très étendu, rend l'exercice actuel très difficile, car la cotisation actuellement recommandée n'entrerait en vigueur qu'en 2024. On rappelle au conseil que ce délai a été demandé par les organismes de réglementation et qu'il est inscrit dans l'article 7 du Règlement administratif.
- C. Bellini, président de PEO, indique qu'au cours de l'an prochain, PEO espère être en mesure de donner une réponse plus définitive et prévisible concernant son acceptation ou non des fonds générés en Ontario par le programme d'affinité de la TD.

### **2021-12-3D**

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2024 soit réduite à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.***

#### ***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

Les commentaires suivants concernant le budget sont formulés :

- Le conseil est informé que le chef de la direction prévoit une augmentation de 2 % des dépenses d'exploitation d'une année sur l'autre et que le Comité FAGR envisage plutôt d'établir une enveloppe budgétaire, ce qui constituerait un changement important pour l'organisme.
- On fait remarquer que les deux tiers des revenus d'Ingénieurs Canada proviennent des programmes d'affinité et que cela constitue un risque pour le conseil. G. McDonald indique que les ententes d'affinité à long terme permettent d'atténuer ce risque et qu'au cours des 30 années et plus de financement provenant des programmes d'affinité, les revenus ont augmenté de façon constante. Cette source de financement n'est donc pas considérée comme un risque, mais comme une question de préférence quant à la façon dont le conseil souhaite financer l'organisme. Par le passé, les programmes d'affinité ont été considérés comme un moyen de fournir des services sans imposer un fardeau excessif aux organismes de réglementation.

- On précise que le budget de marketing pour le portefeuille Programmes nationaux est un montant de type « entrée-sortie » qui est remis à la TD en vertu de l'entente entre Ingénieurs Canada et la TD, budget qui a été rendu nécessaire par le retrait de l'APEGA du programme d'assurance habitation et automobile. Ce montant est requis, conformément à l'entente, et ne peut pas être ajusté.

**Motion 2021-12-4D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, le budget 2022 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$.**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

4.2 Révision des politiques du conseil

M. Wrinch donne une vue d'ensemble des recommandations du Comité sur la gouvernance en ce qui concerne les politiques révisées. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2021-12-5D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :**

- **4.1, Responsabilités du conseil**
- **4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil**
- **4.10, Points permanents à l'ordre du jour**
- **6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail**
- **5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie**
- **7.3, Relations du conseil avec DDIC**
- **7.8, Règles de procédure**
- **9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément**
- **7.10, Politique et procédure de dénonciation**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

4.3 Groupe de travail sur la collaboration

M. Wrinch explique la nécessité de ce nouveau groupe de travail, dans le cadre de la nouvelle priorité stratégique *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remet en question la justification à l'appui de la composition du groupe de travail, en signalant en particulier qu'en vertu du mandat, il serait possible qu'un seul administrateur ou administratrice d'un grand organisme de réglementation fasse partie du groupe. On indique que cela présente un risque, étant donné que le soutien des grands organismes de réglementation est toujours nécessaire pour que les questions importantes soient adoptées à la table des membres. S. Price souligne le rôle des organismes de réglementation dans ce travail, précisant que l'orientation n'est pas établie par le groupe de travail, mais plutôt que tous les organismes de réglementation seront consultés pour déterminer s'il convient ou pas d'élaborer un énoncé national de collaboration.
- On suggère de modifier le mandat afin d'inclure davantage d'administrateurs représentant les grands organismes de réglementation. On souligne également qu'un groupe de travail ne comptant que quatre (4) membres pour une question aussi importante est une contrainte et que le nombre de membres devrait être augmenté.

**Motion 2021-12-6D**

**Présentée et appuyée**

**Que la politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, soit modifiée pour y supprimer la section 6.14.3 dans son intégralité.**

**Rejetée**

- On rappelle que le Comité RH recommandera la composition du groupe de travail, qui sera ensuite soumise à l'approbation du conseil. Le conseil aura donc toujours le contrôle sur la composition définitive du groupe de travail dans le cadre du mandat proposé.

- E. Spence fait remarquer qu'étant donné que le Comité RH ne nommera pas les membres avant le mois de mai, la motion d'approbation de la politique 6.14 pourrait être reportée, et le Comité sur la gouvernance pourrait être chargé de réviser la politique et de la soumettre à l'approbation du conseil.

**Motion 2021-12-7D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.**

**Rejetée**

**SUIVI : Le Comité sur la gouvernance révisera la politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, en tenant compte des préoccupations du conseil, et soumettra la politique révisée à l'approbation du conseil lors d'une réunion ultérieure.**

4.4 Plan de consultation du conseil pour 2022

K. Baig présente le plan de consultation du conseil qui a été distribué à l'avance, notant que, conformément à la politique, le conseil doit approuver ce plan chaque année. Elle signale qu'il y a moins de consultations qu'au cours des années précédentes et renvoie les administrateurs et administratrices à la liste pour plus d'information. Les commentaires suivants sont formulés :

- Plusieurs sont d'avis que le nombre de consultations prévues auprès des organismes de réglementation est trop élevé et que la politique qui prescrit cette pratique devrait être reconsidérée en raison de son impact sur la charge de travail des organismes de réglementation. On précise que les organismes de réglementation ont la possibilité, mais pas l'obligation de participer aux consultations. G. McDonald indique que le conseil a accepté tous les travaux prévus en approuvant précédemment les plans de travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, ainsi que les priorités stratégiques, et que l'élimination de certaines consultations reviendrait à reporter ces travaux. Il rappelle en outre que le précédent examen de la gouvernance a clairement indiqué que la visibilité des travaux d'Ingénieurs Canada et la possibilité de les influencer étaient des questions importantes pour les organismes de réglementation. Le processus de consultation actuel a été conçu pour répondre aux préoccupations des organismes de réglementation concernant le manque de transparence.
- Toutes les notes de breffage du conseil précisent les organismes de réglementation qui ont répondu aux consultations, de sorte que les administrateurs et administratrices savent toujours quels organismes ont fourni une rétroaction.

**Motion 2021-12-8D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2022.**

**Adoptée**

4.5 Évaluation des président.e.s

J. Boudreau présente le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, qui a été distribué à l'avance, soulignant les changements et les améliorations par rapport au sondage de l'an dernier. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2021-12-9D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.**

**Adoptée**

#### 4.6 Lignes directrices et politique de vaccination pour les réunions en personne (mesures temporaires)

M. Wrinch présente la nouvelle politique et la nouvelle ligne directrice, qui sont incluses dans le cahier de travail, en précisant que ces politiques seront en vigueur jusqu'à ce que le conseil décide de les abroger. L'objectif est d'assurer la sécurité du conseil et du personnel et de faciliter la planification des grandes réunions.

Suit une longue discussion sur la ligne directrice, certains membres du conseil se disant préoccupés par l'exigence proposée d'une majorité des deux tiers pour déterminer la tenue d'une réunion en personne. Certains estiment que ce seuil est trop élevé et désavantage les membres qui sont disposés à se réunir en personne. On propose de modifier la ligne directrice pour ramener ce seuil à la majorité simple.

#### **2021-12-10D**

##### **Présentée et appuyée**

**QUE le paragraphe G-1.3(1)(c) de la Directive 1, Réunions en personne pendant la COVID-19 soit modifié comme suit :**

**Avant de planifier une réunion en personne, le conseil et les comités du conseil doivent obtenir un engagement de participation en personne ~~d'une majorité simple d'au moins les deux tiers des membres du conseil et des comités~~. Si le seuil de la majorité simple des deux tiers n'est pas atteint, la réunion se déroulera virtuellement.**

##### **Rejetée**

On confirme que, si le seuil des deux tiers pour les réunions en personne était atteint, le tiers des membres n'étant pas en mesure de se réunir en personne pourrait quand même participer aux réunions virtuellement.

#### **Motion 2021-13-11D**

##### **Présentée et appuyée**

**QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :**

- a) Politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne**
- b) Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID**

**Adoptée par la majorité requise des deux tiers**

## **5. RAPPORTS**

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada.

### 5.1 BCAPG

P. Lafleur présente le compte rendu au nom du BCAPG. Il indique que le Bureau d'agrément est conscient du problème lié à la charge de travail imposée par les consultations, et s'assure de répartir le travail au cours de l'année.

On demande si le BCAPG a remarqué une différence dans le nombre de questions soulevées lors des visites virtuelles par rapport aux visites en personne. P. Lafleur répond que la véritable différence se situe au niveau de l'examen des laboratoires; lors des visites virtuelles, le BCAPG examine les laboratoires en l'absence des étudiants, alors qu'il examine les laboratoires occupés par les étudiants lors des visites en personne. Il note également que les visites virtuelles ont eu un impact sur les relations entre les membres des équipes de visiteurs.

### 5.2 BCCAG

F. George présente le compte rendu au nom du BCCAG. Il aborde également les travaux supplémentaires que le BCCAG pourrait commencer en 2022, si le conseil consent à lui fournir des ressources supplémentaires.

### 5.3 Comité FAGR

N. Hill présente le compte rendu au nom du Comité FAGR. Elle indique de nouveau que, lors de sa prochaine réunion, le Comité FAGR discutera d'un nouveau processus visant l'établissement annuel d'une enveloppe budgétaire pour le chef de la direction. Ce nouveau processus sera soumis à l'approbation du conseil avant d'être mis en œuvre. Aucune question n'est soulevée.

### 5.4 Comité sur la gouvernance

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

E. Spence fait aussi le point sur la sélection et la mise en œuvre par le personnel d'un nouveau logiciel de gestion du conseil. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remet en question la proposition voulant que les documents de réunion soient retirés du site Web public deux semaines après chaque réunion du conseil. E. Spence répond que l'on souhaite conserver uniquement les informations courantes dans le microsite public. Une grande partie des documents de réunion publiés deviennent périmés peu de temps après une réunion donnée, et tous les documents des réunions antérieures seraient toujours accessibles aux principales parties prenantes d'Ingénieurs Canada dans le site réservé aux membres. On fait remarquer que l'information, qu'elle soit à jour ou non, peut encore intéresser le public et devrait être maintenue dans le microsite, par souci de transparence.
- Le fait que le nouveau logiciel de gestion du conseil a une interface uniquement en anglais soulève des préoccupations, d'autant plus qu'Ingénieurs Canada est un organisme bilingue. E. Spence explique qu'Ingénieurs Canada continuera de publier dans les deux langues tous les documents relatifs aux réunions et aux communications du conseil, et indique que, malgré l'interface unilingue par défaut, les réactions des utilisateurs francophones sont positives.

### 5.5 Comité RH

J. Boudreau présente le compte rendu au nom du Comité des ressources humaines. Aucune question n'est soulevée.

### 5.6 Championne 30 en 30 du conseil

K. Reid présente le compte rendu. Les commentaires suivants sont formulés :

- J. Southwood indique qu'Ingénieurs Canada a dirigé un panel sur l'accessibilité à la Conférence sur la diversité en ingénierie de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), à l'invitation de la FCEG. Au cours de la prochaine année, Ingénieurs Canada compte offrir au conseil une formation sur l'EDI portant sur l'accessibilité et l'incapacité.
- On confirme que la nouvelle formation en ligne sur l'EDI sera accessible à tous les ingénieurs dans le site Web d'Engineers Geoscientists BC. J. Southwood indique que la formation en ligne a été testée cette semaine et qu'elle devrait être disponible au début de 2022. Il n'a pas encore été confirmé si cette formation sera gratuite, ce que J. Southwood s'engage à vérifier.

**SUIVI : J. Southwood vérifiera le coût de la formation en ligne sur l'EDI à l'intention des ingénieurs.**

## 6. PROCHAINES RÉUNIONS

Les membres discutent de la réunion du 25 février 2022 et de son format, et échangent leurs points de vue sur la tenue d'une réunion en personne à cette date. Après un vote à main levée révélant que moins des deux tiers des administrateurs et administratrices préfèrent se réunir en personne, il est convenu que la prochaine réunion se tiendra virtuellement.



Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 25 février 2022 (virtuelle)
- 6 avril 2022 (virtuelle)
- 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON)
- 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 6 octobre 2022 (Ottawa, ON)
- 12 décembre 2022 (virtuelle)

## 7. SÉANCES À HUIS CLOS

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

### **Motion 2021-13-12D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.**

**Adoptée**

7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

### **Motion 2021-13-13D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

7.3 Administrateurs et administratrices seulement

### **Motion 2021-13-14D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

**Adoptée**

## 8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 53 (HE).

Procès-verbal rédigé par S. Price pour :

Danny Chui P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

## NOTE DE BREFFAGE : POUR DÉCISION

Énoncés de principe nationaux		3.2
Objet :	Approuver un nouvel énoncé de principe et un énoncé actualisé	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Réputation (risque opérationnel) Pérennité de la réglementation du génie (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<p>a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i></p> <p>i. <i>Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité</i></p> <p>b) <i>QUE l' énoncé de principe actualisé suivant soit approuvé :</i></p> <p>ii. <i>Sélection basée sur les compétences</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
  - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
  - Influent sur les politiques publiques
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement
  - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 Énoncés de principe nationaux.
- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. Ils comprennent :
  - Un nouvel énoncé de principe :
    - Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité
  - Énoncé actualisé :
    - Sélection basée sur les compétences

## Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, ces EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Autres options envisagées

- S./o.

## Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche unifiée soit établie.

## Répercussions financières

- S./o.

## Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Ces énoncés de principe informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

## Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; cinq des 12 organismes de réglementation et un membre du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Annexes

- **Annexe 1** : EPN pour approbation – versions marquées (en mode de suivi des modifications) mettant en évidence les passages modifiés selon les commentaires issus de la consultation; versions propres



Copie avec suivi de modifications

# Énoncés de principe nationaux

---

Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité...	2
Sélection basée sur les compétences.....	5

# Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité

---

## Position de la profession d'ingénieur

- La productivité plus faible du Canada par rapport à certains pays pairs et sa croissance plus lente mettent en péril la qualité de vie de la population canadienne et l'économie du pays.
- Les ingénieurs jouent un rôle clé dans l'amélioration globale de la croissance, de la productivité et de l'innovation qui mène au développement de la main-d'œuvre et de l'économie d'un pays – des facteurs importants pour le maintien et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.
- Le gouvernement fédéral doit investir de plus en plus dans des activités qui accélèrent l'augmentation de la productivité canadienne en matière de recherche et développement, d'innovation et de technologie. Ces investissements conduisent à la création de biens et de services plus productifs et à une croissance de la productivité. Les ingénieurs sont les principaux moteurs de l'innovation et de la croissance de la productivité et doivent participer à toutes les étapes.

## Enjeu

La productivité est, à long terme, le déterminant le plus important du revenu par habitant d'un pays. La productivité mesure l'efficacité avec laquelle une économie transforme les intrants en extrants. Les mesures partielles de la productivité, qui sont les moins complexes, tiennent compte d'un seul intrant, comme le travail ou le capital. Les mesures plus complexes tiennent compte de plus d'un intrant simultanément; par exemple, le travail et le capital ensemble.<sup>1</sup> Les pays qui sont de plus en plus productifs dépassent le Canada en ce qui a trait à des mesures telles que le revenu par habitant, l'innovation, la logistique de la chaîne d'approvisionnement et la qualité des programmes sociaux. Le fait de prendre du retard dans ces domaines, entre autres, ralentit considérablement la croissance globale de la productivité et les niveaux de productivité du Canada, ce qui a une incidence sur la compétitivité de la main-d'œuvre et de l'économie nationale. En 2021, le Conference Board du Canada a souligné que la croissance de la productivité du travail au Canada a été inférieure à celle des pays les plus performants pendant de nombreuses décennies, ce qui a nui à la compétitivité globale du Canada.<sup>2</sup> Non seulement le Canada a une productivité globale inférieure à celle de bon nombre de ses pairs, mais la croissance annuelle de sa productivité est également inférieure à celle de la plupart de ces pays. Si les tendances actuelles se maintiennent, le Canada prendra du retard à un rythme encore plus rapide.

L'optimisation de la productivité des industries et des infrastructures publiques canadiennes est un facteur essentiel pour assurer une croissance économique soutenue, une amélioration du niveau de vie et une meilleure compétitivité internationale. Le fait de se laisser distancer plus rapidement par les pays pairs finira par éroder notre niveau de vie actuel. Selon Statistique Canada, au cours du deuxième semestre de 2020, cinq industries clés ont apporté une valeur ajoutée importante à l'économie nationale, grâce à leur taux élevé de productivité du

---

<sup>1</sup> Statistique Canada (2014). « Qu'est-ce que la productivité? ». Consulté le 23 septembre 2021 :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/15-206-x/15-206-x2014038-fra.htm>

<sup>2</sup> The Conference Board of Canada. (2021). "Labour Productivity Growth." Consulté le 27 juillet 2021 : [Labour Productivity: Measuring productivity in Canada \(conferenceboard.ca\)](https://www.conferenceboard.ca/fr/actualites/actualites/2021/07/27/labour-productivity-growth).

travail.<sup>3</sup> Elles comprenaient l'extraction minière, l'exploitation en carrière, l'extraction de pétrole et de gaz, la fabrication et les transports, qui dépendent toutes de l'expertise et des conseils objectifs de la profession d'ingénieur canadienne. Il faut reproduire les succès de ces industries dans d'autres secteurs de notre économie. Les ingénieurs jouent un rôle clé dans l'amélioration globale de la croissance, de la productivité, du développement de la main-d'œuvre et de l'économie d'un pays, ainsi que dans le rehaussement de la qualité de vie des citoyens. Il existe un lien important entre la capacité d'ingénierie d'un pays, sa productivité globale et son développement économique. L'un des principaux moyens d'accroître la productivité au Canada consiste à investir dans des projets d'infrastructures publiques qui augmentent considérablement la productivité afin de stimuler l'économie. Par exemple, grâce à un système d'infrastructures de transport bien développé, les pays sont mieux à même d'acheminer les biens et les services vers les marchés et d'accroître la création d'emplois. De même, une infrastructure numérique durable permet la libre circulation de l'information, garantissant ainsi que les entreprises et les services essentiels peuvent communiquer efficacement et prendre des décisions en temps opportun.<sup>4</sup> Les infrastructures publiques et les progrès technologiques étant la pierre angulaire d'une relance économique et d'une productivité efficaces, il devient crucial que le gouvernement fédéral fasse appel à des professionnels agréés, notamment des ingénieurs, lors de la mise en œuvre des plans de relance économique qui comprennent des plans d'accélération de la productivité.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les ingénieurs continueront de jouer un rôle important dans la reprise économique immédiate, à court et à long terme, et dans l'accélération de la productivité au Canada. La coopération et la collaboration entre la profession d'ingénieur et le gouvernement fédéral sont nécessaires pour accroître la productivité et stimuler l'économie du pays. Les actions d'Ingénieurs Canada qui favorisent l'accélération de la productivité comprennent notamment les suivantes :

- Informer le gouvernement fédéral du rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique à long terme du Canada après la pandémie de COVID-19.
- S'assurer, grâce à ses normes d'agrément, que les nouveaux diplômés canadiens en génie possèdent les compétences modernes qui permettent des améliorations de pointe de la productivité dans les nombreux aspects de la société canadienne où le génie joue un rôle important.
- Favoriser le recrutement, le maintien et la participation équitable des femmes, des Autochtones, ~~des Noirs et des autres personnes racisées, des personnes LGBTQ2S+ et des personnes en situation de handicap~~ dans les secteurs à forte productivité du Canada grâce à l'initiative [30 en 30](#) et à d'autres initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Une diversité accrue au sein de la profession d'ingénieur offre des avantages considérables à la société canadienne en apportant une solution aux pénuries de main-d'œuvre, une capacité d'innovation accrue et un meilleur rendement des investissements dans les ressources humaines.
- S'engager à accroître la diversité dans les postes de direction par le biais du défi 50-30 du gouvernement fédéral.
- Fournir des recommandations constructives à divers [comités permanents de la Chambre des communes](#).

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait :

---

<sup>3</sup> Statistique Canada (2021). « Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la croissance de la productivité au Canada ». Consulté le 28 juillet 2021 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021005/article/00004-fra.htm>

<sup>4</sup> Royal Academy of Engineering (2016). "Engineering and economic growth: a global view." Consulté le 29 juillet 2021 : <https://www.raeng.org.uk/publications/reports/engineering-and-economic-growth-a-global-view>.

- Créer un plan pour accroître la productivité du Canada à un rythme plus rapide que celui de ses pairs, pour au moins maintenir le niveau de vie actuel de ses citoyens.
- Modifier le cadre de réglementation du Canada pour promouvoir l'innovation et accélérer l'augmentation de la productivité.
- Accroître la productivité en accélérant la mise en œuvre des projets prévus dans le plan *Investir dans le Canada* et d'autres programmes fédéraux-provinciaux existants. L'accélération de l'approbation des projets créera des emplois et stimulera la productivité.
- Continuer d'investir dans la recherche et le développement (R-D) et l'innovation au Canada. La recherche stimule l'innovation, et l'amélioration de l'innovation mène à la création de nouveaux produits et services, et à la croissance de la productivité du travail. Le secteur de la technologie est un moteur essentiel de la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale. Les ingénieurs sont à la tête de nombreuses entreprises de technologie et sont donc des catalyseurs d'innovation et d'augmentation de la productivité.

### **Contribution future d'Ingénieurs Canada**

Grâce à son réseau d'experts bénévoles, Ingénieurs Canada continuera de :

- Fournir des conseils sur les priorités de financement en matière d'innovation et de productivité dans les disciplines du génie existantes et émergentes.
- Rehausser les normes d'agrément des programmes d'études en génie afin de renforcer la capacité des nouveaux diplômés en génie à contribuer à l'amélioration de la productivité du Canada à un rythme plus rapide.
- Collaborer avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur afin d'accroître l'innovation et d'accélérer la productivité.
- Fournir des conseils dès les premières étapes et faciliter l'élaboration de lois et de cadres de réglementation fédéraux qui favorisent l'accélération de la productivité.
- Participer à des tribunes gouvernementales ou des tables rondes nationales, et se présenter devant les comités permanents de la Chambre des communes afin de promouvoir des politiques qui favorisent l'amélioration de la productivité.

# Sélection basée sur les compétences

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Dans l'intérêt de la sécurité publique et afin de maximiser la valeur des investissements, les entreprises et les gouvernements devraient adopter des politiques rendant obligatoire l'utilisation de critères de sélection basés sur les compétences pour l'acquisition de services d'ingénierie.
- ~~On confond souvent le prix le plus bas et la valeur optimale.~~ Les politiques et processus de sélection basée sur les compétences pour la passation de marchés de travaux d'ingénierie maximisent la valeur de la contribution de l'ingénieur à un projet, tout en réduisant les coûts du cycle de vie du projet. Ce mode de sélection met l'accent sur la qualité, favorise l'innovation et se traduit par des économies réelles sur les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien, ce qui permet de ménager l'argent des contribuables canadiens tout en optimisant la sécurité et la qualité de vie du public grâce à des services fiables et efficaces.
- ~~La valeur obtenue en tenant compte des coûts du cycle de vie comprend la réduction des coûts d'entretien et d'exploitation et l'augmentation de la durée de vie d'un actif, ce qui réduit les coûts de remplacement.~~

## Enjeu

Très souvent, on a recours à des appels d'offres pour l'acquisition de services liés à des travaux d'ingénierie dans le secteur public. Les achats du gouvernement reposent sur des politiques pensées pour assurer transparence et valeur. Le service est décrit de façon détaillée dans un document d'appel d'offres qui doit donner lieu à des soumissions sous pli scellé. Dans bien des cas, c'est l'offre la plus basse qui est retenue. Le choix de solutions de conception à prix initial semble ne pas tenir compte de la valeur pouvant résulter de la prise en compte des coûts du cycle de vie. L'approche basée sur les coûts du cycle de vie évalue le coût total d'un actif au cours de son cycle de vie, y compris les coûts d'investissement initiaux, les coûts d'entretien, les coûts d'exploitation et la valeur résiduelle de l'actif à la fin de sa durée de service.<sup>5</sup> Les effets positifs associés à la prise en compte des coûts du cycle de vie comprennent la réduction des coûts d'entretien et d'exploitation et l'augmentation de la durée de vie d'un actif, ce qui réduit les coûts de remplacement.

Dans le cas d'une méthode de sélection qui accorde une importance prédominante aux coûts des infrastructures, ~~notamment aux honoraires des ingénieurs,~~ il y a des risques que les délais restreints de conception limitent l'autonomie professionnelle de l'ingénieur dans sa recherche de la meilleure solution pour améliorer les infrastructures et assurer la sécurité du public. On obtient de la valeur lorsqu'on évalue les diverses conceptions possibles sur la base des coûts du cycle de vie. C'est pendant la phase de conception qu'il est le plus facile de réaliser des économies sur les coûts de construction et d'exploitation.

L'établissement des coûts du cycle de vie est essentiel étant donné que les projets d'infrastructures publiques sont des investissements à long terme financés par des fonds publics. Il est donc impératif que ce soit l'entreprise la plus qualifiée qui soit choisie pour les projets importants qui ont un impact sur les collectivités canadiennes et l'environnement naturel.

~~La solution la plus appropriée n'est pas nécessairement celle dont les coûts de conception sont les plus bas.~~ La capacité des ingénieurs à concevoir la solution la plus appropriée dépend de l'expérience et de la formation. Comme l'indique le [Guide national pour des infrastructures municipales durables \(l'InfraGuide\)](#), un processus de sélection devrait comprendre les éléments suivants :

- Le choix de la personne ou de l'équipe la mieux qualifiée pour entreprendre une tâche particulière;

---

<sup>5</sup> Whole Building Design Guide (2016). "Life-Cycle Cost Analysis (LCCA)." Consulté le 23 septembre 2021 : <https://www.wbdg.org/resources/life-cycle-cost-analysis-lcca>.



- Le choix d'une équipe expérimentée capable de proposer l'ampleur des services nécessaires pour s'assurer d'offrir toutes les possibilités d'ajouter de la valeur pour le client pendant tout le cycle de vie du projet.

La sélection basée sur les compétences est un processus d'acquisition transparent utilisé pour la sélection de services d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de projets d'infrastructures publiques et de construction. En vertu de ce mécanisme, le propriétaire des infrastructures évalue la candidature de divers ingénieurs concurrents, choisit un candidat qualifié, puis négocie la portée des travaux, le calendrier d'exécution, le budget et les honoraires.

Cette approche n'empêche pas de tenir compte du prix dans le processus. Elle encourage plutôt à en tenir compte dans un contexte plus significatif en l'intégrant à l'équation une fois l'ampleur des travaux déterminée conjointement et l'entente conclue avec la firme retenue.

Les services d'ingénierie offerts au Canada pour les projets d'infrastructures publiques et de construction ont une incidence directe sur la sécurité et le bien-être du public.

Les investissements publics devraient être transparents et offrir le meilleur rapport qualité-prix possible. La sélection basée sur les compétences encourage l'innovation, offre aux contribuables un meilleur rapport qualité-prix en ce qui concerne les investissements en capital et assure la responsabilisation en garantissant que les honoraires correspondent directement au niveau de service et à la valeur des produits livrables à fournir.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit adopter des politiques exigeant le recours à la sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de tous les services d'ingénierie au pays afin de pouvoir compter sur des infrastructures durables. Le gouvernement fédéral doit :

- S'assurer que seuls des ingénieurs du Canada qualifiés et expérimentés sont sélectionnés pour les projets d'infrastructures publiques et de construction;
- Informer et éduquer les propriétaires d'infrastructures pour les amener à comprendre l'importance de sélectionner des ingénieurs qualifiés et expérimentés pour les projets d'infrastructures publiques et de construction;
- S'assurer que l'on mentionne la sélection basée sur les compétences dans les lois ou les règlements qui visent les travaux d'ingénierie et l'acquisition de tous les services d'ingénierie au pays.
- Collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités afin d'élaborer et d'adopter une norme nationale portant sur la sélection basée sur les compétences afin de s'approvisionner ou d'intégrer ces principes dans les documents existants et les documents provinciaux et territoriaux équivalents.
- Adopter une approche de sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de services d'ingénierie en tant qu'outil de relance économique post-COVID-19.
- En outre, un cadre national devrait comprendre la mise en œuvre de politiques exigeant l'utilisation de la sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de tous les projets et services liés aux infrastructures et imposant l'exigence de la résilience climatique. Les contribuables bénéficieront d'une plus grande fiabilité, d'une résilience climatique supérieure et d'économies à long terme pendant tout le cycle de vie de l'infrastructure.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Collaborer avec l'Association des firmes de génie-conseil – Canada, ~~les gouvernements et les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie~~ pour promouvoir les avantages des processus de sélection basée sur les compétences et y sensibiliser le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement.
- ~~Promouvoir~~ Demander au gouvernement fédéral d'adopter, par les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs, d'un processus de sélection basé sur les compétences, comme celui qui est décrit dans le document [Sélection d'une société d'experts-conseils](#) du Guide national pour des infrastructures municipales durables (2006), processus qui sera utilisé par les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs.



Copie propre

# Énoncés de principe nationaux

---

Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité ..	2
Sélection basée sur les compétences .....	5

# Déployer le potentiel du Canada : Le rôle essentiel des ingénieurs dans la croissance de la productivité

---

## Position de la profession d'ingénieur

- La productivité plus faible du Canada par rapport à certains pays pairs et sa croissance plus lente mettent en péril la qualité de vie de la population canadienne et l'économie du pays.
- Les ingénieurs jouent un rôle clé dans l'amélioration globale de la croissance, de la productivité et de l'innovation qui mène au développement de la main-d'œuvre et de l'économie d'un pays – des facteurs importants pour le maintien et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.
- Le gouvernement fédéral doit investir de plus en plus dans des activités qui accélèrent l'augmentation de la productivité canadienne en matière de recherche et développement, d'innovation et de technologie. Ces investissements conduisent à la création de biens et de services plus productifs et à une croissance de la productivité. Les ingénieurs sont les principaux moteurs de l'innovation et de la croissance de la productivité et doivent participer à toutes les étapes.

## Enjeu

La productivité est, à long terme, le déterminant le plus important du revenu par habitant d'un pays. La productivité mesure l'efficacité avec laquelle une économie transforme les intrants en extrants. Les mesures partielles de la productivité, qui sont les moins complexes, tiennent compte d'un seul intrant, comme le travail ou le capital. Les mesures plus complexes tiennent compte de plus d'un intrant simultanément; par exemple, le travail et le capital ensemble.<sup>1</sup> Les pays qui sont de plus en plus productifs dépassent le Canada en ce qui a trait à des mesures telles que le revenu par habitant, l'innovation, la logistique de la chaîne d'approvisionnement et la qualité des programmes sociaux. Le fait de prendre du retard dans ces domaines, entre autres, ralentit considérablement la croissance globale de la productivité et les niveaux de productivité du Canada, ce qui a une incidence sur la compétitivité de la main-d'œuvre et de l'économie nationale. En 2021, le Conference Board du Canada a souligné que la croissance de la productivité du travail au Canada a été inférieure à celle des pays les plus performants pendant de nombreuses décennies, ce qui a nui à la compétitivité globale du Canada.<sup>2</sup> Non seulement le Canada a une productivité globale inférieure à celle de bon nombre de ses pairs, mais la croissance annuelle de sa productivité est également inférieure à celle de la plupart de ces pays. Si les tendances actuelles se maintiennent, le Canada prendra du retard à un rythme encore plus rapide.

L'optimisation de la productivité des industries et des infrastructures publiques canadiennes est un facteur essentiel pour assurer une croissance économique soutenue, une amélioration du niveau de vie et une meilleure compétitivité internationale. Le fait de se laisser distancer plus rapidement par les pays pairs finira par éroder notre niveau de vie actuel. Selon Statistique Canada, au cours du deuxième semestre de 2020, cinq industries clés ont apporté une valeur ajoutée importante à l'économie nationale, grâce à leur taux élevé de

---

<sup>1</sup> Statistique Canada (2014). « Qu'est-ce que la productivité? ». Consulté le 23 septembre 2021 :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/15-206-x/15-206-x2014038-fra.htm>

<sup>2</sup> The Conference Board of Canada. (2021). "Labour Productivity Growth." Consulté le 27 juillet 2021 : [Labour](#)

[Productivity: Measuring productivity in Canada \(conferenceboard.ca\)](#).

productivité du travail.<sup>3</sup> Elles comprenaient l'extraction minière, l'exploitation en carrière, l'extraction de pétrole et de gaz, la fabrication et les transports, qui dépendent toutes de l'expertise et des conseils objectifs de la profession d'ingénieur canadienne. Il faut reproduire les succès de ces industries dans d'autres secteurs de notre économie. Les ingénieurs jouent un rôle clé dans l'amélioration globale de la croissance, de la productivité, du développement de la main-d'œuvre et de l'économie d'un pays, ainsi que dans le rehaussement de la qualité de vie des citoyens. Il existe un lien important entre la capacité d'ingénierie d'un pays, sa productivité globale et son développement économique. L'un des principaux moyens d'accroître la productivité au Canada consiste à investir dans des projets d'infrastructures publiques qui augmentent considérablement la productivité afin de stimuler l'économie. Par exemple, grâce à un système d'infrastructures de transport bien développé, les pays sont mieux à même d'acheminer les biens et les services vers les marchés et d'accroître la création d'emplois. De même, une infrastructure numérique durable permet la libre circulation de l'information, garantissant ainsi que les entreprises et les services essentiels peuvent communiquer efficacement et prendre des décisions en temps opportun.<sup>4</sup> Les infrastructures publiques et les progrès technologiques étant la pierre angulaire d'une relance économique et d'une productivité efficaces, il devient crucial que le gouvernement fédéral fasse appel à des professionnels agréés, notamment des ingénieurs, lors de la mise en œuvre des plans de relance économique qui comprennent des plans d'accélération de la productivité.

### **Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu**

Les ingénieurs continueront de jouer un rôle important dans la reprise économique immédiate, à court et à long terme, et dans l'accélération de la productivité au Canada. La coopération et la collaboration entre la profession d'ingénieur et le gouvernement fédéral sont nécessaires pour accroître la productivité et stimuler l'économie du pays. Les actions d'Ingénieurs Canada qui favorisent l'accélération de la productivité comprennent notamment les suivantes :

- Informer le gouvernement fédéral du rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique à long terme du Canada après la pandémie de COVID-19.
- S'assurer, grâce à ses normes d'agrément, que les nouveaux diplômés canadiens en génie possèdent les compétences modernes qui permettent des améliorations de pointe de la productivité dans les nombreux aspects de la société canadienne où le génie joue un rôle important.
- Favoriser le recrutement, le maintien et la participation équitable des femmes, des Autochtones, dans les secteurs à forte productivité du Canada grâce à l'initiative [30 en 30](#) et à d'autres initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Une diversité accrue au sein de la profession d'ingénieur offre des avantages considérables à la société canadienne en apportant une solution aux pénuries de main-d'œuvre, une capacité d'innovation accrue et un meilleur rendement des investissements dans les ressources humaines.
- S'engager à accroître la diversité dans les postes de direction par le biais du défi 50-30 du gouvernement fédéral.
- Fournir des recommandations constructives à divers [comités permanents de la Chambre des communes](#).

---

<sup>3</sup> Statistique Canada (2021). « Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la croissance de la productivité au Canada ». Consulté le 28 juillet 2021 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021005/article/00004-fra.htm>

<sup>4</sup> Royal Academy of Engineering (2016). "Engineering and economic growth: a global view." Consulté le 29 juillet 2021 : <https://www.raeng.org.uk/publications/reports/engineering-and-economic-growth-a-global-view>.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait :

- Créer un plan pour accroître la productivité du Canada à un rythme plus rapide que celui de ses pairs, pour au moins maintenir le niveau de vie actuel de ses citoyens.
- Modifier le cadre de réglementation du Canada pour promouvoir l'innovation et accélérer l'augmentation de la productivité.
- Accroître la productivité en accélérant la mise en œuvre des projets prévus dans le plan *Investir dans le Canada* et d'autres programmes fédéraux-provinciaux existants. L'accélération de l'approbation des projets créera des emplois et stimulera la productivité.
- Continuer d'investir dans la recherche et le développement (R-D) et l'innovation au Canada. La recherche stimule l'innovation, et l'amélioration de l'innovation mène à la création de nouveaux produits et services, et à la croissance de la productivité du travail. Le secteur de la technologie est un moteur essentiel de la compétitivité économique du Canada sur la scène mondiale. Les ingénieurs sont à la tête de nombreuses entreprises de technologie et sont donc des catalyseurs d'innovation et d'augmentation de la productivité.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Grâce à son réseau d'experts bénévoles, Ingénieurs Canada continuera de :

- Fournir des conseils sur les priorités de financement en matière d'innovation et de productivité dans les disciplines du génie existantes et émergentes.
- Rehausser les normes d'agrément des programmes d'études en génie afin de renforcer la capacité des nouveaux diplômés en génie à contribuer à l'amélioration de la productivité du Canada à un rythme plus rapide.
- Collaborer avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'ingénieur afin d'accroître l'innovation et d'accélérer la productivité.
- Fournir des conseils dès les premières étapes et faciliter l'élaboration de lois et de cadres de réglementation fédéraux qui favorisent l'accélération de la productivité.
- Participer à des tribunes gouvernementales ou des tables rondes nationales, et se présenter devant les comités permanents de la Chambre des communes afin de promouvoir des politiques qui favorisent l'amélioration de la productivité.

# Sélection basée sur les compétences

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Dans l'intérêt de la sécurité publique et afin de maximiser la valeur des investissements, les entreprises et les gouvernements devraient adopter des politiques rendant obligatoire l'utilisation de critères de sélection basés sur les compétences pour l'acquisition de services d'ingénierie.
- Les politiques et processus de sélection basée sur les compétences pour la passation de marchés de travaux d'ingénierie maximisent la valeur de la contribution de l'ingénieur à un projet, tout en réduisant les coûts du cycle de vie du projet. Ce mode de sélection met l'accent sur la qualité, favorise l'innovation et se traduit par des économies réelles sur les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien, ce qui permet de ménager l'argent des contribuables canadiens tout en optimisant la sécurité et la qualité de vie du public grâce à des services fiables et efficaces.

## Enjeu

Très souvent, on a recours à des appels d'offres pour l'acquisition de services liés à des travaux d'ingénierie dans le secteur public. Les achats du gouvernement reposent sur des politiques pensées pour assurer transparence et valeur. Le service est décrit de façon détaillée dans un document d'appel d'offres qui doit donner lieu à des soumissions sous pli scellé. Dans bien des cas, c'est l'offre la plus basse qui est retenue. Le choix de solutions de conception à prix initial semble ne pas tenir compte de la valeur pouvant résulter de la prise en compte des coûts du cycle de vie. L'approche basée sur les coûts du cycle de vie évalue le coût total d'un actif au cours de son cycle de vie, y compris les coûts d'investissement initiaux, les coûts d'entretien, les coûts d'exploitation et la valeur résiduelle de l'actif à la fin de sa durée de service.<sup>5</sup> Les effets positifs associés à la prise en compte des coûts du cycle de vie comprennent la réduction des coûts d'entretien et d'exploitation et l'augmentation de la durée de vie d'un actif, ce qui réduit les coûts de remplacement.

Dans le cas d'une méthode de sélection qui accorde une importance prédominante aux coûts des infrastructures, il y a des risques que les délais restreints de conception limitent l'autonomie professionnelle de l'ingénieur dans sa recherche de la meilleure solution pour améliorer les infrastructures et assurer la sécurité du public. On obtient de la valeur lorsqu'on évalue les diverses conceptions possibles sur la base des coûts du cycle de vie. C'est pendant la phase de conception qu'il est le plus facile de réaliser des économies sur les coûts de construction et d'exploitation.

L'établissement des coûts du cycle de vie est essentiel étant donné que les projets d'infrastructures publiques sont des investissements à long terme financés par des fonds publics. Il est donc impératif que ce soit l'entreprise la plus qualifiée qui soit choisie pour les projets importants qui ont un impact sur les collectivités canadiennes et l'environnement naturel.

La capacité des ingénieurs à concevoir la solution la plus appropriée dépend de l'expérience et de la formation. Comme l'indique le [Guide national pour des infrastructures municipales durables \(l'InfraGuide\)](#), un processus de sélection devrait comprendre les éléments suivants :

- Le choix de la personne ou de l'équipe la mieux qualifiée pour entreprendre une tâche particulière;
- Le choix d'une équipe expérimentée capable de proposer l'ampleur des services nécessaires pour s'assurer d'offrir toutes les possibilités d'ajouter de la valeur pour le client pendant tout le cycle de vie du projet.

---

<sup>5</sup> Whole Building Design Guide (2016). "Life-Cycle Cost Analysis (LCCA)." Consulté le 23 septembre 2021 : <https://www.wbdg.org/resources/life-cycle-cost-analysis-lcca>.

La sélection basée sur les compétences est un processus d'acquisition transparent utilisé pour la sélection de services d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de projets d'infrastructures publiques et de construction. En vertu de ce mécanisme, le propriétaire des infrastructures évalue la candidature de divers ingénieurs concurrents, choisit un candidat qualifié, puis négocie la portée des travaux, le calendrier d'exécution, le budget et les honoraires.

Cette approche n'empêche pas de tenir compte du prix dans le processus. Elle encourage plutôt à en tenir compte dans un contexte plus significatif en l'intégrant à l'équation une fois l'ampleur des travaux déterminée conjointement et l'entente conclue avec la firme retenue.

Les services d'ingénierie offerts au Canada pour les projets d'infrastructures publiques et de construction ont une incidence directe sur la sécurité et le bien-être du public.

Les investissements publics devraient être transparents et offrir le meilleur rapport qualité-prix possible. La sélection basée sur les compétences encourage l'innovation, offre aux contribuables un meilleur rapport qualité-prix en ce qui concerne les investissements en capital et assure la responsabilisation en garantissant que les honoraires correspondent directement au niveau de service et à la valeur des produits livrables à fournir.

### **Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral**

Le gouvernement fédéral doit adopter des politiques exigeant le recours à la sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de tous les services d'ingénierie au pays afin de pouvoir compter sur des infrastructures durables. Le gouvernement fédéral doit :

- S'assurer que seuls des ingénieurs du Canada qualifiés et expérimentés sont sélectionnés pour les projets d'infrastructures publiques et de construction;
- Informer et éduquer les propriétaires d'infrastructures pour les amener à comprendre l'importance de sélectionner des ingénieurs qualifiés et expérimentés pour les projets d'infrastructures publiques et de construction;
- S'assurer que l'on mentionne la sélection basée sur les compétences dans les lois ou les règlements qui visent les travaux d'ingénierie et l'acquisition de tous les services d'ingénierie au pays.
- Collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités afin d'élaborer et d'adopter une norme nationale portant sur la sélection basée sur les compétences afin de s'approvisionner ou d'intégrer ces principes dans les documents existants et les documents provinciaux et territoriaux équivalents.
- Adopter une approche de sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de services d'ingénierie en tant qu'outil de relance économique post-COVID-19. En outre, un cadre national devrait comprendre la mise en œuvre de politiques exigeant l'utilisation de la sélection basée sur les compétences pour l'acquisition de tous les projets et services liés aux infrastructures et imposant l'exigence de la résilience climatique. Les contribuables bénéficieront d'une plus grande fiabilité, d'une résilience climatique supérieure et d'économies à long terme pendant tout le cycle de vie de l'infrastructure.

### **Contribution future d'Ingénieurs Canada**

Ingénieurs Canada continuera de :

- Collaborer avec l'Association des firmes de génie-conseil – Canada pour promouvoir les avantages des processus de sélection basée sur les compétences et y sensibiliser le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement.
- Demander au gouvernement fédéral d'adopter un processus de sélection basé sur les compétences, comme celui qui est décrit dans le document [Sélection d'une société d'experts-conseils](#) du Guide national pour des infrastructures municipales durables (2006), processus qui sera utilisé par les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Rapport annuel de rendement stratégique</b>		4.1
Objet :	Approuver le Rapport annuel de rendement stratégique 2021	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2021 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2022.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Comités du conseil Gerard McDonald, chef de la direction	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

### Définition de l'enjeu

- Le Rapport annuel de rendement stratégique expose aux membres comment le conseil d'Ingénieurs Canada et ses subordonnés directs progressent dans la réalisation des objectifs et des résultats définis dans le [Plan stratégique 2019-2021](#).
- Le conseil doit faire rapport chaque année aux organismes de réglementation et démontrer aux membres qu'il assure la gouvernance appropriée de l'organisme et s'acquitte de ses propres responsabilités.

### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve le rapport, avec des modifications au besoin, afin qu'il puisse être présenté aux membres, à titre d'information, à leur assemblée annuelle de mai 2022.

### Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Il s'agit du plan de reddition de comptes et de rapport que le conseil a mis en place en 2018 dans la foulée du [projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation](#).

### Risques

- Si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

### Répercussions financières

- Aucune



## Avantages

- L'élaboration, l'examen et l'approbation d'un rapport annuel de rendement stratégique donnent au conseil l'occasion de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique montre aux organismes de réglementation que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

## Consultations

- Le plan stratégique 2019-2021, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2018.
- Le présent rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et résultats a été élaboré par des membres du personnel et des bénévoles, et le Comité sur la gouvernance, le Comité FAGR et le Comité RH ont examiné les résultats, dans le cadre de leurs responsabilités au sein du conseil, afin d'en garantir l'exactitude.
- La principale consultation est la réunion du conseil, au cours de laquelle les administrateurs et administratrices s'entendent sur le niveau de réalisation à communiquer aux organismes de réglementation.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- En se basant sur les avis et commentaires du conseil, le personnel finalisera (et modifiera, au besoin) le Rapport de rendement annuel 2021 et veillera à ce qu'il soit inclus dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres de 2022.
- Une lettre de présentation sera rédigée par le personnel et approuvée par la présidente d'Ingénieurs Canada.

## Annexes

- **Annexe 1** : Rapport annuel de rendement stratégique 2021



# Rapport annuel de rendement stratégique d'Ingénieurs Canada 2021

## Introduction

---

*La lettre de présentation sera insérée ici une fois que le conseil aura approuvé le rapport.*

Photo of Danny goes  
here

Cordialement,

Danny Chui, FEC, P.Eng.  
Président  
Ingénieurs Canada







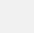
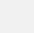




“Citation textuelle à  
insérer ici. Lorem ipsum  
dolor sit amet,  
consectetur adipiscing  
elit, sed do eiusmod  
tempor incididunt ut  
labore et dolore magna  
aliqua. Ut enim ad  
minim veniam,”


## Résumé du rendement de 2021

	TR1		TR2		TR3		2021	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
Priorités stratégiques								
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
Impératifs opérationnels								
IO1 Agrément	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO6 Surveillance, recherches et conseils	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO7 Mobilité internationale	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO8 Promotion et rayonnement	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO9 Diversité	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
IO10 Protection des marques officielles	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»	»»»»
Responsabilités du conseil								
RC1 Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs							»»»»	»»»»
RC2 Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction							»»»»	»»»»
RC3 Fournir une orientation stratégique continue et appropriée							»»»»	»»»»
RC4 Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil							»»»»	»»»»

RC5 S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil				»»»»	»»»»
RC6 Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil				»»»»	»»»»

## Légende

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
 100 % (tous les objectifs ont été atteints)	 100 % (les résultats ont été produits)
 Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats
 Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats
 Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie	 Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats
 Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie	 Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats
 Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	 Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats

**PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 4 (la plus élevée)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Cinq (5) résultats attendus ont été réalisés : des méthodes durables d'amélioration continue ont été mises en œuvre; la fiabilité, l'expérience utilisateur et l'exécution du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été améliorées; le processus de consultation des parties prenantes pour le travail relatif à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés a également été amélioré.
- Nous demeurons convaincus que le processus de gestion de l'agrément dans Tandem offrira une fiabilité et des performances améliorées et permettra aux utilisateurs d'adopter les changements plus rapidement. Tandem est en cours de développement, la consultation des parties prenantes se poursuit par le biais d'une équipe consultative d'utilisateurs, et les réactions à ce jour ont été positives.
- Le système Tandem sera lancé pour la collecte de données en septembre 2022, et la réalisation complète de tous les résultats sera achevée lorsque tous les établissements d'enseignement supérieur (EES) auront fait la transition au nouveau système – un processus qui demandera six ans, compte tenu de nos cycles d'agrément.

**Objectifs de 2021 :**

- Actualiser le système de gestion des données en fonction des leçons retenues de la version précédente.
- Former toutes les parties prenantes.
- Saisir et intégrer les améliorations continues.
- Mettre en œuvre le système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des EES et d'Ingénieurs Canada. Planifier la transition au système de gestion de l'agrément.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.

**Réalisation des objectifs :**

- Le système de gestion des données a été utilisé pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, avec des améliorations basées sur les années précédentes.
- Bien que la fonctionnalité initiale de Tandem ait été livrée par le fournisseur et testée par le personnel d'Ingénieurs Canada, quatre améliorations sont en cours afin de réduire le fardeau de saisie de données pour les programmes et de tirer parti des nouvelles fonctionnalités du système. Résultat : Tandem sera mis en œuvre pour l'agrément au TR4 de 2022. Cette approche comprendra des tests de bout en bout internes et externes, des simulations d'évaluations d'agrément, et des évaluations de programmes d'études visant à tester l'application réelle du système. Les activités liées à la formation, à la mise en œuvre et à la gestion du changement sont donc reportées au TR1 de 2022.


- Le processus d'amélioration continue a été opérationnalisé et est géré par l'équipe d'agrément.
- Le travail relatif au processus de gestion des bénévoles de l'agrément est en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans le cadre du Projet de gestion des bénévoles de l'ensemble de l'organisation.

**Commentaires :**

Le système Tandem pour l'agrément n'a pas été lancé cette année en raison des retards survenus en 2019 et 2020 par suite des problèmes de ressources du fournisseur, qui sont maintenant résolus. Compte tenu des perturbations subies par les EES à cause de la COVID-19, le lancement du système en 2022 offre l'avantage de réduire les changements imposés aux EES par le BCAPG.

Le système sera lancé pour la collecte des données sur l'agrément au TR4 de 2022 et soutiendra les décisions prises au cours du cycle de visites 2022-2023.

---

**PS2 : Responsabilité en matière d'agrément**Objectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 4 (la plus élevée)

**Résultats attendus :**

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
  - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
  - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
  - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats attendus ont été en grande partie atteints.
- Le premier rapport sur la responsabilité en matière d'agrément permet plus de clarté lors des conversations sur les améliorations et les changements potentiels et fournit des preuves de la perception et de la confiance des organismes de réglementation et des EES à l'égard du Bureau d'agrément.
- Cependant, les exigences imposées aux EES et leurs demandes adressées au Bureau d'agrément ont considérablement augmenté au cours de la pandémie de COVID-19. Malgré le fait que les travaux du BCAPG relatifs aux aménagements liés à la COVID-19 témoignent d'une approche collaborative au changement, les EES continuent de demander encore plus de soutien et un changement plus rapide des normes d'agrément et des délais d'exécution des processus. Compte tenu de la structure bénévole du BCAPG et de la longueur du cycle d'agrément, cela n'a pu être réalisable.

**Objectifs de 2021 :**

- Terminer le premier cycle de mesures annuel entrepris en 2020.
- Produire le rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives.
- Examiner les mesures et le processus de mesure lui-même en fonction des leçons retenues ou de la rétroaction des parties prenantes.
- Entreprendre la collecte de données pour le deuxième cycle de mesure

**Réalisation des objectifs :**


- Le premier rapport du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été publié en 2021 et présenté au BCAPG. Le Comité des politiques et des procédures est en train d'évaluer les recommandations et la façon de les incorporer dans son plan de travail.
- La collecte de données pour le deuxième cycle de mesure est en cours.
- En raison du faible taux de réponse (seulement quatre programmes ont été visités à cause des restrictions imposées par la COVID-19), après un examen des mesures et du processus de mesure, le Comité a décidé de maintenir le système tel quel jusqu'à ce qu'il soit utilisé par un plus grand nombre d'EES.

**Commentaires :**

Nous allons continuer de travailler sur les résultats liés à la perception qu'ont les EES de la rapidité, de la souplesse et du soutien fournis par le système d'agrément à mesure qu'ils intègrent des innovations pédagogiques dans leurs programmes, dans le cadre de la priorité stratégique relative à l'agrément pour 2022-2024, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément.*



## PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 4 (la plus élevée)

---

### Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
  - Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
  - Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.
- 

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- 

### Objectifs de 2021 :

- Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
  - Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
  - Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
  - Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES).
  - Distribuer les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
  - Soutenir les groupes de travail de 30 en 30.
  - Promouvoir la série de webinaires Persist de DiscoverE, la Journée internationale des femmes en génie, et la commémoration de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre.
  - Publier le rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
  - Élaborer un plan de communication national pour 30 en 30.
  - Publication, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, d'une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
  - Répertoire et communiquer les pratiques exemplaires des organismes de réglementation.
- 

### Réalisation des objectifs :

- Achevé l'examen et la mise au point des plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
  - Achevé le déploiement de la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil et des chefs de direction. La formation destinée au BCAPG et au BCCAG a été reportée en raison de la COVID-19 et est prévue pour 2022-2023.
  - Élaboré le contenu et recruté un consultant pour créer un module de formation en ligne sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Engineers and Geoscientists BC a offert d'héberger le cours dans son système de gestion de l'apprentissage (SGA), qui devrait être lancé au TR1 de 2022 et mis à la disposition des ingénieurs de partout au pays.
-

- Collaboré avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES). Actuellement, 65 % des EES ont désigné des champions et championnes 30 en 30.
  - Distribué les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
  - Soutenu les groupes de travail de 30 en 30.
  - Assuré la promotion de la série de webinaires Persist de DiscoverE, de la Journée internationale des femmes en génie, et de la commémoration du 6 décembre.
  - Au TR1 de 2021, présenté et publié l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les ingénieurs stagiaires, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs.
  - Recruté un consultant chargé d'actualiser l'image de marque et le guide de style de l'initiative 30 en 30.
  - Élaboré le plan de communication pour la Conférence nationale 30 en 30 de 2022.
  - Au TR1 de 2021, présenté au conseil une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre, à l'intention des organismes de réglementation. Après la publication de la fiche de pointage, la section portant sur les cibles annuelles a été retirée sur la base de la rétroaction des organismes de réglementation.
  - Recueilli et communiqué les pratiques exemplaires des organismes de réglementation dans le cadre de l'élaboration et de la publication de l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires relatives aux ingénieurs stagiaires, aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et aux programmes de sensibilisation des employeurs.
- 


**Commentaires :**

---

## PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

---

### Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

---

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les organismes de réglementation qui utilisent déjà le système signalent que les résultats sont atteints. Nous demeurons donc persuadés que les résultats attendus seront atteints d'ici février 2022 pour tous les organismes de réglementation participants, une fois que la version française du système sera pleinement opérationnelle.

---

### Objectifs de 2021 :

- Traduction en français du système en ligne d'évaluation sur la base des compétences et du séminaire connexe *Working in Canada*.
- Achèvement et clôture du projet.

---

### Réalisation des objectifs :

- Engineers and Geoscientists BC a terminé le travail sur tous les produits livrables importants, et le système est opérationnel et utilisé par cinq (5) organismes de réglementation (quatre (4) autres organismes de réglementation utilisent les mêmes compétences avec un outil différent).
- La traduction en français de l'outil est terminée, et la traduction du séminaire *Working in Canada* sera achevée en janvier 2022.
- Le projet est clos et les opérations ont été prises en charge par Engineers and Geoscientists BC.

---

### Commentaires :


Le projet n'a pas été achevé en 2021 en raison de l'ampleur des travaux de traduction, qui étaient plus importants que prévu. Toutes les traductions seront terminées en janvier 2022 et le projet sera achevé et clôturé en février 2022.

---

## IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 3

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

---

### Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agrémenter de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

---

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19, nous restons convaincus que le processus d'agrément demeure crédible aux yeux des organismes de réglementation, des EES et des étudiants, et qu'il le restera jusqu'en décembre 2021.

---

### Objectifs de 2021 :

- Mener les activités d'agrément :
  - Visites de 79 programmes (dont 14 nouveaux programmes) dans 17 EES (onze anglophones et six francophones).
  - Décisions d'agrément visant quatre programmes canadiens de premier cycle en génie.
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
  - Modèle de Rapport du visiteur général - décision.
  - Nouvelle définition de la conception en ingénierie - décision
  - Modifications proposées à l'annexe 3, *Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* - décision
  - Exigences en matière de documentation à fournir sur place - décision
  - Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures - décision
  - Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 - recommandation définitive
  - Suivi du plan de mise en œuvre des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes
  - Étude sur la façon dont les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.

---

### Réalisation des objectifs :


- Toutes les décisions ont été prises, et les visites ont été réalisées comme prévu, en mode virtuel.
- Les exigences relatives à la documentation pour les visites, la définition de la conception en ingénierie et la modification de l'*Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice* ont été complétées.
- Le travail sur le modèle de rapport du visiteur général et l'incorporation de l'initiative 30 en 30 se poursuit. Ces deux activités ont été retardées en raison des priorités associées au passage aux visites virtuelles.
- Le groupe de travail chargé d'examiner le mandat du Comité des politiques et des procédures poursuit aussi son travail, dont les résultats sont attendus en 2022.

---

### Commentaires :

La COVID-19 a continué de perturber considérablement la réalisation des objectifs annuels, mais le BCAPG a réussi à passer aux visites virtuelles et à relever les défis liés cette année à la pandémie.

## IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

### Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

### Objectifs de 2021 :


- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives en organisant quatre réunions par année.
- Soutenir les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives :
  - Deux réunions du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une réunion du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une réunion du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
  - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
  - Responsables des TI, des finances (Groupe national des agents financiers/GNAF) et des communications : organiser des téléconférences et transmettre l'information demandée.

### Réalisation des objectifs :

- Les réunions du Groupe des présidents ont été facilitées, en marge des réunions du conseil tenues en février, mai et octobre.
- Des séances d'orientation ont été données en février et en octobre aux nouveaux présidents et chefs de la direction.
- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni virtuellement à quatre reprises, et a tenu des téléconférences supplémentaires sur des sujets particuliers pour échanger de l'information au besoin tout au long de l'année.
- Le GNRA s'est réuni virtuellement à deux reprises et tenu au besoin des téléconférences supplémentaires sur des sujets particuliers.
- Le GNRE a tenu une réunion virtuelle et cinq téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNRDAL a tenu une réunion virtuelle et deux téléconférences supplémentaires au cours de l'année.
- Le GNAF a tenu quatre réunions virtuelles.

### Commentaires :

## IO3 : Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

### Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
  - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
  - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Le résultat visant la base de données nationale sur les effectifs est en voie d'être réalisé, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'à décembre 2021 et après.
- Les résultats visant l'élaboration, par le Bureau des conditions d'admission, de produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation, la mobilité nationale et l'évaluation des compétences en génie sont tous en voie d'être produits et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Le résultat visant les nouveaux domaines d'exercice du génie est en voie d'être réalisé dans le cadre du portefeuille Recherche réglementaire, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'à décembre 2021 et après.

### Objectifs de 2021 :

- BCCAG : Tenir à jour les programmes d'examens :
  - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
  - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004) (*reporté de 2020*).
  - Révision du [programme d'examens de génie métallurgique](#) (2010).
  - Révision du [programme d'examens de génie informatique](#) (2017).
  - Révision du [programme d'examens de génie logiciel](#) (2019).
- BCCAG : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour :
  - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie » (*reporté de 2020*).
  - Nouveau « Guide public sur la consultation et la mobilisation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie ».
  - Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG.

- Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016) (*reporté de 2020*).
  - Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser :
    - Développer la nouvelle BDNE.
- 

**Réalisation des objectifs :**

BCCAG

- Les programmes d'examens de génie logiciel et de génie informatique ont été approuvés.
- Les programmes d'examens de génie aéronautique et aérospatial et de génie métallurgique/des matériaux ont été créés/révisés et devraient être approuvés par le BCCAG lors de sa réunion de janvier 2022.
- Les programmes d'examens de génie agricole/bioressources et sur les études complémentaires sont en cours de révision.
- Les travaux portant sur les nouveaux guides sur la diversité et l'inclusion, et la consultation et la mobilisation des Autochtones, l'étude de faisabilité, et la révision du document sur le génie logiciel sont en cours.


Chef de la direction

- Le développement de la nouvelle BDNE est en cours. En raison de problèmes survenus lors des négociations contractuelles, le développement de la BDNE devrait s'achever en avril 2022, et le lancement complet de l'outil devrait se faire d'ici juin 2022.
- 

**Commentaires :**

Le travail du Bureau des conditions d'admission comprend de nombreux éléments pluriannuels qui demeurent en bonne voie de réalisation. Le développement de la BDNE est soutenu par les organismes de réglementation, qui pourront commencer à l'utiliser au TR2 de 2022.

---

**IO4 : Programmes nationaux***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec le mandat d'Ingénieurs Canada ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

**Objectifs de 2021 :**

- Effectuer une analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Mettre en œuvre une campagne de promotion pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du Programme d'assurance vie temporaire.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du programme d'assurance maladie et accident.
- Déterminer la faisabilité d'une assurance voyage en tant que produit.
- Répondre aux besoins d'assurance des organismes de réglementation (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance).
- Évaluer l'expérience et négocier les prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

**Réalisation des objectifs :**

- L'exercice d'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le programme SPLIP ont été réalisés au TR1 de 2021. Le programme SPLIP a été renouvelé le 31 mars 2021 avec l'assureur actuel, AXA XL. L'exercice d'analyse du marché s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif de 2 % (de 5 \$ à 4,90 \$ par membre) garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024).
- La campagne de promotion sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP) a été mise en œuvre au TR2 de 2021. Elle a permis d'accroître la fréquentation des pages du site Web d'Ingénieurs Canada portant sur le programme SPLIP et la protection des dénonciateurs. Sur la base des leçons tirées de l'expérience, on a utilisé Facebook et LinkedIn pour la campagne d'automne.
- L'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta a été surveillé chaque mois tout au long de 2021.
- Les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance ont été tenues au TR2 et au TR4. Les résultats des réunions du TR2 ont été communiqués, tandis que ceux des réunions du TR4 le seront au cours du TR1 de 2022.
- Les principaux aspects à considérer pour le développement d'un produit d'assurance voyage ont été établis dans le cadre de la détermination de la faisabilité.



- Les besoins en assurance des organismes de réglementation ont été satisfaits (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance). Toutes les couvertures ont été renouvelées en collaboration avec Marsh (notre courtier) et les organismes de réglementation participants.
  - Nous avons réalisé une évaluation de l'expérience et négocié les tarifs du Programme national d'avantages sociaux collectifs en collaboration avec notre conseiller indépendant AON.
- 

**Commentaires :**


L'objectif visant l'examen et la signature de l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident, du programme d'assurance pour professionnels retraités et du programme d'assurance vie temporaire n'a pas été atteint en 2021. En raison de l'augmentation importante des dépenses proposées, Ingénieurs Canada a demandé à son consultant Aon de réaliser une analyse comparative. Ce travail devrait être terminé d'ici la fin du TR1 de 2022.


---

## **IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral**

*Responsabilité : Chef de la direction*

*Pondération : 1 (la plus faible)*

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

### **Résultats attendus :**

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
  - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
  - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
  - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

### **Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

### **Objectifs de 2021 :**

- Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.
- Réviser les énoncés de principe nationaux existants (EPN) et élaborer de nouveaux EPN, fondés sur des données probantes, qui présentent des points de vue sur des questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.
- Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
- Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
- Élaborer le rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- Fournir des avis et des rapports sur les initiatives fédérales afin de s'assurer que le gouvernement fédéral et les fonctionnaires tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur dans l'élaboration des politiques.
- Donner des avis sur tout accord de libre-échange et s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés. En informer les organismes de réglementation.

### **Réalisation des objectifs :**

- Fourni aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions, les actions et les politiques du gouvernement fédéral qui ont une incidence sur la profession, au moyen des mises à jour hebdomadaires du chef de la direction et du rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral.
- Publié trois nouveaux EPN, sept EPN actualisés, et un nouvel énoncé d'enjeu.
- Soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes des commentaires pour les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022.
- Élaboré et soumis au conseil un le rapport national sur les activités de représentation contenant un résumé des activités menées de juin 2020 à juin 2021.
- Fourni des avis et des rapports pour faire en sorte que le gouvernement et les fonctionnaires fédéraux tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur lors de l'élaboration de politiques sur des enjeux qui touchent la profession et la réglementation du génie.
- Fourni à Affaires mondiales Canada des avis sur les accords de libre-échange potentiels entre le Canada et d'autres pays pour s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés.

**Commentaires :**


La Journée sur la Colline n'a pas eu lieu en 2021 en raison des restrictions imposées par la COVID-19 et parce qu'il s'agissait d'une année électorale, mais des recherches sont en cours pour déterminer si cet événement pourra se tenir virtuellement ou en personne en 2022.

---

## **IO6 : Surveillance, recherche réglementaire et conseils**

*Responsabilité : Chef de la direction*

*Pondération : 2*

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

---

### **Résultats attendus :**

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.
- 

### **Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- 

### **Objectifs de 2021 :**


- Élaborer un document de recherche sur la réglementation des entités.
  - Élaborer un document de recherche sur le statut de membre non actif.
  - Élaborer un document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes.
  - Publier des articles sur la recherche réglementaire dans un bulletin.
    - Déterminer les sujets des documents de recherche pour 2022.
- 

### **Réalisation des objectifs :**

- Les documents de recherche sur la réglementation des entités et le statut de membre non actif ont été achevés.
  - Le document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes a été achevé.
  - Le génie énergétique et le génie multidisciplinaire sont les sujets sélectionnés pour les documents de recherche de 2022-2023.
  - Le bulletin de recherche sur la réglementation a été publié en mai 2021. Il contenait sept articles.
- 

### **Commentaires :**

---

**IO7 Mobilité internationale***Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômés étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- Lors de l'atelier de février 2020 sur la stratégie relative à la mobilité internationale, les organismes de réglementation ont indiqué que l'évaluation des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens était un travail qu'ils préféreraient entreprendre individuellement et au cas par cas, au lieu de demander à Ingénieurs Canada de réaliser un aperçu national. Ce résultat a donc été retiré de la sous-stratégie.

**Objectifs de 2021 :**

- Obtenir le maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Créer un groupe consultatif sur la mobilité internationale comprenant des représentants des organismes de réglementation afin d'éclairer notre participation à l'International Engineering Alliance et les améliorations à apporter au Répertoire de la mobilité.
- Définir et mettre en œuvre des améliorations du processus et de la technologie du Répertoire de la mobilité.
- Lancer la nouvelle Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE), former les utilisateurs, et soutenir l'utilisation continue de l'outil.

**Réalisation des objectifs :**


- Notre visite d'inspection en vertu de l'Accord de Washington a eu lieu en novembre, et la décision sera rendue à la réunion de juin 2022 de l'IEA.
- Le Groupe consultatif sur la mobilité internationale a été mis sur pied et a participé aux réunions de juin 2021 de l'IEA, ainsi qu'aux discussions concernant les prochaines étapes à la fin de 2021.
- Une DP visant l'amélioration du processus du répertoire de la mobilité a été lancée, et un fournisseur a été sélectionné à la fin de 2021. Le travail sur le nouvel outil sera achevé au TR2 de 2022.
- Le projet d'amélioration de la BDEDE a été achevé. La BDEDE est utilisée par onze organismes de réglementation.

**Commentaires :**

## IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

### Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

### Objectifs de 2021 :

- Collaborer avec les groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux pour surmonter les défis liés à la distanciation sociale et maintenir l'engagement des principales parties prenantes, par le biais de la création de quatre produits virtuels, soit la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6<sup>e</sup> année), les défis de conception en ingénierie (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année [1<sup>er</sup> cycle du secondaire]), un jeu-questionnaire en ligne (9<sup>e</sup> année à fin secondaire [2<sup>e</sup> cycle du secondaire]) et l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires).
- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire (le « rapport comparatif »).
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
- Terminer le premier cycle du programme de mentorat d'Ingénieurs Canada auprès des dirigeants de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes efficaces de prix, de fellowship et de bourses d'études.
- Organiser et coordonner les activités du MNG au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

### Réalisation des objectifs :

- Les groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux ont été fusionnés pour former le Groupe de travail national sur le rayonnement. Ce groupe a créé des sous-groupes de travail chargés de se concentrer sur trois principaux publics cibles : les élèves de maternelle à fin secondaire, les étudiants de niveau postsecondaire, et les ingénieurs stagiaires/professionnels en début de carrière. Toutes les initiatives et activités d'engagement élaborées par l'intermédiaire de ce groupe, plus précisément la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6<sup>e</sup> année), les défis de conception en ingénierie (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) et le jeu en ligne (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) sont accessibles dans notre site Explorelegénie.ca. Dans le cadre du Mois national du génie, nous avons rejoint 2 765 130 personnes, soit une augmentation de 18 % par rapport aux années précédentes.
- Le Programme d'écusson d'ingénierie pour les Guides a été étendu pour inclure les Scouts du Canada. Après consultation du sous-groupe de travail « Maternelle à 12<sup>e</sup> année », il a été décidé d'adopter le nouveau nom Programme national d'écusson d'ingénierie. Le groupe a accepté les changements proposés au site Web et à l'écusson afin de rendre le programme plus inclusif pour les Scouts et une ébauche de protocole d'entente décrivant la transition de ce programme, qui passe d'un projet d'Ingénieurs Canada à un programme national


administré et géré conjointement avec les organismes de réglementation participants, a été distribué. La finalisation du protocole d'entente et le lancement officiel du nouveau programme sont prévus au TR2 de 2022.

- Le premier cycle du programme de mentorat Ingénieurs Canada-FCEG est terminé, et le deuxième cycle a été lancé.
  - La mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'examen des programmes de prix et de bourses d'études est terminée, notamment le lancement d'une bourse de leadership pour les étudiants de premier cycle en génie.
  - Les réalisations exemplaires d'ingénieur.e.s et d'étudiant.e.s en génie ont été reconnues et soutenues par l'administration efficace des programmes de fellowship et de bourses d'études de 2021. En raison de la COVID-19, des changements ont été apportés à la façon dont les lauréat.e.s ont été reconnu.e.s publiquement.
  - Les activités du MNG ont été organisées et coordonnées au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- 

**Commentaires :**

L'élaboration et la distribution du rapport comparatif ont été retardées à la suite d'une consultation auprès du Groupe de travail national sur le rayonnement, qui a demandé que la portée initiale du projet soit étendue. Ce rapport sera achevé et prêt à être distribué au TR2 de 2022.

---

**IO9 : Diversité et inclusion***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 2*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

**Objectifs de 2021 :**


- Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG et du BCCAG.
- Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.

**Réalisation des objectifs :**

- Entrepris le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG, du BCCAG, du Groupe des présidents et de DDIC au TR4 de 2020. Achevé le déploiement au TR1 de 2021.
- Fait la promotion de la formation « Les 4 saisons de la réconciliation » auprès des organismes de réglementation. L'APEGS, Engineers and Geoscientists BC et l'APEGA ont conclu des ententes avec le fournisseur.
- Afin d'effectuer la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et d'améliorer les rapports sur les ingénieurs et les étudiants autochtones, retenu les services de Big River Analytics pour réaliser le sondage pilote sur les ingénieurs autochtones auprès de trois organismes de réglementation : Engineers Geoscientists Manitoba, l'APEGS et Engineers and Geoscientists BC. Le rapport sera publié au TR1 de 2022.
- Établi un partenariat avec des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) pour mener des entrevues auprès d'étudiants et d'ingénieurs autochtones de UBC sur leurs expériences et perceptions des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation en génie. Le rapport sera publié au TR1 de 2022.
- En partenariat avec des chercheurs de UBC, soumis une demande de subvention au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour soutenir les recherches qualitatives continues sur les expériences des étudiants et des ingénieurs autochtones.
- Consulté le Comité consultatif autochtone (CCA) sur la façon de bâtir des relations avec des organisations et des ingénieurs autochtones. Le CCA a recommandé à Ingénieurs Canada de devenir membre du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) et d'entreprendre les démarches pour obtenir la certification Relations progressistes avec les Autochtones du CCEA.
- Fait la promotion de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) auprès des organismes de réglementation et aidé à coordonner le sous-comité du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) chargé de planifier le rassemblement de l'AISES au Canada en 2022.

**Commentaires :**



**IO10 : Protection des marques officielles***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

**Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

**Objectifs de 2021 :**

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.


**Réalisation des objectifs :**

- Examiné et évalué la stratégie de protection d'Ingénieurs Canada pour s'assurer que les marques de commerce et les marques officielles continuent d'être utilisées et protégées adéquatement.
- Donné une présentation en ligne aux membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, pour leur fournir des renseignements contextuels sur le processus de demande de marque de commerce, et l'état d'avancement et la stratégie entourant les procédures d'opposition d'Ingénieurs Canada.
- Assuré le suivi de dix-huit procédures d'opposition ouvertes et en cours, dont cinq se sont conclues au cours de cette période :
  - La procédure visant INNOVATION ENGINEERING s'est conclue par la décision de refuser l'enregistrement de la marque de commerce; la décision n'a pas été portée en appel à la Cour fédérale.
  - Deux dossiers se sont conclus par l'abandon de la marque de commerce par le déposant.
  - Deux dossiers ont été réglés avec le consentement d'Ingénieurs Canada.
- Entrepris huit procédures d'opposition en 2021.
- Trois procédures de radiation sommaire entamées en 2020 étaient toujours en cours en 2021. Toutes ces affaires sont maintenant closes, les marques de commerce ayant été radiées du Registre fédéral des marques de commerce.
- Demandé l'émission d'avis de radiation sommaire visant quatorze marques de commerce identifiées pour une radiation éventuelle.
- Identifié trois cas de contrefaçon visant le logo Feuille d'érable d'Ingénieurs Canada et la marque de commerce ENGINEERS CANADA, tous deux utilisés sans autorisation dans des sites Web de tiers. Des lettres de mise en demeure ont été envoyées aux contrevenants et le logo et la marque ont été retirés dans les trois cas.
- Envoyé 57 lettres de consentement à des demandeurs en réponse à leur requête d'enregistrement en sociétés de régime fédéral (utilisant des marques officielles dans leur dénomination sociale).

**Commentaires :**

## Responsabilités du conseil

### RC1 Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs

Objectifs annuels : 

*Le Comité des ressources humaines doit :*

- *Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.*
- *Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.*
- *Gérer le rendement du chef de la direction.*

Résultats stratégiques : 

#### Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès réalisés au regard du plan de l'organisme.
- Entreprendre une action concrète pour corriger les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.
- Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

#### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

#### Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :


- Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

#### Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Comité RH a :

- Obtenu l'approbation du conseil quant aux recommandations de 2020 pour l'évaluation du chef de la direction et ses objectifs de 2021.
- Recruté un consultant qui entreprendra l'évaluation informelle du rendement du chef de la direction et examiné ses objectifs proposés pour 2022. Les recommandations découlant de cette évaluation seront soumises au conseil en février 2022.
- Poursuivi le travail lié à l'évaluation annuelle des présidents de comités, des administrateurs et du conseil :
  - Obtenu l'approbation du conseil pour les évaluations des présidents, qui ont été lancées en décembre 2021.
  - Examiné les évaluations du conseil et des administrateurs en vue de les présenter au conseil en février 2022.
  - Examiné et appuyé la recommandation du Comité sur la gouvernance visant l'intégration d'une évaluation informelle des présidents de comités dans la politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.
  - Surveillé les progrès concernant les plans de travail pour l'amélioration de l'engagement des employés. Le prochain sondage sur l'engagement des employés visant à mesurer ces efforts sera réalisé à l'automne 2022.
- De plus, le conseil a surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen de rapports trimestriels intermédiaires couvrant les quatre priorités stratégiques et les dix impératifs opérationnels.

## **RC2 Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction**

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

*Le président élu doit :*

- *Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.*

---

### **Résultats attendus :**

- Les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes clés apprécieront et valoriseront le processus d'engagement, qui devra être rentable et faire une utilisation efficace du temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

---

### **Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

---

### **Objectifs de 2021 :**


Conformément à la politique du conseil 7.11, *Consultation*, le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil et le soumettre à l'approbation du conseil.

---

### **Réalisation des objectifs :**

- Le plan de consultation pour 2022, comprenant les consultations (stratégiques) du conseil, ainsi que toutes les consultations opérationnelles, a été approuvé lors de la réunion de décembre 2021.

## RC3 Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Objectifs annuels : Résultats stratégiques : 

Le conseil doit :

- *Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.*
- *Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.*
- *Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :*
  - *Le plan stratégique*
  - *Le plan opérationnel annuel*

### Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

### Objectifs de 2021 :

Responsabilités continues du conseil :

- Approuver le budget annuel;
- Surveiller les rapports trimestriels de rendement stratégique;
- Soumettre aux membres un rapport annuel de rendement stratégique.


En 2019, le conseil a créé un Groupe de travail sur le plan stratégique chargé de guider l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024 et de superviser :

- La tenue d'un exercice de prospective avec des représentants du conseil, des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission;
- La tenue d'un atelier avec le conseil en vue d'élaborer l'ébauche de plan stratégique;
- La tenue d'une consultation sur l'ébauche de plan stratégique auprès des organismes de réglementation, du Bureau d'agrément, du Bureau des conditions d'admission et de DDIC;
- L'approbation de la version définitive du Plan stratégique 2022-2024 en vue de sa présentation au conseil en février 2021.

### Réalisation des objectifs :

- Les rapports de rendement trimestriels ont été examinés lors des réunions du conseil de mai, octobre et décembre.
- Le budget de 2022 a été approuvé en décembre 2021.
- Le rapport annuel de rendement stratégique de 2020 a été soumis aux membres en mai 2021.
- Le Groupe de travail sur le plan stratégique a supervisé tous les aspects de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2024, et le plan a été approuvé par les membres lors de leur assemblée annuelle de mai 2021.

## RC4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

*Le Comité sur la gouvernance doit :*

- *Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.*
  - *Apporter à la gouvernance des améliorations continues.*
- 

### Résultats attendus :

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes pour les exigences établies;
  - Les politiques du conseil servent d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent en matière de style de gouvernance;
  - Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil;
  - Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.
- 

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.
- 

### Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, qui appuient les résultats :


- Examen des politiques actuelles et élaboration de nouvelles politiques;
  - Détermination des lacunes du conseil en matière de gouvernance et recommandation d'une formation pertinente;
  - Mise en œuvre des recommandations et actions découlant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance.
- 

### Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Comité sur la gouvernance a :

- Examiné et fait approuver 40 politiques révisées, deux nouvelles politiques (la politique 7.7, *Investissements*, et la politique 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne*) et une nouvelle ligne directrice (*Réunions en personne pendant la COVID*);
- Apporté des améliorations au processus d'évaluation des présidents en réponse à une recommandation découlant du sondage sur l'efficacité de la gouvernance.

## **RC5 S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil**

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

*Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques doit :*

- *S'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes.*
- *Surveiller le registre des risques et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.*

---

### **Résultats attendus :**

- Le conseil et les organismes de réglementation sont pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, ont des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et jugent que toutes les stratégies nécessaires d'atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

---

### **Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :**

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

---

### **Objectifs de 2021 :**

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*, qui appuient les résultats :

- Élaborer un nouveau profil de risques de l'organisation;
- Surveiller chaque trimestre les risques stratégiques et opérationnels;
- Examiner chaque trimestre les états financiers;
- Examiner chaque année les contrats d'approvisionnement à long terme et les politiques financières opérationnelles;
- Examiner le budget annuel;
- Examiner le plan d'audit, la lettre de nomination de l'auditeur, et les résultats de l'audit.


---

### **Réalisation des objectifs :**

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Comité FAGR a :

- Soumis un nouveau profil de risques de l'organisation à l'approbation du conseil en avril;
- Surveillé chaque trimestre les risques stratégiques et opérationnels;
- Examiné et surveillé tous les aspects relatifs aux finances établis dans son plan de travail.

## RC6 Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

*Le Comité des ressources humaines doit :*

- *Élaborer et fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs.*
- *S'assurer que le programme d'orientation du conseil tient compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois, et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.*

---

### Résultats attendus :

- La qualité de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs s'améliorera au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l'automne et l'hiver 2018-2019.
- Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs exprimeront leur satisfaction à l'égard de l'efficacité du programme d'orientation du conseil.

---

### Probabilité de produire les résultats attendus d'ici décembre 2021 :

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

---

### Objectifs de 2021 :

Responsabilités, énoncées dans la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, qui appuient ces résultats :

- Proposer de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités;
- Examiner les politiques visant le personnel et les bénévoles d'Ingénieurs Canada;
- Assurer la supervision des programmes d'intégration et de développement des administrateurs;
- Examiner la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités;
- Confirmer les plans de succession pour les subordonnés directs du chef de la direction.

---

### Réalisation des objectifs :

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le Comité RH a :

- Établi la composition de tous les comités pour 2021-2022 et recommandé des présidents, de même que nommé des administrateurs au BCAPG et au BCCAG, ainsi que la championne du conseil pour le réseau 30 en 30;
- Évalué et amélioré les séances d'orientation données aux nouveaux administrateurs et administratrices en mai et juin;
- Planifié et offert des occasions de développement à l'intention des administrateurs afin de répondre aux besoins cernés grâce au sondage de 2021 sur l'efficacité de la gouvernance :
  - Lancé en janvier la formation en ligne « Board-on-Board » de la Canadian Non-profit Academy (accès permanent);
  - Fourni en juillet une formation sur la facilitation virtuelle à l'intention des nouveaux présidents de comités;
  - Tenu en juin un atelier sur l'équité, la diversité et l'inclusion mettant particulièrement l'accent sur les préjugés inconscients;
  - Maintenu le programme « Les 4 Saisons de la réconciliation » pour offrir en ligne une formation de sensibilisation aux Autochtones (accès permanent).

## NOTE DE BREFFAGE : POUR DÉCISION

Révision des politiques du conseil		4.2								
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil									
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.									
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (stratégique)									
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>i. 4.8, <i>Profils de compétences du conseil</i></td> <td>v. 6.1, <i>Comités et groupes de travail du conseil</i></td> </tr> <tr> <td>ii. 4.12, <i>Autoévaluation du conseil</i></td> <td>vi. 6.4, <i>Mandat du Comité FAGR</i></td> </tr> <tr> <td>iii. 5.3, <i>Situation financière</i></td> <td>vii. 7.12, <i>Actifs nets</i></td> </tr> <tr> <td>iv. 5.7, <i>Rémunération et avantages sociaux</i></td> <td></td> </tr> </table>		i. 4.8, <i>Profils de compétences du conseil</i>	v. 6.1, <i>Comités et groupes de travail du conseil</i>	ii. 4.12, <i>Autoévaluation du conseil</i>	vi. 6.4, <i>Mandat du Comité FAGR</i>	iii. 5.3, <i>Situation financière</i>	vii. 7.12, <i>Actifs nets</i>	iv. 5.7, <i>Rémunération et avantages sociaux</i>	
i. 4.8, <i>Profils de compétences du conseil</i>	v. 6.1, <i>Comités et groupes de travail du conseil</i>									
ii. 4.12, <i>Autoévaluation du conseil</i>	vi. 6.4, <i>Mandat du Comité FAGR</i>									
iii. 5.3, <i>Situation financière</i>	vii. 7.12, <i>Actifs nets</i>									
iv. 5.7, <i>Rémunération et avantages sociaux</i>										
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers									
Transparence :	Séance ouverte									
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale									
Présenté par :	Mike Wrinch, président du Comité sur la gouvernance									

### Définition du problème/de l'enjeu

- Sept politiques sont présentées aujourd'hui pour approbation. Quatre autres politiques ont fait l'objet de révisions mineures et ont été actualisées par le secrétariat. L'approbation du conseil n'est pas requise pour ces révisions mineures, conformément au mandat du Comité sur la gouvernance, qui lui confère le pouvoir « d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois ». Politiques ayant fait l'objet de révisions mineures :
 

i. 4.9, <i>Rôle des présidents</i>	iv. 6.13, <i>Processus de mise en candidature et d'élection du président élu</i>
ii. 5.6, <i>Planification</i>	
iii. 9.3, <i>Énoncés de principe nationaux</i>	
- Les politiques qui n'ont pas fait l'objet de révisions importantes durant ce cycle seront désormais soumises à une révision triennale.

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées des politiques existantes.

### Autres options envisagées

- Aucune



## Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

## Répercussions financières

- Aucune

## Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

## Consultations

- La gestionnaire, Équité, Diversité et Inclusion a été consultée au sujet des révisions qu'il est proposé d'apporter à la politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*.
- Le Comité FAGR a été consulté et a examiné les révisions qu'il est proposé d'apporter à la politique 6.4 du conseil, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques*. Le directeur des finances a par ailleurs été consulté et a contribué aux révisions proposées pour les politiques liées aux finances, notamment les politiques 5.3, *Situation financière*, 5.6, *Planification*, 5.7, *Rémunération et avantages sociaux*, et 7.12, *Actifs nets*.

## Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

## Annexe

- **Annexe 1** : Politiques pour approbation – versions avec suivi des modifications et versions propres
- **Annexe 2** : Politiques présentées pour information – politiques ayant fait l'objet de révisions mineures (ne nécessitant pas l'approbation du conseil). Versions avec suivi des modifications seulement :
  - i. 4.9, *Rôle des présidents*
  - ii. 5.6, *Planification*
  - iii. 9.3, *Énoncés de principe nationaux*
  - iv. 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*

Annexe 1 - Politiques pour approbation



## 4 Rôle du conseil

### 4.8 Profil de compétences du conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) La politique du conseil section 4.1, Responsabilités du conseil de ce manuel stipule que le conseil doit se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs, en établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et administratrices et tous les présidents et présidentes de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- (2) Ingénieurs Canada s'efforce de maintenir un conseil composé d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués possédant des expériences diversifiées et représentant un large éventail de groupes démographiques de partout au pays, notamment en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, les Noirs, les personnes de couleur, les neurodivergents et les personnes en situation de handicap.

~~1. Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs:~~

~~1.1 En établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.~~

~~(+)(3) À cette fin, ce~~ profil de compétences décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances ~~importants~~ exigés des administrateurs et administratrices du conseil afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation auxquels il offre ses services. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience recherchée et les autres exigences fondamentales d'un membre efficace du conseil. Il sert de fondement pour une gouvernance exceptionnelle et efficace, et aide à faire en sorte que la composition du conseil, dans son ensemble, offre les compétences et les capacités nécessaires pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

#### 4.8.1 Comprendre le profil

Le profil comporte trois volets associés à la compétence globale du conseil :

##### A. Compétences

Les compétences sont les habiletés et l'expérience collectives jugées nécessaires pour gouverner efficacement. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences. De temps à autre, le conseil peut prioriser certaines compétences correspondant à de nouveaux besoins.



### B. Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques du conseil visent à refléter la composition de la population canadienne, sont les secteurs particuliers de la profession d'ingénieur qu'on estime devoir être expressément représentés au sein du conseil. Les recrues des organismes de réglementation ne sont pas recherchées uniquement en fonction de certaines caractéristiques démographiques, mais plutôt en fonction de celles-ci combinées aux talents et habiletés.

### C. Habiletés comportementales

Les habiletés comportementales sont celles désirées pour aider le conseil à travailler efficacement ensemble. Ces habiletés ne sont pas incluses dans la matrice de compétences présentée ci-après, mais les organismes de réglementation devraient tenir compte de ces traits privilégiés lors de la nomination de candidats potentiels au conseil.

## 4.8.2 Application du profil

Le Comité RH doit tenir à jour une matrice des compétences des administrateurs indiquant les déficits de compétences ou de caractéristiques démographiques. À mesure qu'ils se joignent au conseil, les nouveaux membres seront invités à évaluer leur expérience et leurs connaissances au regard des compétences recherchées. Lorsqu'ils seront invités à proposer de nouveaux administrateurs, les organismes de réglementation seront informés des compétences et des caractéristiques démographiques *préférées* recherchées par le conseil. Nonobstant les préférences exprimées, les organismes de réglementation sont libres de nommer les personnes qu'ils estiment les plus adéquates pour le poste.

## 4.8.3 Profil de compétences du conseil

### A. Compétences souhaitées

#### a) Expérience en gouvernance de conseil et leadership

Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.

#### b) Expérience en affaires ou en gestion

Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.

#### c) Expérience au sein d'un organisme de réglementation

Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.

#### d) Expérience comptable/financière

Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.

#### e) Expérience en planification stratégique

**Commented [CP1]:** Cette phrase pose problème. Nous disons essentiellement que nous considérons certains secteurs de la profession d'ingénieur plus importants que d'autres. Je propose de supprimer « les secteurs particuliers... qu'on estime devoir être expressément représentés au sein du conseil » et d'utiliser plutôt « Les caractéristiques démographiques du conseil visent à refléter la composition de la population canadienne ». Je tendrais vers l'objectif ambitieux de refléter l'ensemble de la population, par opposition à la profession (qui ne compte que 14 % d'ingénieurs!).



Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.

#### f) Expérience en gestion des risques

Expérience en gestion des risques pour l'organisme. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.

##### B. Préférences démographiques

Le conseil reconnaît l'importance stratégique et cruciale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il s'agit notamment de favoriser une culture inclusive qui sollicite une diversité de points de vue et d'expériences, s'attaque activement à la discrimination, au harcèlement et aux préjugés inconscients, et soutient l'avancement des groupes sous-représentés.

##### Préférences démographiques

Le conseil souhaite que sa composition soit la plus diversifiée possible; cependant, seuls deux objectifs démographiques devant l'objet d'une surveillance active ont été établis. Le conseil comprend la différence entre une représentation significative et respectueuse, et une représentation de façade des groupes sous-représentés. L'objectif est de respecter et d'intégrer différents points de vue existants au sein de la profession d'ingénieur afin de mieux guider l'organisme en ce qui concerne la complexité de la profession et de promouvoir des politiques et des pratiques qui sont inclusives des groupes sous-représentés.

Le conseil s'efforce d'assurer la représentation suivante, basée sur la population canadienne, et en accord avec l'adhésion de l'organisme au Défi 50-30 du gouvernement fédéral. Étant donné la nature interconnectée de l'identité et des catégories telles que le genre, la race et la capacité, il est entendu que ces catégories peuvent se chevaucher.

- 50 % de personnes s'identifiant au genre féminin : représentation des genres
- 30 % de groupes sous-représentés : Autochtones, Noirs et personnes de couleur, personnes LGBTQ2S+ et personnes en situation de handicap.

##### a) Représentation des femmes

Conformément à la Politique de diversité et d'inclusion, le conseil s'efforce d'inclure au moins 30 pour cent de femmes. Un objectif à long terme serait une parité hommes-femmes représentative de la population canadienne.

##### b) Représentation des praticiens actifs

Le conseil devrait aussi tenter de s'assurer d'inclure au moins 30 pour cent d'ingénieurs en exercice.

**Commented [CP2]:** Déclaration volontaire. Je propose d'inclure dans le sondage du conseil une question demandant aux répondants d'indiquer s'ils appartiennent aux catégories et groupes suivants : genre, Autochtones, Noirs, personnes de couleur, ingénieurs formés à l'étranger, etc.



### *C. Habiletés comportementales*

Les administrateurs [et administratrices](#) devraient posséder des habiletés comportementales propices à un travail collaboratif efficace, notamment :

**a) Capacité de présenter des opinions**

Être capable de présenter des opinions clairement, franchement, et de façon constructive et persuasive.

**b) Capacité d'écoute**

Écouter attentivement et respectueusement, et s'assurer de comprendre les propos entendus.

**c) Capacité de poser des questions**

Savoir poser des questions de manière à contribuer positivement aux débats.

**d) Souplesse**

Être ouvert aux nouvelles idées, stratégiquement agile, et réceptif au changement.

**e) Résolution de conflits**

Être axé sur la résolution des conflits, faire preuve de résilience après que les conflits se sont produits, et appuyer les décisions prises par le conseil.

**f) Fiabilité**

Faire son travail et assister et participer aux réunions.

**g) Équilibre**

Compte tenu du modèle fédéré d'Ingénieurs Canada, une capacité à équilibrer les intérêts locaux et l'intérêt national.

## 4 Rôle du conseil

### 4.8 Profil de compétences du conseil

*Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)*

*Date de la dernière révision : 7 décembre 2020*

- (1) La politique du conseil 4.1, *Responsabilités du conseil* stipule que le conseil doit se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs, en établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et administratrices et tous les présidents et présidentes de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- (2) Ingénieurs Canada s'efforce de maintenir un conseil composé d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués possédant des expériences diversifiées et représentant un large éventail de groupes démographiques de partout au pays, notamment en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, les Noirs, les personnes de couleur, les neurodivergents et les personnes en situation de handicap.
- (3) À cette fin, ce profil de compétences décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances exigés des administrateurs et administratrices afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation auxquels il offre ses services. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience recherchée et les autres exigences d'un membre efficace du conseil. Il sert de fondement pour une gouvernance exceptionnelle et efficace, et aide à faire en sorte que la composition du conseil, dans son ensemble, offre les compétences et les capacités nécessaires pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

#### 4.8.1 Comprendre le profil

Le profil comporte trois volets associés à la compétence globale du conseil :

##### *A. Compétences*

Les compétences sont les habiletés et l'expérience collectives jugées nécessaires pour gouverner efficacement. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences. De temps à autre, le conseil peut prioriser certaines compétences correspondant à de nouveaux besoins.

##### *B. Caractéristiques démographiques*

Les caractéristiques démographiques du conseil visent à refléter la composition de la population canadienne. Les recrues des organismes de réglementation ne sont pas recherchées uniquement en fonction de certaines caractéristiques démographiques, mais plutôt en fonction de celles-ci combinées aux talents et habiletés.

##### *C. Habiletés comportementales*

Les habiletés comportementales sont celles désirées pour aider le conseil à travailler efficacement ensemble. Ces habiletés ne sont pas incluses dans la matrice de compétences présentée ci-après,

mais les organismes de réglementation devraient tenir compte de ces traits privilégiés lors de la nomination de candidats potentiels au conseil.

## 4.8.2 Application du profil

Le Comité RH doit tenir à jour une matrice des compétences des administrateurs indiquant les déficits de compétences ou de caractéristiques démographiques. À mesure qu'ils se joignent au conseil, les nouveaux membres seront invités à évaluer leur expérience et leurs connaissances au regard des compétences recherchées. Lorsqu'ils seront invités à proposer de nouveaux administrateurs, les organismes de réglementation seront informés des compétences et des caractéristiques démographiques *préférées* recherchées par le conseil. Nonobstant les préférences exprimées, les organismes de réglementation sont libres de nommer les personnes qu'ils estiment les plus adéquates pour le poste.

## 4.8.3 Profil de compétences du conseil

### A. Compétences souhaitées

#### a) Expérience en gouvernance de conseil et leadership

Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.

#### b) Expérience en affaires ou en gestion

Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.

#### c) Expérience au sein d'un organisme de réglementation

Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.

#### d) Expérience comptable/financière

Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.

#### e) Expérience en planification stratégique

Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.

#### f) Expérience en gestion des risques

Expérience en gestion des risques pour l'organisme. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.

### *B. Préférences démographiques*

Le conseil reconnaît l'importance stratégique et cruciale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il s'agit notamment de favoriser une culture inclusive qui sollicite une diversité de points de vue et d'expériences, s'attaque activement à la discrimination, au harcèlement et aux préjugés inconscients, et soutient l'avancement des groupes sous-représentés.

Le conseil comprend la différence entre une représentation significative et respectueuse, et une représentation de façade des groupes sous-représentés. L'objectif est de respecter et d'intégrer différents points de vue existants au sein de la profession d'ingénieur afin de mieux guider l'organisme en ce qui concerne la complexité de la profession et de promouvoir des politiques et des pratiques qui sont inclusives des groupes sous-représentés.

Le conseil s'efforce d'assurer la représentation suivante, basée sur la population canadienne, et en accord avec l'adhésion de l'organisme au Défi 50-30 du gouvernement fédéral. Étant donné la nature interconnectée de l'identité et des catégories telles que le genre, la race et la capacité, il est entendu que ces catégories peuvent se chevaucher.

- 50 % de personnes s'identifiant au genre féminin : représentation des genres
- 30 % de groupes sous-représentés : Autochtones, Noirs et personnes de couleur, personnes LGBTQ2S+ et personnes en situation de handicap.

Le conseil devrait aussi tenter de s'assurer d'inclure au moins 30 % d'ingénieurs en exercice.

### *C. Habiletés comportementales*

Les administrateurs et administratrices devraient posséder des habiletés comportementales propices à un travail collaboratif efficace, notamment :

#### **a) Capacité de présenter des opinions**

Être capable de présenter des opinions clairement, franchement, et de façon constructive et persuasive.

#### **b) Capacité d'écoute**

Écouter attentivement et respectueusement, et s'assurer de comprendre les propos entendus.

#### **c) Capacité de poser des questions**

Savoir poser des questions de manière à contribuer positivement aux débats.

#### **d) Souplesse**

Être ouvert aux nouvelles idées, stratégiquement agile, et réceptif au changement.

#### **e) Résolution de conflits**

Être axé sur la résolution des conflits, faire preuve de résilience après que les conflits se sont produits, et appuyer les décisions prises par le conseil.

#### **f) Fiabilité**

Faire son travail et assister et participer aux réunions.



**g) Équilibre**

Compte tenu du modèle fédéré d'Ingénieurs Canada, une capacité à équilibrer les intérêts locaux et l'intérêt national.

## 4 Rôle du conseil

### 4.12 Autoévaluation du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : *bisannuelle*

Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Date de la dernière révision : 24 février 2021

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'autoévaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

#### 4.12.1 Processus d'autoévaluation

(1) Le conseil doit utiliser trois processus d'évaluation :

- a) Une brève évaluation menée à la fin de chaque réunion;
- b) Un sondage électronique, ~~mené au moins une fois par année à remplir après chaque réunion;~~
- c) Un sondage annuel officiel plus détaillé sur le rendement du conseil.

##### A. Évaluation des réunions

(1) À la fin de chaque réunion du conseil, le président demande que le conseil passe en séance à huis clos. Les participants comprennent les administrateurs, les subordonnés directs, ~~(le chef de la direction, le secrétaire général et les présidents du BCAPG et du BCCAG)~~ et le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil. L'unique ~~'~~objectif de cette séance à huis clos est de permettre aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises.

(2) De plus, un sondage électronique sur la satisfaction à l'égard de la réunion est envoyé à tous les participants au moins une fois par année, après chaque la réunion du conseil de février, de mai et/ou d'octobre.

##### B. Sondage annuel

(1) Le sondage annuel permet d'examiner le conseil de l'intérieur, de réfléchir aux responsabilités individuelles et partagées de ses membres, de déceler différentes perceptions et opinions parmi les membres, et de déterminer les domaines de responsabilité qui ont besoin d'attention. L'autoévaluation du conseil devrait être objective et éviter de se concentrer uniquement sur les

**Commented [ES1]:** Les sondages électroniques effectués après chaque réunion ont une valeur limitée, mais exigent beaucoup de travail de la part du personnel. Peu de personnes remplissent le sondage à moins d'avoir une préoccupation particulière, et les taux de réponse sont toujours faibles. Les sondages sont également anonymes, il est donc souvent difficile de donner suite aux préoccupations ou d'assurer un suivi pour obtenir davantage d'informations si quelque chose devait ressortir du sondage. Il est possible de donner son avis sur une réunion lors de la séance à huis clos qui suit chaque réunion, et les participants peuvent toujours contacter le président ou la présidente ou le chef de la direction pour exprimer des préoccupations particulières.

**Commented [ES2]:** « Subordonné direct » est un terme défini. Les subordonnés directs sont le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG; il n'est donc pas nécessaire de les mentionner ici.

**Commented [ES3]:** On suggère ces réunions, car ce sont les plus « grandes »; chefs de la direction, présidents et observateurs y sont invités.



faiblesses ou les aspects négatifs. Elle devrait aider le conseil à améliorer la planification de la relève et la gouvernance.

- (2) Sauf lorsque le Comité sur la gouvernance mène le sondage sur l'efficacité de la gouvernance (décrit ci-dessous), il incombe au Comité des ressources humaines de réaliser le sondage et le rapport annuels sur l'efficacité du conseil. Le sondage ~~doit être~~ effectué au moyen d'un questionnaire anonyme.
- (3) Le processus suivant ~~doit être~~ utilisé :
  - a) Le comité RH s'entend sur la structure et le contenu du questionnaire.
  - b) Le questionnaire proposé est soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
  - c) Le questionnaire est distribué après la réunion d'hiver, et les membres du conseil ont deux semaines pour y répondre.
  - d) Les résultats sont compilés et analysés, et un rapport d'évaluation du conseil est préparé.
  - e) Le rapport est présenté au conseil à sa réunion de printemps (en mai).
  - f) Le conseil discute du rapport et détermine si des modifications aux politiques, aux procédures ou aux pratiques sont nécessaires.
  - g) Le nouveau président sortant supervise la mise en œuvre des améliorations nécessaires qui ont été déterminées.
- (4) Les opinions et les commentaires exprimés durant le processus d'évaluation ne doivent pas être attribués à des membres individuels du conseil, mais intégrés dans le rapport sommaire.

#### A. *Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance*

- (1) Conformément à la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le Comité sur la gouvernance doit sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.
- (2) Les années où le conseil réalise le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance, le Comité sur la gouvernance sera responsable du sondage annuel et du rapport sur l'efficacité du conseil. Une partie du questionnaire portera sur l'évaluation du conseil et comprendra des questions, à l'intention des administrateurs, visant spécifiquement à évaluer le rendement du conseil.
- (3) Les résultats spécifiques de l'autoévaluation du conseil, y compris toute recommandation d'amélioration requise, seront présentés au conseil lors de sa réunion de printemps (en mai).
- (4) Le conseil discutera du rapport et déterminera si des modifications des politiques, procédures ou pratiques sont requises.

---

## 4 Rôle du conseil

### 4.12 Autoévaluation du conseil

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)*

*Date de la dernière révision : 24 février 2021*

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'autoévaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

#### 4.12.1 Processus d'autoévaluation

- (1) Le conseil doit utiliser trois processus d'évaluation :
  - a) Une brève évaluation menée à la fin de chaque réunion;
  - b) Un sondage électronique, mené au moins une fois par année;
  - c) Un sondage annuel officiel plus détaillé sur le rendement du conseil.

##### *A. Évaluation des réunions*

- (1) À la fin de chaque réunion du conseil, le président demande que le conseil passe en séance à huis clos. Les participants comprennent les administrateurs, les subordonnés directs et le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil. L'unique objectif de cette séance à huis clos est de permettre aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises.
- (2) De plus, un sondage électronique sur la satisfaction à l'égard de la réunion est envoyé à tous les participants au moins une fois par année, après la réunion du conseil de février, de mai et/ou d'octobre.

##### *B. Sondage annuel*

- (1) Le sondage annuel permet d'examiner le conseil de l'intérieur, de réfléchir aux responsabilités individuelles et partagées de ses membres, de déceler différentes perceptions et opinions parmi les membres, et de déterminer les domaines de responsabilité qui ont besoin d'attention. L'autoévaluation du conseil devrait être objective et éviter de se concentrer uniquement sur les faiblesses ou les aspects négatifs. Elle devrait aider le conseil à améliorer la planification de la relève et la gouvernance.
- (2) Sauf lorsque le Comité sur la gouvernance mène le sondage sur l'efficacité de la gouvernance (décrit ci-dessous), il incombe au Comité des ressources humaines de réaliser le sondage et le rapport

annuels sur l'efficacité du conseil. Le sondage doit être effectué au moyen d'un questionnaire anonyme.

(3) Le processus suivant doit être utilisé :

- a) Le comité RH s'entend sur la structure et le contenu du questionnaire.
- b) Le questionnaire proposé est soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
- c) Le questionnaire est distribué après la réunion d'hiver, et les membres du conseil ont deux semaines pour y répondre.
- d) Les résultats sont compilés et analysés, et un rapport d'évaluation du conseil est préparé.
- e) Le rapport est présenté au conseil à sa réunion de printemps (en mai).
- f) Le conseil discute du rapport et détermine si des modifications aux politiques, aux procédures ou aux pratiques sont nécessaires.
- g) Le nouveau président sortant supervise la mise en œuvre des améliorations nécessaires qui ont été déterminées.

(4) Les opinions et les commentaires exprimés durant le processus d'évaluation ne doivent pas être attribués à des membres individuels du conseil, mais intégrés dans le rapport sommaire.

#### *A. Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance*

- (1) Conformément à la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le Comité sur la gouvernance doit sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.
- (2) Les années où le conseil réalise le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance, le Comité sur la gouvernance sera responsable du sondage annuel et du rapport sur l'efficacité du conseil. Une partie du questionnaire portera sur l'évaluation du conseil et comprendra des questions, à l'intention des administrateurs, visant spécifiquement à évaluer le rendement du conseil.
- (3) Les résultats spécifiques de l'autoévaluation du conseil, y compris toute recommandation d'amélioration requise, seront présentés au conseil lors de sa réunion de printemps (en mai).
- (4) Le conseil discutera du rapport et déterminera si des modifications des politiques, procédures ou pratiques sont requises.



## 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

### 5.3 Situation financière

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~annuelle~~ bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) En ce qui concerne la situation et les activités financières continues, le chef de la direction doit veiller à assurer la sécurité financière et le respect des priorités fixées dans le Plan stratégique.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
  - a) Les emprunts ne servent qu'à se procurer des facilités de crédit pour la protection contre les découverts et les cartes de crédit d'entreprise.
  - b) Le traitement de la paie se fait selon un calendrier normal et les dettes sont remboursées sans tarder.
  - c) Les comptes débiteurs ne sont pas radiés sans que l'on ait d'abord tenté d'en obtenir le paiement, après une période de grâce raisonnable.
  - d) Les paiements d'impôt ou autres paiements ou rapports exigés par le gouvernement sont produits avant la date d'échéance.
  - e) Il n'y a aucune acquisition, cession ni aucun engagement financier de terrains ni de bâtiments, ni de création ou d'achat de filiales sans l'approbation explicite du conseil.
  - f) Les fonds de réserve affectés sont maintenus aux niveaux établis par le conseil et ne sont utilisés que s'il existe un plan approuvé par le conseil pour ramener les réserves affectées aux niveaux cibles dans les trois ans suivant leur chute sous les niveaux prescrits.
  - g) Les fonds non investis sont maintenus dans des instruments sûrs.
  - h) Il existe des documents désignant un signataire administratif compétent.
  - i) Des contrôles financiers internes sont en place afin d'empêcher les retards, les erreurs et les déclarations trompeuses dans les rapports, notamment des dispositions permettant de signaler toute erreur ou inexactitude au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) en temps opportun.
  - j) Le conseil, par l'entremise du Comité ~~des finances, d'audit et de gestion des risques~~ FAGR, est rapidement mis au courant des changements importants dans la situation financière ~~de l'organisation ou dans les dépenses.~~
  - k) Le conseil reçoit des états financiers trimestriels.

**Commented [ES1]:** La situation financière inclut les dépenses.

---

## 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

### 5.3 Situation financière

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)*

*Date de la dernière révision : 7 décembre 2020*

- (1) En ce qui concerne la situation et les activités financières continues, le chef de la direction doit veiller à assurer la sécurité financière et le respect des priorités fixées dans le Plan stratégique.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
  - a) Les emprunts ne servent qu'à se procurer des facilités de crédit pour la protection contre les découverts et les cartes de crédit d'entreprise.
  - b) Le traitement de la paie se fait selon un calendrier normal et les dettes sont remboursées sans tarder.
  - c) Les comptes débiteurs ne sont pas radiés sans que l'on ait d'abord tenté d'en obtenir le paiement, après une période de grâce raisonnable.
  - d) Les paiements d'impôt ou autres paiements ou rapports exigés par le gouvernement sont produits avant la date d'échéance.
  - e) Il n'y a aucune acquisition, cession ni aucun engagement financier de terrains ni de bâtiments, ni de création ou d'achat de filiales sans l'approbation explicite du conseil.
  - f) Les fonds de réserve affectés sont maintenus aux niveaux établis par le conseil et ne sont utilisés que s'il existe un plan approuvé par le conseil pour ramener les réserves affectées aux niveaux cibles dans les trois ans suivant leur chute sous les niveaux prescrits.
  - g) Les fonds non investis sont maintenus dans des instruments sûrs.
  - h) Il existe des documents désignant un signataire administratif compétent.
  - i) Des contrôles financiers internes sont en place afin d'empêcher les retards, les erreurs et les déclarations trompeuses dans les rapports, notamment des dispositions permettant de signaler toute erreur ou inexactitude au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) en temps opportun.
  - j) Le conseil, par l'entremise du Comité FAGR, est rapidement mis au courant des changements importants dans la situation financière de l'organisation.
  - k) Le conseil reçoit des états financiers trimestriels.



## 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

### 5.7 Rémunération et avantages sociaux

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le chef de la direction doit protéger l'intégrité financière et l'image publique de l'organisme en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres avantages sociaux accordés aux employés, aux consultants et aux employés contractuels.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
  - a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec ceux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
  - b) Les avantages sociaux qui lui sont accordés ne sont modifiés que dans la mesure où ces changements correspondent à ceux de tous les autres employés.
  - c) Le conseil est informé des changements importants dans la rémunération ou les avantages sociaux du personnel permanent.
  - d) Les prestations de retraite ne sont pas ajustées au-delà de cinq pour cent (5 %) au cours d'une période de cinq (5) ans sans l'autorisation préalable du conseil, ni établies ni modifiées.
  - e) Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
  - f) Chaque employé, qu'il soit permanent ou temporaire, fait l'objet d'un contrat de travail conforme à la législation sur les normes minimales d'emploi.
  - ~~f) Il n'est ni promis ni laissé entendre qu'un emploi est permanent ou garanti.~~
  - ~~g) Aucun contrat de travail n'est créé pour une durée plus longue qu'une projection prudente des revenus ne le permet.~~

**Commented [ES1]:** Révisé, puisque le régime de retraite existe depuis longtemps (donc il est établi) et il a récemment été modifié, la contribution de l'employeur étant passée de 5 % à 8 %.

**Commented [ES2]:** Seule l'absence d'un contrat de travail écrit permettrait à une personne de prétendre qu'une promesse d'emploi permanent ou garanti implicite lui a été faite, ce qui justifie la suppression de 2f.

En outre, si un contrat de travail conforme est en place, il contient des dispositions relatives à la cessation d'emploi, ce qui permet de dissiper toute inquiétude quant à la création d'un contrat de travail d'une durée plus longue qu'une projection des revenus ne le permet.



---

## 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

### 5.7 Rémunération et avantages sociaux

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)*

*Date de la dernière révision : 7 décembre 2020*

- (1) Le chef de la direction doit protéger l'intégrité financière et l'image publique de l'organisme en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres avantages sociaux accordés aux employés, aux consultants et aux employés contractuels.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
  - a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec ceux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
  - b) Les avantages sociaux qui lui sont accordés ne sont modifiés que dans la mesure où ces changements correspondent à ceux de tous les autres employés.
  - c) Le conseil est informé des changements importants dans la rémunération ou les avantages sociaux du personnel permanent.
  - d) Les prestations de retraite ne sont pas ajustées au-delà de cinq pour cent (5 %) au cours d'une période de cinq (5) ans sans l'autorisation préalable du conseil.
  - e) Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
  - f) Chaque employé, qu'il soit permanent ou temporaire, fait l'objet d'un contrat de travail conforme à la législation sur les normes minimales d'emploi.



## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.1 Comités et groupes de travail du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Date de la dernière révision : 24 février 2021

- (1) Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement **dissous**retirés. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.
- (2) Les comités permanents du conseil sont :
  - a) Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
  - b) Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
  - c) Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
  - d) Le Comité sur la gouvernance
  - e) Le Comité des ressources humaines
- (3) Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
- (4) Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
- (5) Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
- (6) Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.
- (7) Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.
- (8) Tous les comités et groupes de travail doivent :
  - a) Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.
  - b) Mettre les procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil.



- c) Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

### 6.1.1 Composition

- (1) Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.
- (2) Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :
  - a) Le plan de travail de chaque comité
  - b) Les intérêts des administrateurs
  - c) Les compétences et capacités des administrateurs
  - d) La planification de la relève du conseil
- (3) Sauf dans le cas du BCAPG et du BCCAG, le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité et groupe de travail, mais le choix définitif revient au comité ou au groupe de travail.
- (4) Le conseil nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
- (5) Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
- (6) Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que l'on obtienne une composition diversifiée qui soit représentative de la population canadienne.
- (7) Sauf s'il s'agit d'un poste au BCAPG ou au BCCAG, si un poste au sein d'un comité -ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat.
- (8) Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

**Commented [ES1]:** Ce changement est nécessaire en raison des modifications apportées aux politiques relatives au Bureau d'agrément et au Bureau des conditions d'admission en mai 2021 : il a alors été déterminé que si un poste devient vacant au sein de ces deux comités, le conseil pourra le pourvoir par voie de nomination pour un mandat initial de 3 ans, et non pour la durée du mandat.

### 6.1.2 Pouvoirs

- (1) Tous les comités et groupes de travail peuvent, par l'intermédiaire de leur président :
  - a) Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
  - b) Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.



- c) Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
- (2) Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
- (3) À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

### 6.1.3 Rôle des présidents de comités

- (1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
  - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
  - b) Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
  - c) Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
  - d) Rendre compte des activités du comité au conseil.
  - e) Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
  - f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.
- (2) Le président d'un comité peut, si nécessaire, déléguer les responsabilités susmentionnées à d'autres membres du comité.

### 6.1.4 Compétences des présidents des comités

- (1) Pour s'acquitter des responsabilités énoncées ci-dessus, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*, les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :
  - a) Capacité de dégager un consensus.
  - b) Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
  - c) Compréhension du contexte stratégique plus large.
  - d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
  - e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

---

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.1 Comités et groupes de travail du conseil

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : bisannuelle*

*Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)*

*Date de la dernière révision : 24 février 2021*

- (1) Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés par celui-ci d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement dissous. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.
- (2) Les comités permanents du conseil sont :
  - a) Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
  - b) Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
  - c) Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
  - d) Le Comité sur la gouvernance
  - e) Le Comité des ressources humaines
- (3) Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
- (4) Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
- (5) Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
- (6) Le chef de la direction surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.
- (7) Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.
- (8) Tous les comités et groupes de travail doivent :
  - a) Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.
  - b) Mettre les procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil.

- c) Faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

### 6.1.1 Composition

- (1) Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.
- (2) Le Comité des ressources humaines, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :
  - a) Le plan de travail de chaque comité
  - b) Les intérêts des administrateurs
  - c) Les compétences et capacités des administrateurs
  - d) La planification de la relève du conseil
- (3) Sauf dans le cas du BCAPG et du BCCAG, le Comité des ressources humaines doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité et groupe de travail, mais le choix définitif revient au comité ou au groupe de travail.
- (4) Le conseil nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
- (5) Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
- (6) Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que l'on obtienne une composition diversifiée qui soit représentative de la population canadienne.
- (7) Sauf s'il s'agit d'un poste au BCAPG ou au BCCAG, si un poste au sein d'un comité ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat.
- (8) Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

### 6.1.2 Pouvoirs

- (1) Tous les comités et groupes de travail peuvent, par l'intermédiaire de leur président :
  - a) Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
  - b) Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.

- c) Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
- (2) Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
- (3) À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

### 6.1.3 Rôle des présidents de comités

- (1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
  - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
  - b) Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.
  - c) Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.
  - d) Rendre compte des activités du comité au conseil.
  - e) Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
  - f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.
- (2) Le président d'un comité peut, si nécessaire, déléguer les responsabilités susmentionnées à d'autres membres du comité.

### 6.1.4 Compétences des présidents des comités

- (1) Pour s'acquitter des responsabilités énoncées ci-dessus, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*, les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :
  - a) Capacité de dégager un consensus.
  - b) Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.
  - c) Compréhension du contexte stratégique plus large.
  - d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
  - e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.



## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~

Date de la dernière modification : 2 octobre 2020 (motion : 2020-10-3D)

Date de la dernière révision : 2 octobre 2020

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

#### 6.4.1 Responsabilités

- (1) Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.* Le Comité FAGR doit aussi :
  - a) Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
  - b) Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
  - c) Examiner le ~~profil~~ registre des risques ~~de l'organisation chaque année et opérationnels du chef de la direction et~~ le registre des risques ~~chaque trimestre~~ stratégiques du conseil, et faire ~~au conseil~~ les recommandations ~~nécessaires~~ concernant le registre des risques stratégiques ~~lors de la réunion d'avril ou lorsque des changements importants surviennent lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.~~
  - d) ~~Sur la base du Réaliser un examen triennal du~~ registre des risques, ~~stratégiques du conseil et~~ présenter des recommandations au conseil sur ~~les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et~~ les mesures requises, ~~le cas échéant~~, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
  - e) Examiner ~~au moins~~ chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
  - f) Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
  - g) Superviser l'audit annuel, notamment :
    - i. ~~Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.~~
    - ii. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.

**Commented [ES1]:** Cette pratique a changé en avril 2021 quand le conseil a adopté la recommandation du Comité FAGR de lui présenter le registre des risques chaque année en avril.





- iii-ii. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.
  - iv-iii. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
  - v-iv. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
    - A) La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
    - B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
    - C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
  - vi-v. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
  - vii-vi. Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
- h) Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
- i) Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.

#### 6.4.2 Pouvoirs

- (1) Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.
- (2) Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances ~~contrôleur~~ d'Ingénieurs Canada.

#### 6.4.3 Composition

- (1) Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.
- (2) La présence du président du Comité et de trois autres membres qui sont aussi des administrateurs constitue un quorum (soit 50 pour cent des membres plus 1).
- (3) Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.
- (4) Le directeur des Finances ~~contrôleur~~ d'Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

#### 6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR

- (1) Le président du Comité FAGR doit comprendre :
  - a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif



- b) Les opérations financières d'Ingénieurs Canada
- c) Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 2 octobre 2020 (motion : 2020-10-3D)

Date de la dernière révision : 2 octobre 2020

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

#### 6.4.1 Responsabilités

- (1) Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.* Le Comité FAGR doit aussi :
- a) Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
  - b) Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
  - c) Examiner le profil de risques de l'organisation chaque année et le registre des risques chaque trimestre, et faire au conseil les recommandations nécessaires lors de la réunion d'avril ou lorsque des changements importants surviennent.
  - d) Sur la base du registre des risques, présenter des recommandations au conseil sur les mesures requises, le cas échéant, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
  - e) Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
  - f) Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
  - g) Superviser l'audit annuel, notamment :
    - i. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.
    - ii. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.
    - iii. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.

- iv. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
  - A) La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
  - B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
  - C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
- v. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
- vi. Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
- h) Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
- i) Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.

#### **6.4.2 Pouvoirs**

- (1) Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.
- (2) Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances d'Ingénieurs Canada.

#### **6.4.3 Composition**

- (1) Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.
- (2) La présence du président du Comité et de trois autres membres qui sont aussi des administrateurs constitue un quorum (soit 50 pour cent des membres plus 1).
- (3) Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.
- (4) Le directeur des Finances d'Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

#### **6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR**

- (1) Le président du Comité FAGR doit comprendre :
  - a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif
  - b) Les opérations financières d'Ingénieurs Canada
  - c) Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada



## 7 Politiques du conseil

### 7.12 Actifs nets

<i>Date d'adoption</i> : 2 octobre 2020 (motion : 2020-10-3D)	<i>Périodicité de révision</i> : <del>annuelle</del> <b>bisannuelle</b>
<i>Date de la dernière modification</i> : s/o	<i>Date de la dernière révision</i> : s/o

#### 7.12.1 Objet de la politique

- (1) Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un examen annuel et (au besoin) de révisions.
- (2) Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :
  - a) Assurant une protection contre les pertes inattendues.
  - b) Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques.
  - c) Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services.
  - d) Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux, et en
  - e) Assurant une stabilité financière générale.
- (3) La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :
  - a) Le niveau prévu des revenus et des dépenses.
  - b) La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, et
  - c) Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise.
- (4) La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

#### 7.12.2 Mesures

- (1) Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.
  - a) **Les réserves affectées à l'interne** sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :
    - i. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;
    - ii. financer des initiatives stratégiques;

iii. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.

**b) Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels** constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.

**c) Les réserves non affectées** sont des fonds qui ne sont ni affectés, ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations et pour financer les activités prévues dans le Plan stratégique.

(2) Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés comme suit :

<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique est établi par le conseil pour garantir que des fonds sont disponibles en cas de contestation judiciaire, fournir des fonds pour couvrir les franchises d'assurance et pour aider les organismes de réglementation du génie s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.
<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques est établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>financer les initiatives stratégiques planifiées;</li> <li>financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé;</li> <li>réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.</li> </ul>
<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus est établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements négatifs inattendus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.
<b>Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.
<b>Actifs non affectés</b>	Les réserves non affectées représentent les actifs dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction.

(3) Les niveaux cibles de ces réserves sont documentés dans la structure des actifs nets (annexe A).

### 7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

- (1) Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne doivent être cohérents avec le plan et les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :
  - a) Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR.
  - b) Lors de l'approbation du plan stratégique, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR doit examiner les réserves affectées à l'interne et faire des recommandations au conseil, en tenant compte de l'évaluation actualisée des risques réalisée à l'appui du plan stratégique.
  - c) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation, le chef de la direction doit faire des recommandations au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR au sujet du niveau des réserves non affectées, en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie. Le budget définitif est approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR, la structure et les niveaux cibles des actifs nets.
  - e) Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit s'efforcer de maintenir les soldes des actifs nets aux niveaux approuvés chaque année par le conseil dans la structure des actifs nets. Une dérogation aux niveaux cibles n'est ni acceptable, ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.
  - f) Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines périodes et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres périodes. En outre, les niveaux des actifs nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

### 7.12.4 Rapports

- (1) Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.
- (2) Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au conseil dans les états financiers trimestriels.

**Annexe A : Document sur la structure des actifs nets**

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020

Date d'entrée en vigueur : 31 décembre 2019

**Aperçu des actifs nets**

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées en annexe.

**Sommaire des actifs nets**

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

**Actifs nets affectés à l'interne**

Affectation interne	Objet	Montant
<b>Fonds de défense juridique</b>	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
<b>Fonds pour les priorités stratégiques</b>	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>financer les initiatives stratégiques planifiées</li> <li>financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé</li> <li>réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.</li> </ul>	2 000 000 \$
<b>Fonds général pour imprévus</b>	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 \$
<b>Total des actifs nets affectés à l'interne</b>		<b>6 000 000 \$</b>



**Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles**

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
<b>Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
<b>Actifs nets non affectés</b>	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes.  Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

**Actifs nets affectés à l'interne**

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

**a) Fonds de défense juridique**

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

**b) Fonds pour les priorités stratégiques**

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son [Plan stratégique 2022-2024](#), qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires

en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du Plan stratégique 2019-2022-2024 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

#### **c) Fonds général pour imprévus**

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

#### **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir la définition ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

#### **Actifs nets non affectés**

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire annuel.

#### **Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada**

Section 7 : Politiques du conseil

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

### Définitions

Définition des termes employés dans la présente politique :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :
  - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
  - Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
  - Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
  - Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporellesActifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles
- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
  - **Réserves stratégiques** : Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.
  - **Réserves pour imprévus** : Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés** : montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.

## 7 Politiques du conseil

### 7.12 Actifs nets

*Date d'adoption : 2 octobre 2020 (motion : 2020-10-3D)*  
*Date de la dernière modification : s/o*

*Périodicité de révision : bisannuelle*  
*Date de la dernière révision : s/o*

#### 7.12.1 Objet de la politique

- (1) Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un examen annuel et (au besoin) de révisions.
- (2) Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :
  - a) Assurant une protection contre les pertes inattendues,
  - b) Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques,
  - c) Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services,
  - d) Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux, et en
  - e) Assurant une stabilité financière générale.
- (3) La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :
  - a) Le niveau prévu des revenus et des dépenses,
  - b) La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, et
  - c) Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise.
- (4) La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

#### 7.12.2 Mesures

- (1) Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.
  - a) **Les réserves affectées à l'interne** sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :
    - i. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;
    - ii. financer des initiatives stratégiques;

iii. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.

- b) Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels** constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.
- c) Les réserves non affectées** sont des fonds qui ne sont ni affectés, ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations et pour financer les activités prévues dans le Plan stratégique.

(2) Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés comme suit :

<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique est établi par le conseil pour garantir que des fonds sont disponibles en cas de contestation judiciaire, fournir des fonds pour couvrir les franchises d'assurance et pour aider les organismes de réglementation du génie s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.
<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques est établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• financer les initiatives stratégiques planifiées;</li> <li>• financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé;</li> <li>• réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.</li> </ul>
<b>Actifs affectés à l'interne :</b> Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus est établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements négatifs inattendus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.
<b>Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.
<b>Actifs non affectés</b>	Les réserves non affectées représentent les actifs dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction.

(3) Les niveaux cibles de ces réserves sont documentés dans la structure des actifs nets (annexe A).

### 7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

- (1) Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne doivent être cohérents avec le plan et les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :
- a) Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR).
  - b) Lors de l'approbation du plan stratégique, le Comité FAGR doit examiner les réserves affectées à l'interne et faire des recommandations au conseil, en tenant compte de l'évaluation actualisée des risques réalisée à l'appui du plan stratégique.
  - c) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation, le chef de la direction doit faire des recommandations au Comité FAGR au sujet du niveau des réserves non affectées, en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie. Le budget définitif est approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
  - d) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver, sur recommandation du Comité FAGR, la structure et les niveaux cibles des actifs nets.
  - e) Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit s'efforcer de maintenir les soldes des actifs nets aux niveaux approuvés chaque année par le conseil dans la structure des actifs nets. Une dérogation aux niveaux cibles n'est ni acceptable, ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.
  - f) Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines périodes et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres périodes. En outre, les niveaux des actifs nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

### 7.12.4 Rapports

- (1) Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.
- (2) Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au conseil dans les états financiers trimestriels.

**Annexe A : Document sur la structure des actifs nets**

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020

Date d'entrée en vigueur : 31 décembre 2019

**Aperçu des actifs nets**

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées en annexe.

**Sommaire des actifs nets**

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

**Actifs nets affectés à l'interne**

Affectation interne	Objet	Montant
<b>Fonds de défense juridique</b>	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
<b>Fonds pour les priorités stratégiques</b>	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>financer les initiatives stratégiques planifiées</li> <li>financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé</li> <li>réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.</li> </ul>	2 000 000 \$
<b>Fonds général pour imprévus</b>	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 \$
	<b>Total des actifs nets affectés à l'interne</b>	<b>6 000 000 \$</b>

**Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles**

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
<b>Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
<b>Actifs nets non affectés</b>	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes.  Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

**Actifs nets affectés à l'interne**

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

**a) Fonds de défense juridique**

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

**b) Fonds pour les priorités stratégiques**

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2024, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires



en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du Plan stratégique 2022-2024 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

### **c) Fonds général pour imprévus**

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

### **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir la définition ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

### **Actifs nets non affectés**

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

## Définitions

Définition des termes employés dans la présente politique :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :
  - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
  - Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
  - Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
  - Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles
  - Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles
- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
  - **Réserves stratégiques** : Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.
  - **Réserves pour imprévus** : Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés** : montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.

## Annexe 2 - Politiques pour information



## 4 Rôle du conseil

### 4.9 Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle triennale

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

**Commented [ES1]:** Il est recommandé de passer à une révision triennale étant donné qu'aucune modification importante n'a été proposée.

- (1) Le conseil comprend trois dirigeants : le président, le président élu et le président sortant (collectivement, les « dirigeants du conseil »). La personne élue au poste de président élu accède immédiatement au poste de président à la fin du mandat du président en poste. Le président devient par la suite président sortant. Ensemble, les dirigeants du conseil forment une équipe solide, chargée de faire progresser la gouvernance de l'organisme. Ils sont responsables d'approuver l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil, y compris ~~la retraite~~ l'atelier d'été, et constituent le panel de facto lorsque des plaintes sont déposées concernant le non-respect des politiques du conseil par des membres du conseil ou de comités.
- (2) Les dirigeants du conseil peuvent déléguer les pouvoirs et les responsabilités énoncés ci-dessous, lorsque cela est nécessaire et approprié, en concertation avec les autres membres du conseil et le chef de la direction. Chaque membre du conseil demeure responsable de l'exercice de ses responsabilités, nonobstant toute délégation.

#### 4.9.1 Rôle du président

- (1) Le président est responsable devant le conseil.
- (2) Le président constitue le lien entre le conseil et le chef de la direction. Le président est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du conseil.
- (3) Le président préside les réunions du conseil et les réunions des trois dirigeants du conseil.
- (4) Le président assure l'intégrité des processus du conseil et représente le conseil à l'extérieur.
- (5) Le président doit s'assurer que le conseil se conforme à ses propres politiques et règles procédurales, et aux règles extérieures qui lui sont légitimement imposées, notamment les suivantes :
  - a) diriger les délibérations du conseil de façon à assurer un déroulement rapide, équitable, ordonné, exhaustif et efficace;
  - b) veiller à atteindre le consensus du conseil sur les enjeux et objectifs.
- (6) Le président est le délégué du conseil et vote au nom d'Ingénieurs Canada aux réunions de



l'International Engineering Alliance. Le président peut déléguer ces pouvoirs, mais il demeure responsable de leur exercice.

- (7) Le président dirige les séances d'orientation à l'intention des nouveaux membres du conseil.
- (8) Le président peut assister aux réunions de tous les comités du conseil en tant que membre d'office sans droit de vote. Il doit faire partie du Comité des ressources humaines (RH).
- (9) Le président a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*.

#### 4.9.2 Rôle du président élu

- (1) Le président élu doit collaborer avec le président et le président sortant pour apprendre le rôle de président, se familiariser avec la gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses règles et procédures de réunion, et faciliter la transition de dirigeant.
- (2) Le président élu doit aider et appuyer le président au besoin, et planifier son année à venir à la présidence.
- (3) Le président élu doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
  - a) Examiner et superviser les résultats des processus annuels d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs (décrits dans la Politique 4.13, *Évaluation des administrateurs*);
  - b) Examiner et superviser les résultats du processus annuel d'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail (décrit dans la Politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*);
  - c) Élaborer l'ordre du jour de ~~la retraite~~ l'atelier d'été du conseil;
  - d) Superviser et guider le processus de consultation d'Ingénieurs Canada (décrit dans la Politique 7.11, *Consultation*).
- (4) Le président élu est membre d'office du Comité RH.
- (5) Le président élu a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*.

#### 4.9.3 Rôle du président sortant

- (1) Le président sortant doit fournir des conseils et du leadership au président et au conseil en ce qui concerne les pratiques antérieures et d'autres questions, afin d'appuyer la gouvernance.
- (2) Le président sortant appuie au besoin le président et le président élu.
- (3) Le président sortant doit s'acquitter des responsabilités suivantes :



- a) Superviser la mise en œuvre de toute amélioration convenue découlant du sondage annuel sur l'efficacité du conseil (décrit dans la Politique 4.12, *Autoévaluation du conseil*);
  - b) Faire office de comité de mise en candidature et superviser le processus de mise en candidature et d'élection du président élu (décrit dans la Politique 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*).
- (4) Le président sortant est membre d'office du Comité RH et du Comité sur la gouvernance, et préside normalement le Comité RH.

---

## 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

### 5.6 Planification

*Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)*

*Périodicité de révision : annuelle/triennale*

*Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)*

*Date de la dernière révision : 7 décembre 2020*

- (1) Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au Plan stratégique du conseil et garantissant la sécurité financière.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
  - a) La planification tient compte à la fois des ressources financières et en personnel.
  - b) La planification garantit la santé financière des années futures ou assure la création de capacités organisationnelles suffisantes pour concrétiser l'orientation stratégique dans les années à venir.
  - c) L'on intègre des prévisions crédibles des revenus et des dépenses, la séparation des dépenses en immobilisations et des dépenses opérationnelles, la prévision du flux de trésorerie et la divulgation des hypothèses de planification dans la planification fiscale.
  - d) La présentation du budget est faite dans un format approuvé par le conseil.
  - e) Des prévisions trimestrielles sont fournies au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) pour lui permettre de cerner les changements dans les dépenses budgétées.
  - f) On a mis en place un plan prévoyant et préparant le remplacement et l'ajout des besoins en immobilisations de l'organisme.
  - g) Des processus de planification sont en place pour faciliter la continuité des opérations lors des transitions de personnel clé et assurer le bon fonctionnement à long terme de tous les aspects de l'organisme.
  - h) La planification est coordonnée avec les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission dans le but de s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour réaliser leur partie du Plan stratégique du conseil.
  - i) Les fonds de réserve affectés sont maintenus à des niveaux appropriés.
  - j) La planification comprend le financement réservé à l'usage direct du conseil y compris, notamment la formation et le perfectionnement des membres du conseil et les réunions du conseil et de ses comités.
  - k) Les fonds ne sont pas dépensés pendant une année financière au-delà de ce qui a été approuvé dans le budget, à moins que le conseil donne son approbation à la dépense additionnelle.

## 9 Documents et produits approuvés par le conseil

*Date d'adoption : 1<sup>er</sup> mars 2019 (motion 5736)*

*Périodicité de révision : **annuelle**triennale*

*Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)*

*Date de la dernière révision : 24 février 2021*

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

### 9.3 Énoncés de principe nationaux

- (1) Les énoncés de principe nationaux (EPN) reflètent les positions consensuelles de la profession sur des enjeux d'importance pour l'intérêt du public en ce qui a trait à l'exercice du génie. Chaque année, de nouveaux EPN sont élaborés, et les EPN existants font l'objet de révisions afin qu'ils demeurent actuels et pertinents. Ces énoncés :
  - a) représentent la position collective de la profession d'ingénieur;
  - b) sont utilisés par le personnel d'Ingénieurs Canada lors des discussions avec le gouvernement;
  - c) influencent les politiques publiques.

#### 9.3.1 Élaboration d'énoncés de principe nationaux

- (1) Le chef de la direction est responsable de l'élaboration des EPN. Il convient de prendre en considération les enjeux nouveaux et existants auxquels est confrontée la profession d'ingénieur. En outre, les EPN existants devraient être examinés et mis à jour sur une base régulière.
- (2) Le chef de la direction devrait préparer un plan de travail annuel pour l'élaboration de nouveaux EPN et l'actualisation des EPN existants. Il doit s'assurer de consulter les organismes de réglementation au sujet du plan de travail proposé avant de le soumettre à l'approbation du conseil (habituellement à la réunion du printemps (mai) du conseil).
- (3) De même, les organismes de réglementation doivent être consultés sur tous les EPN nouveaux et actualisés avant leur soumission à l'approbation du conseil.
- (4) Les EPN sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.
- (5) Les EPN sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada :  
<https://engineerscanada.ca/fr/politique-publique/enonces-de-principe-nationaux>.

#### 9.3.2 Archivage des énoncés de principe nationaux

- (1) Les EPN d'Ingénieurs Canada qui ne sont plus utilisés activement seront retirés du site Web public d'Ingénieurs Canada et archivés en interne à Ingénieurs Canada. Le chef de la direction s'assurera que tous les EPN sont examinés sur une base régulière et que toute recommandation d'archivage est transmise au conseil pour information.
- (2) Les EPN qui ont été archivés devraient être conservés dans le système de gestion des documents d'Ingénieurs Canada et non sur le site Web destiné au public. Ces énoncés devraient pouvoir être consultés par le personnel afin que les fichiers puissent être facilement récupérés, mis à jour et déposés à nouveau sur le site Web public selon les besoins, dans l'attente de l'approbation du conseil.

---

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Périodicité de révision : ~~annuelle~~ bisannuelle

Date de la dernière révision : 24 février 2021

Cette politique décrit un processus équitable et transparent destiné à mettre en candidature et élire le président élu. Ce processus s'applique que le vote se tienne en personne ou par voie électronique.

#### 6.13.1 Introduction

- (1) Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada élit son président élu au cours de la réunion de printemps du conseil (en mai).
- (2) Le président élu est en poste entre la clôture de la réunion de printemps du conseil jusqu'à la réunion de printemps du conseil de l'année suivante.

#### 6.13.2 Éligibilité

- (1) Pour siéger à titre de président élu, un administrateur doit :
  - a) avoir été nommé par son organisme de réglementation pour siéger au conseil pendant les trois années qui suivent.
  - b) sous réserve d'être élu ou nommé par acclamation, selon le cas, au poste de président élu, obtenir l'engagement écrit de son organisme de réglementation de proposer sa candidature à l'élection à titre d'administrateur pour une période supplémentaire afin de lui permettre d'occuper le poste de président élu, puis de remplir des mandats de président, puis de président sortant;
  - c) dans le cas d'un administrateur remplissant son second mandat, avoir au moins une (1) année restante à son mandat ~~(en vigueur en 2022)~~.
- (2) Toutes les personnes candidates à une élection doivent fournir :
  - a) un formulaire de déclaration d'intérêt (annexe A),
  - b) un curriculum vitae qui sera remis au conseil.
- (3) Tous les documents doivent être soumis dans le délai fixé par le président sortant, soit au moins quatre semaines avant la réunion de printemps du conseil.



### 6.13.3 Procédures de mise en candidature

- (1) Le président sortant, qui fait office de Comité de mise en candidature, doit :
  - a) demeurer impartial;
  - b) veiller à ce qu'un nombre suffisant de candidatures soit reçu;
  - c) avant la réunion de printemps du conseil, au moins :
    - i. **Trois mois à l'avance** : lancer à tous les administrateurs un appel de mises en candidature faisant référence à cette politique;
    - ii. **Quatre semaines à l'avance** : recevoir les mises en candidature et confirmer l'éligibilité;
    - iii. **Deux semaines à l'avance** : remettre au conseil la liste des candidats ainsi que leur curriculum vitae respectif;
  - d) Si aucune candidature n'est soumise, le conseil doit décider comment ce poste sera pourvu.

### 6.13.4 Vote

#### A. Scrutateurs

- (1) Le conseil doit nommer deux personnes qui agiront comme scrutateurs, en général le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et le président de l'organisme de réglementation hôte de la réunion.

#### B. Déroulement des élections

- (1) Le président sortant dirige les élections. S'il n'est pas disponible ou pas disposé à le faire, le conseil nomme un autre administrateur qui agira alors en qualité de président et dirigera les élections.
- (2) Si un seul candidat est proposé pour le poste de président élu, ce dernier est élu par acclamation au poste en question.
- (3) S'il y a plus d'un candidat au poste de président élu, le vote a lieu à bulletin secret.
- (4) Chaque candidat dispose de cinq minutes maximum pour s'adresser au conseil, par ordre alphabétique de nom de famille.
- (5) Chaque administrateur présent à la réunion a droit à un vote. Les votes par procuration ne sont pas autorisés.
- (6) Les bulletins de vote annulés seront éliminés et les bulletins déposés après la clôture de l'élection ne seront pas comptés.
- (7) S'il y a deux candidats au poste de président élu, le président en exercice dépose un deuxième bulletin pour un candidat dans une enveloppe cachetée.
  - a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix (c'est-à-dire 50 % + 1), ce candidat est déclaré élu.
  - b) En cas d'égalité de voix entre les candidats, les scrutateurs ouvrent l'enveloppe cachetée et comptent le vote qu'elle contient.

- (8) S'il y a trois candidats ou plus au poste de président élu, le président en exercice et le président sortant déposent chacun un deuxième bulletin de vote pour tous les candidats sauf un dans une enveloppe cachetée.
- a) Si l'un des candidats obtient la majorité des voix, ce candidat est déclaré élu.
  - b) Si aucun candidat n'est élu au terme du premier scrutin, celui qui a recueilli le plus petit nombre de voix est éliminé et l'on procède à de nouveaux tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat recueille la majorité des voix.
  - c) En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, tel que déterminé par les scrutateurs, de sorte qu'il n'est pas possible d'éliminer un candidat de la liste en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent commencer par ouvrir l'enveloppe cachetée du président en exercice et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, les scrutateurs doivent ouvrir l'enveloppe cachetée du président sortant et compter les votes qu'elle contient. S'il n'est toujours pas possible d'éliminer un candidat en vue du tour de scrutin suivant, l'impasse est déclarée et il faut procéder à un nouveau tour de scrutin ou plus avec tous les candidats restants jusqu'au dénouement de l'impasse.
- (9) Les scrutateurs donnent le nom du candidat ayant recueilli la majorité des voix au président sortant. Ils ne précisent pas le total des votes ni s'ils ont eu recours aux enveloppes cachetées.
- (10) Le président sortant annonce ensuite le candidat vainqueur.
- (11) Une fois les élections terminées, le président sortant demande une motion portant sur la destruction des bulletins de vote exprimés en personne. Cette procédure n'est peut-être pas nécessaire en cas de vote électronique.

## Annexe A – Formulaire de déclaration d'intérêt

Date : \_\_\_\_\_

À l'attention du président du Comité de mise en candidature

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, confirme que je me porte candidat(e) à l'élection du président élu/de la présidente élue du conseil d'Ingénieurs Canada.

Je joins au présent formulaire mon curriculum vitae pour qu'il soit remis au conseil.

### Mandat

\_\_\_ J'ai été nommé(e) par mon organisme de réglementation pour siéger comme administrateur/administratrice pendant le mandat requis, ou

\_\_\_ J'ai reçu la confirmation écrite que, dans le cas où je serais élu(e) ou acclamé(e), selon le cas, au poste de président(e) élu(e), mon organisme de réglementation proposera ma candidature à l'élection pour une période supplémentaire afin de me permettre de remplir le mandat.

Si je suis élu(e), ce sera pour moi un plaisir et un honneur de siéger au conseil.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*(Signature du candidat/de la candidate)*

*(Date)*

P. j. : Lettre d'appui de l'organisme de réglementation

Curriculum vitae du candidat/de la candidate

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique</b>		<b>4.3</b>
Objet :	Approuver la nouvelle politique du conseil 6.15, <i>Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique</i>	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.15, Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique 2025-2027, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Dans le cadre du processus de planification stratégique défini lors du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation, qui s'est achevé en 2018, il a été recommandé de créer un groupe de travail sur la planification stratégique chargé d'élaborer le plan stratégique 2022-2024. Ce groupe de travail a été extrêmement utile, en fournissant des conseils au chef de la direction et au personnel pendant le processus de planification et en examinant les documents et les recommandations avant qu'ils ne soient soumis à l'examen final du conseil.
- Les membres ayant approuvé le Plan stratégique 2022-2024 en mai 2021, le groupe de travail précédent a été dissous. Il est recommandé qu'un nouveau groupe de travail soit créé en 2022 pour guider le processus de planification pour 2025-2027.

### Action/recommandation proposée

- QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.15, *Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique 2025-2027*

### Autres options envisagées

- Aucune. Compte tenu de l'élaboration réussie du Plan stratégique 2022-2024, qui a été guidée de la même manière par un groupe de travail sur la planification stratégique, il a été estimé que le même processus devrait être suivi.

### Risques

- L'élaboration du plan stratégique est un livrable important du chef de la direction. Si ce travail ne fait pas l'objet d'un suivi adéquat, le risque stratégique lié à la gouvernance pourrait se matérialiser.
- Le risque stratégique lié à la collaboration nationale est l'un des deux seuls risques susceptibles d'avoir un impact « grave ». L'élaboration du plan stratégique est un processus clé qui favorise la collaboration entre les organismes de réglementation et permet au conseil de prendre des décisions

qui reflètent une position nationale. Ainsi, ce travail a une grande visibilité et une grande importance, et devrait être supervisé par un groupe de travail du conseil.

### Répercussions financières

- Les coûts de soutien du groupe de travail seront incorporés dans le budget liés à la planification stratégique.

### Avantages

- Des directives régulières au personnel et la communication continue du processus au conseil permettront un processus de planification stratégique plus efficient.

### Consultations

- La vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, a rédigé le mandat, en tenant compte de la rétroaction de la secrétaire générale et de l'administratrice de la gouvernance. Le chef de la direction a également examiné le mandat.
- Le Comité sur la gouvernance a examiné et approuvé le mandat lors de sa réunion du 17 novembre 2021.

### Prochaines étapes

- Lors d'une réunion suivant l'approbation du mandat par le conseil, on demandera au Comité RH d'envisager la composition proposée du groupe de travail.
- Le conseil étudiera les recommandations du Comité RH concernant la composition du groupe de travail en juin 2022.

### Annexe

- **Annexe 1** : Politique du conseil 6.15, *Mandat du Groupe de travail sur la planification stratégique*

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.15 Mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique 2025-2027

Date d'adoption : (motion #)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision :

#### 6.15.1 But et responsabilités

- (1) La raison d'être du Plan stratégique est énoncée dans la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, comme suit :

*« Ce plan stratégique sert de base pour la surveillance du rendement du chef de la direction et des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.*

*La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme. Le plan stratégique doit tenir compte des environnements actuel et futur, de la relation que l'organisme veut entretenir avec les principales parties prenantes, des risques et de la tolérance aux risques de l'organisme, et de la façon dont l'organisme compte répondre aux besoins importants des parties prenantes. Enfin, le plan stratégique doit décrire les programmes qui permettront de produire les résultats attendus.*

*Un plan stratégique réussi crée de la clarté et de l'engagement, fournit des orientations cohérentes et fermes, et facilite les décisions de priorisation. »*

- (2) Le Groupe de travail sur le plan stratégique 2025-2027 sera mis sur pied pour :
- a) Fournir au chef de la direction des orientations et des conseils généraux pour l'élaboration du plan stratégique 2025-2027;
  - b) Examiner et approuver (avec des révisions au besoin) le plan d'élaboration du plan stratégique 2025-2027;
  - c) Faciliter l'atteinte des principaux jalons en examinant les documents et les recommandations entre les réunions du conseil, en prévision de l'examen final effectué par l'ensemble du conseil;
  - d) Examiner et approuver les principaux produits livrables de chaque étape du projet;

- e) Veiller à ce que le conseil soit tenu informé de l'état d'avancement du processus de planification stratégique, à tout le moins au moyen d'un point permanent à l'ordre du jour des réunions du conseil.

### 6.15.2 Pouvoirs

- (1) Le groupe de travail exercera les pouvoirs définis dans ce mandat, avec le soutien du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada.

### 6.15.3 Composition et durée du mandat

- (1) Le Groupe de travail sur le plan stratégique 2025-2027 sera composé des membres suivants :
  - a) Les personnes occupant les postes de président.e élu.e, président.e et président.e sortant.e à chaque année du mandat du groupe de travail;
  - b) Trois (3) autres membres du conseil, satisfaisant aux critères suivants :
    - i. En être à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de reconduction de mandat), ou à leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu'en 2025.
    - ii. Appartenir à des zones de compétence différentes.
- (2) Le président élu ou la présidente élue en 2022 présidera le groupe de travail.
- (3) Le Groupe de travail sur le plan stratégique 2025-2027 sera dissous quand le plan stratégique aura été approuvé par les membres, ce qui devrait avoir lieu à l'assemblée annuelle des membres de juin 2024.

### 6.15.4 Mode de fonctionnement

- (1) Le groupe de travail se réunira environ huit (8) fois au cours de son mandat.
- (2) Les réunions se tiendront virtuellement et en personne si les calendriers coïncident avec les réunions en personne du conseil.

### 6.15.5 Ressources

Le groupe de travail sera soutenu par le chef de la direction et la gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Mandat du Groupe de travail sur la collaboration</b>		<b>4.4</b>
Objet :	Approuver la nouvelle politique du conseil 6.14, <i>Mandat du Groupe de travail sur la collaboration</i>	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la nouvelle politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

### Définition du problème/de l'enjeu

- Le [Plan stratégique 2022-2024](#), qui a été approuvé par les membres en mai 2021, comprend la priorité stratégique « renforcer la collaboration et l'harmonisation ». Cette priorité consistera à travailler avec les organismes de réglementation pour déterminer s'il est possible d'adopter un énoncé national de collaboration. Cet énoncé établira les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.
- Dans le cadre du processus de planification stratégique, il a été convenu qu'il serait impératif de mettre en place un groupe de travail sur la collaboration, composé de membres du conseil, pour superviser, soutenir et orienter cette priorité afin d'obtenir un résultat positif. Le mandat a été rédigé pour appuyer cette initiative.
- Les activités du groupe de travail seront guidées par les avis et commentaires des organismes de réglementation. En particulier, pour déterminer s'il y a lieu d'adopter un énoncé national de collaboration (voir l'élément 6.14.1(3)(c) du mandat), le groupe de travail se fondera sur la rétroaction fournie par chacun des organismes de réglementation.
- Le Comité sur la gouvernance a examiné le mandat lors de sa réunion du 15 septembre 2021 et l'a recommandé au conseil en décembre. Cependant, le mandat n'a pas été adopté par le conseil à ce moment-là, car des préoccupations ont été soulevées au sujet de la composition du groupe de travail. Certains ont notamment estimé que le groupe de travail devrait comprendre plus de quatre membres, soit au moins deux membres supplémentaires rattachés aux plus grands organismes de réglementation, compte tenu de leur prédominance lors des votes du conseil et des votes lors de l'assemblée des membres. Le Comité sur la gouvernance a tenu compte des commentaires reçus à la réunion de décembre du conseil et révisé en conséquence la section 6.14.3(1).
- Dans la politique révisée, la composition du groupe de travail a été formulée en termes généraux, laissant au Comité RH la discrétion de désigner les membres du groupe de travail, en tenant compte de la nécessité d'obtenir une diversité d'organismes de réglementation de différentes tailles, ainsi que des préférences exprimées par les administrateurs et administratrices en ce qui concerne leur participation à des comités (préférences indiquées dans le sondage d'autoévaluation).



## Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve la politique du conseil 6.14, *Mandat du Groupe de travail sur la collaboration*.

## Autres options envisagées

- Aucune. La mise sur pied d'un Groupe de travail sur la collaboration a été fortement appuyée lors des étapes de planification du plan stratégique 2022-2024.

## Risques

- Renforcer la collaboration et l'harmonisation nécessitera des contacts soutenus avec les organismes de réglementation pour bien comprendre leur point de vue sur une collaboration nationale.
- La collaboration nationale est un risque stratégique répertorié dans le [Profil de risques de l'organisation](#). Ainsi, le conseil a la responsabilité globale de surveiller et d'atténuer ce risque. Le fait que le conseil ne supervise pas cette priorité stratégique pourrait être perçu comme un manque de volonté d'atténuer un risque stratégique.

## Répercussions financières

- Le groupe de travail se réunira en personne jusqu'à quatre (4) fois pendant la durée de son mandat, et un consultant pourrait être engagé pour le conseiller sur l'élaboration d'un processus de collaboration pour les consultations. Ces coûts ont été inclus dans le budget 2022 et les prévisions budgétaires de 2023 et 2024.

## Avantages

- La participation à ce groupe de travail permettra aux administrateurs et administratrices de comprendre directement comment les organismes de réglementation souhaitent collaborer au niveau national, ainsi que les obstacles et les possibilités qui existent.
- Les administrateurs et administratrices fourniront des idées, des conseils et des commentaires précieux qui guideront le travail du personnel permanent en ce qui concerne :
  - o les consultations auprès des organismes de réglementation,
  - o l'élaboration d'un énoncé de position,
  - o et l'élaboration, si possible, d'un énoncé de collaboration
- La supervision du groupe de travail permettra à Ingénieurs Canada de comprendre clairement son rôle dans les efforts d'harmonisation, et également de planifier les ressources futures nécessaires au soutien de l'harmonisation nationale dans les domaines identifiés.

## Consultations

- Le Comité sur la gouvernance a examiné le mandat à sa réunion du 15 septembre 2021, et l'a révisé de nouveau le 16 décembre après avoir obtenu les commentaires du conseil lors de sa dernière réunion.

## Prochaines étapes

- Lors de sa réunion de mai, après l'approbation du mandat par le conseil, le Comité RH étudiera la composition proposée du groupe de travail. Les recommandations du Comité RH seront soumises à l'approbation du conseil en juin 2022.

## Annexe

- **Annexe 1** : Politique du conseil 6.14, *Mandat du Groupe de travail sur la collaboration (version du 13 décembre 2021 révisée)*.

## 6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

### 6.14 Mandat du Groupe de travail sur la collaboration

*Date d'adoption : (Motion)*

*Périodicité de révision : triennale*

*Date de la dernière modification :*

*Date de la dernière révision :*

#### 6.14.1 Objet et responsabilités

- (1) Les organismes de réglementation ont demandé à Ingénieurs Canada d'entreprendre comme priorité stratégique de *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* (page 6 de [ce pdf](#)). Cette priorité stratégique visera à accroître l'harmonisation des pratiques réglementaires dans l'ensemble du Canada en définissant le mandat précis d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne l'harmonisation et la détermination des domaines à harmoniser dans l'avenir.
- (2) Un groupe de travail du conseil d'Ingénieurs Canada doit être créé pour fournir des conseils et des commentaires au personnel concernant les principaux documents destinés à l'externe, les communications, et les interactions avec les organismes de réglementation.
- (3) Le Groupe de travail sur la collaboration sera mis sur pied pour fournir au personnel d'Ingénieurs Canada des conseils et des commentaires sur les éléments suivants :
  - a) Un énoncé de position sur la collaboration et l'harmonisation;
  - b) Des consultations auprès des organismes de réglementation au sujet de l'énoncé de position;
  - c) La décision d'établir ou non un énoncé de collaboration signé par les organismes de réglementation (en fonction des résultats des consultations);
  - d) Le contenu de l'énoncé de collaboration.
- (4) La priorité stratégique vise à faire en sorte qu'Ingénieurs Canada ait un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation. Le groupe de travail contribuera à cette priorité en supervisant la consultation des organismes de réglementation au sujet du mandat d'Ingénieurs Canada en matière d'harmonisation, notamment :
  - a) l'étendue de l'harmonisation souhaitée;
  - b) les domaines de réglementation pouvant être harmonisés;
  - c) le rôle d'Ingénieurs Canada dans les efforts d'harmonisation.

#### 6.14.2 Pouvoirs

- (1) Le groupe de travail exercera les pouvoirs définis dans ce mandat, avec le soutien du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada.

### 6.14.3 Composition et durée du mandat

- (1) Le groupe de travail, qui sera présidé par un.e membre choisi.e par le groupe, sera composé d'un maximum de six administrateurs et administratrices représentant chacun un organisme de réglementation différent. Les membres devront représenter des organismes de réglementation de diverses tailles.
- (2) Les membres devront en être à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de renouvellement), ou leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu'en 2024. Ce critère vise à garantir que tous les membres sont des administrateurs et des administratrices pendant toute la durée du mandat du groupe de travail.
- (3) Le groupe de travail sera dissous :
  - a) après la signature par tous les organismes de réglementation d'un énoncé de collaboration (prévue en juin 2024), ou
  - b) si les consultations sur l'énoncé de position révèlent que la signature d'un énoncé de collaboration n'est pas réalisable (les consultations devraient se terminer en octobre 2023).

### 6.14.4 Mode de fonctionnement

- (1) La correspondance entre les membres du groupe de travail se fera par courriel, une copie conforme devant être envoyée à tous les membres.
- (2) Le groupe de travail se réunira virtuellement et tiendra jusqu'à quatre (4) réunions en personne pendant la durée de son mandat.

### 6.14.5 Ressources

- (1) Le groupe de travail sera épaulé par la gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation. On retiendra aussi les services d'un.e consultant.e pour fournir des conseils sur l'élaboration d'un processus de collaboration pour les consultations.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Modification du Règlement administratif</b>		<b>4.5</b>
Objet :	Approuver les modifications apportées au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil: Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, recommande aux membres d'approuver, à leur assemblée annuelle de 2022, la modification apportée à la définition du terme « Inscrit » dans l'article 1.1 du Règlement administratif.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, président du Comité sur la gouvernance	

### Définition du problème/de l'enjeu

- La politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, charge le comité d'« examiner l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation et [de] faire des recommandations à leur sujet ».
- Il n'y a pas eu de changements récents apportés à l'énoncé d'objet, aux restrictions sur les activités, aux catégories de membres ni à la distribution des biens de l'organisme qui nécessiteraient d'actualiser les Statuts. C'est cependant une bonne pratique pour les sociétés que d'examiner régulièrement leur Règlement administratif pour déterminer s'il est correct et reflète les pratiques de l'organisme.
- La définition actuelle du terme « Inscrit », dans l'article 1.1 du Règlement administratif, s'applique à « une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats et des étudiants ». Cette définition est importante, car elle est utilisée pour déterminer la cotisation par personne (CPP) payable par chaque membre. Toutefois, le fait que la définition actuelle n'exclut pas les géoscientifiques et les géoscientifiques stagiaires pose problème, car cela implique que les associations qui réglementent à la fois les ingénieurs et les géoscientifiques devraient verser une CPP plus élevée (puisque les géoscientifiques ne sont pas expressément exclus du calcul). Ce n'est pas l'intention de la disposition, et ce n'est pas non plus la façon dont Ingénieurs Canada détermine le nombre d'inscrits aux fins de la CPP. Par conséquent, il est logique d'ajuster la définition afin de mieux refléter la pratique existante. En même temps, la définition révisée doit tenir compte du fait que certains inscrits détiennent deux permis et titres professionnels : un P.Geo (géo.) et un P.Eng. (ing.) Ainsi, les géoscientifiques qui sont également des ingénieurs devraient être inclus dans la définition du terme « Inscrit ».

### Action ou recommandation proposée

- Que le conseil recommande aux membres d'approuver la modification proposée de la définition du terme « Inscrit » dans l'article 1.1 du Règlement administratif lors de l'AAM de mai 2022.

## Autres options envisagées

- Le conseil pourrait reporter toute recommandation de modification du Règlement administratif et attendre que des changements plus substantiels soient nécessaires pour apporter des améliorations.

## Risques

- Fonctionner en vertu d'un Règlement administratif contenant des erreurs ou des incohérences entraîne de la confusion, mène à l'application incohérente des règles et, dans des cas extrêmes, peut donner lieu à des contestations judiciaires.

## Répercussions financières

- La révision proposée n'a aucune incidence financière, car Ingénieurs Canada a toujours interprété la définition de la façon dont elle est maintenant proposée (c.-à-d. excluant les personnes inscrites uniquement à titre de géoscientifiques et de géoscientifiques stagiaires pour la détermination du nombre de membres inscrits).

## Avantages

- Cette révision permet de corriger une incohérence/erreur contenue dans le Règlement administratif.

## Consultations

- Le Comité sur la gouvernance a examiné la modification du Règlement administratif et accepté de la soumettre à l'approbation du conseil. De plus, le personnel a consulté le chef de la direction de Géoscientifiques Canada pour confirmer que l'utilisation du terme « géoscientifique » est suffisamment large pour englober toutes les personnes autorisées à exercer toutes les formes de géosciences, y compris la géologie, la géophysique, la géoscience environnementale, la géochimie, etc.

## Prochaines étapes

- Si le conseil adopte la motion visant à recommander la modification aux membres, la modification proposée sera communiquée aux membres (c.-à-d. aux présidents, avec copie aux chefs de la direction des organismes de réglementation) immédiatement après la réunion du conseil.
- Les membres seront invités à communiquer la modification proposée à leur conseil respectif afin que les présidents puissent recevoir des instructions et être prêts à voter lors de l'assemblée annuelle des membres de 2022, au cours de laquelle les membres auront à approuver cette modification. Si la modification est approuvée, le Règlement administratif révisé entrera en vigueur.

## Annexes

- **Annexe 1** : Règlement administratif, avec révisions proposées en suivi des modifications

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

Règlement régissant de façon générale les activités et les affaires d'INGÉNIEURS CANADA  
EST PAR LA PRÉSENTE PROMULGUÉ :

### 1 INTERPRÉTATION

#### 1.1 Définitions

Tous les termes et expressions contenus dans le présent document et qui sont définis dans la Loi ou les Règlements connexes ont la signification accordée à ces termes et expressions dans cette loi ou ses Règlements.

« **Loi** » s'entend de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* S.C. 2009, c.23, notamment les règlements pris en vertu de cette dernière, et toute loi ou tout règlement pouvant la remplacer, compte tenu des modifications successives.

« **Conseiller** » désigne une personne nommée en vertu de la politique du conseil pour faire des recommandations ou fournir de l'information essentielle au conseil.

« **Conseil** » désigne le conseil d'Ingénieurs Canada composé d'administrateurs et de conseillers.

« **Membres du conseil** » désigne les administrateurs et les conseillers nommés conformément à ce règlement administratif.

« **Groupe des chefs de direction** » s'entend du groupe constitué des chefs de direction de chacun des membres.

« **Grand projet d'immobilisations** » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.

« **Membre** » s'entend d'un membre tel que défini à l'article 2.

« **Cotisation par personne** » désigne le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits tel que défini à l'article 7.

« **Inscrit** » désigne une personne inscrite à titre de membre au 31 décembre, à l'exception des candidats, des étudiants et des personnes inscrites uniquement en tant que géoscientifiques ou géoscientifiques stagiaires.

« **Secrétaire** » désigne une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne désignée par le conseil.

« **Initiative nationale spéciale** » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.

« **Normes** » désigne les normes d'agrément.

« **Plan stratégique** » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.

« **Majorité des 2/3-60 %** » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les deux tiers (2/3) des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent (60 %) des inscrits.

#### 1.2 Interprétation

Dans l'interprétation du présent règlement, les termes et expressions au singulier incluent le pluriel et inversement, et les termes et expressions au masculin incluent le féminin et inversement.

#### 1.3 Langues

On accordera une reconnaissance égale aux deux langues officielles du Canada dans les activités d'Ingénieurs Canada. En cas de contradiction entre le texte anglais d'un article quelconque du Règlement administratif ou d'un autre document et le texte français du même règlement ou document, le texte anglais a préséance.

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

### 2 MEMBRES

#### 2.1 Membres

Chacun des organismes suivants fait partie des membres jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cet état de membre par retrait ou par radiation, ainsi qu'il est prévu dans la présente, à savoir :

- (a) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)
- (b) Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- (c) Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
- (d) Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
- (e) Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
- (f) Association of Professional Engineers of Ontario (PEO)
- (g) Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);
- (h) Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);
- (i) Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- (j) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)
- (k) The Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);
- (l) The Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI);
- (m) Toute autre entité provinciale ou territoriale établie dans le but de réglementer l'exercice du génie dans une province ou un territoire du Canada, sous réserve de l'approbation par une résolution des membres conformément à la majorité des 2/3-60 %.

#### 2.2 Retrait d'un membre

Un membre peut retirer son adhésion en soumettant son avis écrit de retrait au secrétaire au moins douze (12) mois avant la prochaine assemblée annuelle des membres.

#### 2.3 Radiation d'un membre

- (1) Un membre peut être radié si, à une assemblée extraordinaire des membres convoquée à cette fin, une résolution visant à radier ce membre est adoptée, pourvu que le membre ait eu l'occasion d'être entendu à cette assemblée.
- (2) Nonobstant le retrait ou la radiation d'un membre, ce dernier demeure responsable du paiement des cotisations par personne qu'il a perçues ou qui sont exigibles avant et incluant la date d'effet de son retrait ou de sa radiation.

### 3 ASSEMBLÉES DES MEMBRES

#### 3.1 Avis de convocation à une assemblée des membres

- (1) Les membres autorisés à voter aux assemblées et les administrateurs, ainsi que le comptable, le cas échéant, doivent être avisés de l'heure et du lieu d'une assemblée par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication entre 21 et 35 jours avant la tenue de l'assemblée. Un membre qui désire être avisé par un moyen non électronique recevra l'avis par courrier, messagerie ou en mains propres.
- (2) Une résolution extraordinaire des membres est nécessaire pour modifier le présent règlement en vue de changer les façons d'aviser les membres habilités à voter aux assemblées.

#### 3.2 Assemblées générales et extraordinaires

D'autres assemblées des membres, qu'elles soient générales ou extraordinaires, peuvent être convoquées en tout temps et en tout lieu sur ordre du président ou du président élu ou par le conseil, ou encore à la demande d'un membre.

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

### 3.3 Erreur ou omission reliée à l'avis

Le fait qu'un ou plusieurs membres n'aient pas reçu d'avis n'invalidera nullement toute résolution adoptée ou toute mesure prise à une assemblée des membres.

### 3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

- (1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.
- (2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.
- (3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

### 3.5 Quorum

- (1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers du total des membres représentant au moins soixante pour cent du total des inscrits.
- (2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

### 3.6 Vote électronique

Les assemblées des membres peuvent se tenir entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.

### 3.7 Président

Les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres.

## 4 ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS

### 4.1 Nomination des administrateurs

- (1) Chaque membre doit remettre au secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats qui sont des ingénieurs en règle.
- (2) Seuls les candidats désignés conformément à la présente politique de mise en candidature sont admissibles aux fonctions d'administrateur.

### 4.2 Composition et élection des administrateurs

- (a) Le nombre d'administrateurs ne doit pas être supérieur à vingt-trois (23).
- (b) Les administrateurs doivent être élus sur la base des candidatures reçues comme suit :
  - Quatre (4) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA);
  - Un (1) de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (Engineers Geoscientists Manitoba);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia (Engineers Nova Scotia);
  - Cinq (5) de l'Association of Professional Engineers of Ontario (PEO);
  - Un (1) de l'Association of Professional Engineers of Yukon (Engineers Yukon);



## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

Un (1) de la Northwest Territories Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG);

Quatre (4) de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Un (1) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL);

Deux (2) de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (Engineers and Geoscientists British Columbia);

Un (1) de l'Association of Professional Engineers of the Province of Prince Edward Island (Engineers PEI).

### 4.3 **Conseillers**

- (1) Le conseil peut établir des politiques pour nommer des personnes à titre de conseillers.
- (2) Sur invitation du conseil, les conseillers ont le droit d'être présents et de participer aux discussions pour la durée (ou une partie) d'une réunion du conseil (tel que décidé par celui-ci), mais n'ont pas le droit de vote.
- (3) Les conseillers peuvent effectuer d'autres tâches demandées de temps à autre par le conseil.

### 4.4 **Rémunération et remboursement des dépenses**

- (1) Les membres du conseil occupent leur poste sans rémunération.
- (2) Les membres du conseil ne doivent pas retirer de bénéfice financier du fait qu'ils occupent un poste d'administrateur.
- (3) Les membres du conseil peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

### 4.5 **Pourvoi de postes vacants**

Si un administrateur quitte son poste avant la fin de son mandat, le membre qui a nommé l'administrateur démissionnaire doit pourvoir le poste à partir de sa liste de candidats. Le nouvel administrateur nommé doit exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire.

### 4.6 **Limites des mandats**

- (1) Les administrateurs sont élus au conseil pour un mandat de trois ans.
- (2) Aucun administrateur ne peut être élu au conseil pour plus de deux mandats consécutifs, soit une durée maximale à vie de six années consécutives.
- (3) Les limites de mandat ne s'appliquent pas à un administrateur élu ou confirmé, selon le cas, comme président, président élu ou président sortant avant l'expiration de son deuxième mandat, auquel cas il peut demeurer au conseil jusqu'à la fin de son mandat de président sortant.
- (4) Les membres ont le pouvoir de prolonger le mandat d'un administrateur au-delà des limites décrites plus haut dans des circonstances atténuantes afin d'assurer une gouvernance efficace.

## 5 **ASSEMBLÉES DU CONSEIL**

### 5.1 **Nombre d'assemblées**

Le conseil doit tenir au moins une assemblée par exercice financier et autant d'assemblées additionnelles qu'il juge nécessaires pour traiter les activités d'Ingénieurs Canada.

### 5.2 **Avis**

Le président, le président élu ou n'importe lequel des cinq (5) administrateurs peut, en tout temps, convoquer une assemblée du conseil.

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

### 5.3 Assemblées ouvertes

- (1) Sous réserve des dispositions prévues dans le présent article, toutes les assemblées sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités.
- (2) Une assemblée ou une partie d'une assemblée peut, à la discrétion du président, être fermée aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités si elle porte sur l'un des sujets suivants :
  - (a) la sécurité d'Ingénieurs Canada;
  - (b) des questions personnelles concernant une personne identifiable;
  - (c) l'acquisition, proposée ou en cours, d'actifs par Ingénieurs Canada
  - (d) un litige ou un litige potentiel;
  - (e) la formulation de conseils qui relèvent du privilège avocat-client, y compris les communications nécessaires dans ce cadre;
  - (f) toute autre question déterminée par le comité exécutif ou le conseil

### 5.4 Quorum

- (1) À toute assemblée du conseil, une majorité du nombre total des administrateurs présents forme quorum. Pourvu qu'il y ait quorum au début de l'assemblée, celle-ci peut se poursuivre ou être ajournée, même si le nombre d'administrateurs quittant l'assemblée réduit ce nombre au-dessous du quorum.
- (2) Les administrateurs qui se sont déclarés en conflit d'intérêts sur une question particulière sont comptés pour déterminer le quorum. Nonobstant toute vacance au sein des administrateurs, un quorum du conseil peut exercer tous les pouvoirs du conseil.

### 5.5 Vote

- (1) Aux assemblées du conseil, chaque administrateur a un vote.
- (2) Toute question soulevée à une assemblée du conseil est tranchée conformément aux *Règles de procédures de Robert*, sauf indication contraire dans le présent règlement.

### 5.6 Absence des administrateurs

Si un administrateur est absent à une réunion du conseil, le membre qui a nommé cet administrateur peut envoyer quelqu'un à sa place à titre d'observateur. Celui-ci pourra participer aux discussions du conseil.

### 5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers

Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :

- (a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8;
- (b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant;
- (c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil;
- (d) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme;
- (e) les décisions du conseil portant sur des questions litigieuses ou potentiellement litigieuses et pouvant compromettre l'image publique et la crédibilité de l'organisation, ainsi que sa capacité à réaliser ses objets.

### 5.8 Recommandations du conseil

Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tant qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement :

- (a) l'approbation du plan stratégique;
- (b) le montant de la cotisation par personne;
- (c) l'approbation des initiatives nationales spéciales;

## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'INGÉNIEURS CANADA

(d) la modification ou l'abrogation des Statuts de prorogation (incluant les modifications apportées au nom et aux objectifs d'Ingénieurs Canada) ou du Règlement administratif.

### 5.9 Procès-verbaux des assemblées

Les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil doivent être envoyés à tous les membres du conseil ainsi qu'à tous les membres.

## 6 DIRIGEANTS

6.1 Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.

6.2 Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.

## 7 COTISATION PAR PERSONNE

7.1 Avant le 31 janvier de chaque année, tous les membres doivent indiquer le nombre de personnes inscrites auprès de leur organisme.

7.2 Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).

7.3 Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.

7.4 Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1er juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

## 8 AUDITEUR

8.1 Chaque année, les membres nomment à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

8.2 L'auditeur effectue l'audit des comptes d'Ingénieurs Canada après la clôture de l'exercice financier, et présente aux membres un rapport à ce sujet et au sujet des états financiers d'Ingénieurs Canada, lors de l'assemblée annuelle des membres.

## 9 EXERCICE FINANCIER

9.1 L'exercice financier d'Ingénieurs Canada est l'année civile.

## 10 RÈGLES DE PROCÉDURE

10.1 Dans tous les cas où aucune disposition particulière n'est prévue par la loi ou dans le Règlement administratif, les règles et les usages de la dernière édition des *Règles de procédure de Robert* s'appliquent autant que possible, sous réserve qu'aucune mesure ne soit invalidée du seul fait de ne pas adhérer à ces règles.

## 11 MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

11.1 La modification ou l'abrogation du présent règlement peut être proposée par un membre.

## NOTE DE BREFFAGE : POUR DÉCISION

<b>Objectifs du chef de la direction pour 2022</b>		4.6
Objet :	Approuver les objectifs du chef de la direction pour 2022	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les objectifs 2022 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance et Evelyn Spence, Secrétaire générale	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

### Définition du problème/de l'enjeu

- La Politique du conseil 4.7, Surveillance du chef de la direction, établit la procédure à suivre pour évaluer le rendement du chef de la direction et lui fournir une rétroaction et des conseils.
- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels en fonction desquels son rendement peut être mesuré. L'annexe 1 comprend une description des objectifs qui sont proposés pour 2022.

### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction proposés pour 2022.

### Autres options envisagées

- Aucune

### Risques

- Les objectifs définissent les attentes du conseil à l'égard du rendement du chef de la direction. Une absence d'objectifs crée de l'ambiguïté et de l'incertitude quant aux orientations. Ce manque de clarté cause de la confusion et de la frustration au sein du personnel et des organismes de réglementation. L'établissement d'objectifs transparents atténue ce risque.

### Répercussions financières

- Aucune

### Avantages

- Un chef de la direction motivé qui comprend ce qu'il faut pour réussir et qui peut mobiliser et guider le personnel pour stimuler le rendement et produire des résultats.
- Les attentes à l'égard du chef de la direction sont claires pour les administrateurs et administratrices, les organismes de réglementation et le personnel.

## **Consultations**

- Ces objectifs ont été élaborés en fonction du plan stratégique 2022-2024, du plan opérationnel annuel et du budget de 2022 et en concertation avec le chef de la direction, les membres de la direction et les membres du Comité des ressources humaines.

## **Prochaines étapes (si la motion est approuvée)**

- À la fin de l'année, mesurer les résultats des objectifs de 2022 et procéder à l'évaluation du rendement du chef de la direction.

## **Annexes**

- **Annexe 1** : Objectifs du chef de la direction pour 2022

## Objectifs du chef de la direction – 2022

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

### Réalisation des objectifs stratégiques

#### **Priorité stratégique 1.1. : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément**

- Fournir le rapport d'analyse comparative du système d'agrément aux organismes de réglementation et aux autres parties prenantes, et remettre un rapport de synthèse sur ce sujet au comité directeur.
- Fournir le rapport sur la formation en génie aux organismes de réglementation, et remettre un rapport de synthèse sur ce sujet au comité directeur.
- Confirmer (ou infirmer et revoir à la baisse) le désir des organismes de réglementation de créer une exigence nationale en matière de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice et cerner les besoins et les contraintes de cette exigence.
- Consulter les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur (EES) sur le but de l'agrément afin d'éclairer le travail du groupe de travail qui confirmera ou actualisera le but de l'agrément.

#### **Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation**

- Cartographier les pouvoirs législatifs des organismes de réglementation.
- Consulter les groupes de responsables et dégager les leçons tirées des précédents efforts d'harmonisation réglementaire.
- Élaborer un énoncé de position sur l'harmonisation réglementaire et le soumettre à l'approbation du conseil (en décembre).

#### **Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie**

- Produire un document de recherche sur le génie énergétique.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice du génie.

#### **Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30**

- Organiser la Conférence nationale 30 en 30 de 2022.
- Compléter la stratégie visant les employeurs.
- Actualiser le guide Gérer les transitions en collaboration avec l'APEGA et Géoscientifiques Canada, et le publier dans le site public d'Ingénieurs Canada.
- Déployer la nouvelle formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

- Mettre le nouveau module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30.

### **Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice**

- Consulter les organismes de réglementation sur le but, les objectifs et les messages de la campagne.
- Recruter un partenaire pour le marketing et exécuter la stratégie de promotion.
- Parachever le cadre de messages commun pour faire connaître la valeur du permis d'exercice.
- Effectuer les étapes de découverte et d'analyse des écarts pour le programme de rayonnement auprès des diplômés en génie et des ingénieurs stagiaires.
- Effectuer des recherches primaires et secondaires sur les publics cibles.

### **Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence**

- Réaliser une autoévaluation de base au regard de la norme d'Excellence Canada® (analyse des écarts).
- Confirmer l'appropriation des forces et des possibilités identifiées, et prioriser les plans d'action pour améliorer les pratiques, au besoin. Lancer la mise en œuvre des plans d'action prioritaires pour améliorer les pratiques.

### **Plan stratégique 2025-2027**

- Effectuer une analyse contextuelle et la soumettre à la consultation du Bureau d'agrément, du Bureau des conditions d'admission, de DDIC et des organismes de réglementation.

### **Réalisation des principaux objectifs opérationnels axés sur les dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada :**

#### **Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.**

- Mettre en œuvre le système de gestion de l'agrément (Tandem) et former les utilisateurs à son utilisation.

#### **Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.**

- Mettre la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) à la disposition de tous les organismes de réglementation.

**S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada**

- Exécuter l'exercice de vision en tant qu'intrant de l'analyse contextuelle, et fournir des orientations pour les futurs travaux de recherche réglementaire.

**Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.**

- Développer un nouvel outil de gestion du registre de la mobilité pour l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et l'APEC Engineers Agreement (APEC-EA).

**Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels**

- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire.
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.

**Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.**

- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de mobilisation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

**Stabilité organisationnelle**

- Mener le sondage triennal sur l'engagement des employés, dans le but d'améliorer la cote globale d'engagement de l'organisation (au-delà des 73 % enregistrés en 2019).
- Mettre en œuvre un nouveau système de gestion du rendement du personnel.
- Respecter le budget de 2022 et produire les rapports appropriés.
- Élaborer le budget de 2023 (comprenant la cotisation par personne proposée pour 2025 et des prévisions pluriannuelles) et le faire approuver par le conseil.
- Mettre en œuvre les modules suivants du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) :
  - Module de recrutement et de sélection



➤ Module d'intégration

- Élaborer des plans de relève du personnel
- Élaborer et mettre en œuvre le programme de formation sur la gestion du leadership
- Lancer le programme de gestion des bénévoles
- Mettre en œuvre et lancer le logiciel de gestion du conseil
- Évaluer et mettre en place les ajustements post-pandémie nécessaires du milieu de travail.

**Réalisation des éléments contenus dans les objectifs pour 2021 qui ne sont pas entièrement atteints ou mentionnés ci-dessus**

- Planifier la transition du système de gestion de l'agrément et en faciliter l'adoption par les EES, le Bureau d'agrément et Ingénieurs Canada.
- Compléter le déploiement de la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les EES.
- Mettre la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) à la disposition de tous les organismes de réglementation.
- Évaluer et mettre en place les ajustements post-pandémie nécessaires du milieu de travail.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices		4.7
Objet :	Approuver le contenu des sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices pour 2022	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>Que le conseil approuve le contenu du sondage d'autoévaluation du conseil et du sondage d'évaluation des administrateurs et administratrices, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance, et Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

### Définition du problème/de l'enjeu

- C'est la troisième année que le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à l'évaluation annuelle du conseil et des administrateurs et administratrices.
- Le conseil a établi la politique 4.12, *Autoévaluation du conseil* et la politique 4.13, *Évaluation des administrateurs* pour s'assurer qu'il existe des possibilités d'évaluer le rendement et les contributions du conseil et de chacun des administrateurs et administratrices et d'en discuter. Les politiques suivantes soutiennent également ces évaluations :
  - Politique 4.1, *Responsabilités du conseil*
  - Politique 4.2, *Responsabilités des administrateurs*
  - Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*
- Les sondages d'évaluation (présentés à l'annexe 1) ont été créés conformément à ces politiques et sont similaires dans leur structure aux sondages de l'an dernier, les améliorations suivantes ayant été apportées à leur contenu :
  - Les échelles de notation ont été ajustées dans chacun des questionnaires, les répondants devant maintenant indiquer leur degré d'accord avec chaque énoncé des différents sondages.
  - Dans le questionnaire d'évaluation du conseil, les répondants sont désormais invités à mesurer avec quelle *efficacité* le conseil s'acquitte de ses diverses responsabilités (des termes qualificatifs supplémentaires ont été ajoutés pour faciliter l'évaluation). Dans le passé, les répondants devaient indiquer s'ils croyaient que le conseil était très compétent, compétent ou devait s'améliorer dans chacun de ses domaines de responsabilité. Cependant, la plupart de ces aspects étaient difficiles à évaluer et ne fournissaient pas beaucoup de données utiles sur l'efficacité ou le rendement réels du conseil. En outre, dans le questionnaire d'évaluation par les pairs, les questions portant sur les aspects considérés comme difficiles à mesurer par d'autres (par exemple, si le pair consacre suffisamment de temps à l'exécution de ses fonctions et responsabilités d'administratrice ou connaît les règles, etc. de l'organisme de réglementation qui l'a nommé) ont été supprimées, car elles ne fournissaient pas d'informations d'évaluation utiles ou pertinentes.

- Des questions ont été ajoutées au sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices afin de recueillir des données démographiques visant à confirmer les efforts déployés par Ingénieurs Canada pour relever le Défi 50-30 du gouvernement du Canada, efforts que le conseil a appuyés en mai 2021. Les réponses aux questions de cette section seront facultatives, les administrateurs et administratrices étant invités à déclarer volontairement (et ayant la possibilité de ne pas répondre) la façon dont ils s'identifient (c.-à-d. comme Autochtone, Noir, personne de couleur, personne en situation de handicap, non binaire, etc.) L'objectif de cette collecte d'information et une déclaration de confidentialité ont été ajoutés et sont clairement indiqués dans la demande d'information.
- Des questions ont également été ajoutées pour mesurer la satisfaction des administrateurs et administratrices envers les possibilités de développement offertes en 2021.

### **Action/recommandation proposée**

- Que le conseil approuve le contenu des sondages d'évaluation.

### **Autres options envisagées**

- Aucune.

### **Risques**

- Le fait de ne pas évaluer le conseil et les administrateurs et administratrices les exposerait, eux et l'organisme, au risque de ne pas se conformer aux politiques.

### **Répercussions financières**

- Aucune

### **Avantages**

- Mesurer les actions du conseil et des administrateurs et administratrices apportera les avantages suivants :
  - Amélioration de l'efficacité du conseil en tant qu'instance de gouvernance;
  - Occasion pour les administrateurs et administratrices de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
  - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs et administratrices.
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement, la planification de la relève, et les futures activités d'affectation de rôles.

### **Consultation**

- Le sondage a été élaboré conformément au Manuel des politiques du conseil et approuvé par le Comité RH à sa réunion de décembre.

### **Prochaines étapes (si la motion est adoptée)**

- Une fois les sondages approuvés par le conseil, le personnel les distribuera aux administrateurs et administratrices, qui auront deux semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois que la période de sondage sera terminée et que les rapports auront été préparés pour les administrateurs et administratrices évalués par leurs pairs, le président élu, ou son mandataire désigné, examinera et présentera les rapports.
- Après la présentation des rapports, les administrateurs et administratrices évalués par leurs pairs pourront demander de rencontrer le président élu, ou son mandataire, pour discuter des résultats.

### **Annexe**

- **Annexe 1** : Sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices (avec description de la structure et du contenu)

## Annexe 1 - Structure et contenu des sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices

### A. Évaluation du conseil

#### Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.1, *Responsabilités du conseil* et 4.12, *Autoévaluation du conseil*. Tous les membres du conseil sont invités à répondre chaque année à ce sondage d'évaluation.

#### Introduction au sondage d'évaluation du conseil

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'autoévaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

Comment les résultats du sondage seront-ils utilisés? Le Comité des ressources humaines assurera la supervision du rapport d'évaluation et de toute recommandation en émanant. Vos réponses et commentaires anonymisés figureront dans le rapport d'évaluation.

#### Évaluation des responsabilités

1. Veuillez mesurer l'efficacité avec laquelle le conseil s'acquitte de ses responsabilités en indiquant votre degré d'accord avec les énoncés suivants:

<b>Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 <i>Responsabilités du conseil</i>)</b>	<b>5 – Tout à fait d'accord</b>	<b>4 – D'accord</b>	<b>3 – Ni d'accord ni en désaccord</b>	<b>2 – En désaccord</b>	<b>1 – Totalement en désaccord</b>	<b>Commentaires</b>
1. Le conseil est efficace dans sa capacité à se tenir responsable et à tenir responsables les subordonnés directs en :						
a) Établissant et utilisant un profil de compétences pour le conseil dans son ensemble.						
b) Établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et administratrices.						
c) Établissant et utilisant des profils de compétences pour tous les présidents et présidentes de comités.						
d) Gérant le chef de la direction en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.						

<b>Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 Responsabilités du conseil)</b>	<b>5 – Tout à fait d'accord</b>	<b>4 – D'accord</b>	<b>3 – Ni d'accord ni en désaccord</b>	<b>2 – En désaccord</b>	<b>1 – Totalement en désaccord</b>	<b>Commentaires</b>
e) Gérant les présidents et présidentes de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.						
2. Le conseil maintient un processus efficace favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction						
3. Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en :						
a) Élaborant un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux						
b) S'assurant que les plans et les budgets opérationnels annuels qui sont élaborés spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique						
c) S'assurant que l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettent de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs du plan stratégique						
d) S'assurant que l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettent de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs des plans opérationnels						
4. Le conseil s'assure qu'un processus efficace est en place pour l'élaboration et la révision périodique des politiques du conseil						

<b>Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 Responsabilités du conseil)</b>	<b>5 – Tout à fait d'accord</b>	<b>4 – D'accord</b>	<b>3 – Ni d'accord ni en désaccord</b>	<b>2 – En désaccord</b>	<b>1 – Totalemment en désaccord</b>	<b>Commentaires</b>
5. Le conseil s'assure que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil						
6. Le conseil assure :						
a) L'orientation rapide et efficace des nouveaux administrateurs et administratrices						
b) Le développement continu pertinent et approprié des administrateurs administratrices et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil						
7. Le conseil maintient une relation ouverte avec les principales parties prenantes :						
a) La Fédération canadienne étudiante de génie (comme indiqué dans la politique 7.2 du conseil)						
b) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (comme indiqué dans la politique 7.3 du conseil)						

2. Veuillez indiquer votre degré de satisfaction quant aux possibilités de développement et soutiens offerts aux administrateurs et administratrices, et fournir des commentaires dans les zones prévues [de très satisfait.e (5) à peu satisfait.e (1); S/O indique que vous n'avez pas participé] :
1. Formation en ligne Les 4 saisons de la réconciliation (accès continu)
  2. Cours en ligne « Board-on-Board » de la Canadian Nonprofit Academy (accès continu)
  3. Atelier sur les préjugés inconscients, donné par Catalyst en juin 2021
  4. Formation sur la facilitation virtuelle, donnée par Facilitation First au conseil et aux présidents et présidentes de comités de 2021-2022
  5. Liste de contacts « camarades du conseil », fournie lors de l'orientation des nouveaux administrateurs et administratrices
3. Pour faciliter la planification de futures possibilités d'éducation du conseil, veuillez indiquer deux ou trois aspects sur lesquels vous aimeriez vous concentrer l'an prochain afin de poursuivre votre développement personnel en tant qu'administrateur ou administratrice et d'améliorer votre contribution aux travaux du conseil : \_\_\_\_\_

4. Aimeriez-vous ajouter des commentaires concernant l'efficacité du conseil? Les commentaires généraux pourront être communiqués au conseil, mais de façon anonyme, sauf si vous indiquez clairement ci-dessous qu'ils doivent demeurer confidentiels.

## B. Autoévaluation des administrateurs et administratrices

### Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques *4.2 Responsabilités des administrateurs*, *4.8 Profil de compétences du conseil* et *4.13 Évaluation des administrateurs*. Tous les administrateurs et administratrices sont invités chaque année à procéder à leur autoévaluation; les nouveaux membres du conseil reçoivent le questionnaire durant le processus d'orientation.

### Introduction à l'autoévaluation des administrateurs et administratrices

Le processus d'évaluation des administrateurs et administratrices est en place pour soutenir leur développement, les aider à améliorer leur contribution au conseil, et leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada.

Comment vos réponses seront-elles utilisées? L'évaluation individuelle vise les objectifs suivants :

- Assurer le suivi des efforts déployés par Ingénieurs Canada pour atteindre la parité des genres et une représentation significative au sein du conseil;
- Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
- Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs et administratrices;
- Informer le président élu ou la présidente élue des forces, des faiblesses, des capacités et des souhaits des membres du conseil qu'il ou elle dirigera au cours de l'année à venir.

Les résultats contribueront aussi à la création des profils de compétences des administrateurs et administratrices et du conseil dans son ensemble, qui seront utilisés pour les nominations, le développement continu, et la composition des comités.

1. Veuillez indiquer votre nom : \_\_\_\_\_

### Mesure des caractéristiques démographiques des administrateurs et administratrices

Le conseil s'efforce d'atteindre une représentation basée sur la population canadienne, conformément à l'engagement d'Ingénieurs Canada envers le [Défi 50-30](#) du gouvernement fédéral. Les **questions ci-dessous sont facultatives**, mais les réponses que vous fournirez seront recueillies et utilisées pour aider le conseil à mesurer les efforts qu'il déploie pour relever le Défi 50-30 et respecter ses engagements et stratégies en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Les renseignements nominatifs qui sont obtenus dans cette section demeureront confidentiels et ne seront consultés, visualisés et divulgués que par les personnes qui ont strictement besoin de connaître ces renseignements aux fins de l'administration du sondage et de l'analyse des résultats (à savoir le personnel d'Ingénieurs Canada qui travaille au sein de l'équipe de gouvernance, et le président élu ou la présidente élue, ou son mandataire). Tous les renseignements personnels recueillis, utilisés, divulgués ou conservés dans le cadre de l'administration de ce sondage seront traités conformément à la politique de confidentialité d'Ingénieurs Canada, et aucun renseignement permettant d'identifier une personne ne sera divulgué sans son consentement préalable. Il est entendu qu'en ce qui concerne les rapports sur les données démographiques

recueillies dans le cadre de ce sondage, les renseignements seront agrégés et ne seront pas attribués à une personne en particulier. Pour plus d'information sur la façon dont les données que vous fournissez volontairement dans cette section seront utilisées, divulguées ou conservées, veuillez contacter [evelyn.spence@ingenieurscanada.ca](mailto:evelyn.spence@ingenieurscanada.ca).

Étant donné la nature interconnectée de l'identité, des catégories telles que le genre, la race et les capacités, il est entendu que certaines de ces catégories peuvent se chevaucher.

2. Êtes-vous actuellement un ingénieur ou une ingénieure en exercice?
  - Oui
  - Non
  - Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
3. Êtes-vous diplômé.e :
  - D'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
  - D'un programme non agréé par le BCAPG
  - Mon parcours était différent (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
4. Avec quelle catégorie de genre vous identifiez-vous le plus?
  - Femme (incluant les femmes avec expérience trans)
  - Homme (incluant les hommes avec expérience trans)
  - Genre fluide
  - Genre non conforme/non binaire
  - Autre catégorie de genre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
  - Préfère ne pas répondre
5. Vous identifiez-vous comme (veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent) :
  - Autochtone (p. ex. : membre d'une Première Nation [Amérindien], Métis ou Inuit)?
  - Noir
  - Personne de couleur
  - Personne LGBTQ2S+
  - Personne en situation de handicap

### Évaluation des compétences des administrateurs et administratrices

Le profil de compétences du conseil d'Ingénieurs Canada (politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*) reflète les compétences et expériences collectives jugées nécessaires à une gouvernance efficace. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences.



Les cotes fournies ci-dessous aideront le Comité RH à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer et de former des membres du conseil.

6. Considérant les compétences souhaitées suivantes, veuillez coter votre degré d'expérience et de connaissances dans chaque domaine :

<b>Compétences des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.8 Profil de compétences du conseil)</b>	<b>2 – Grande expérience</b>	<b>1 – Une certaine expérience</b>	<b>0 – Expérience limitée ou aucune expérience</b>	<b>Commentaires (dans leur intégralité)</b>
6.1. Expérience de gouvernance et de leadership d'un conseil : Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur.				
6.2. Expérience des affaires et de la gestion : Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles.				
6.3. Expérience du fonctionnement des organismes de réglementation : Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.				
6.4. Expérience de la comptabilité et des finances : Compréhension de la gestion comptable ou financière.				
6.5. Expérience en planification stratégique : Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme.				
6.6. Expérience en gestion de risques : Expérience en gestion des risques d'entreprise.				

### Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices

Les questions suivantes s'appliquent aux responsabilités de chaque administrateur ou administratrice, telles qu'énoncées dans la politique 4.2, *Responsabilités des administrateurs*.

Les cotes attribuées ci-dessous aideront à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer des membres du conseil.

7. Considérant les responsabilités de chaque administrateur ou administratrice, veuillez indiquer votre degré d'accord avec chacun des énoncés suivants :

<b>Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)</b>	<b>5 - Tout à fait d'accord</b>	<b>4 - D'accord</b>	<b>3 - Ni d'accord ni en désaccord</b>	<b>2 - En désaccord</b>	<b>1- Totalemment en désaccord</b>	<b>Commentaires</b>
7.1. Je connais et comprends les activités d'Ingénieurs Canada.						

<b>Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 <i>Responsabilités des administrateurs</i>)</b>	<b>5 - Tout à fait d'accord</b>	<b>4 - D'accord</b>	<b>3 - Ni d'accord ni en désaccord</b>	<b>2 - En désaccord</b>	<b>1- Totalement en désaccord</b>	<b>Commentaires</b>
7.2. Je suis en mesure de consacrer suffisamment de temps pour m'acquitter de mes fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice						
7.3. Je comprends les questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation						
7.4. J'assiste aux réunions du conseil et de comités (s'il y a lieu), ponctuellement et adéquatement préparé.e pour discuter des sujets à l'ordre du jour						
7.5. Lors des réunions du conseil, je suis disposé.e à discuter librement et ouvertement des questions abordées						
7.6. Lors des réunions du conseil et de comités (s'il y a lieu), je m'efforce de respecter les points de vue divergents et d'en arriver à un consensus						
7.7. Je m'efforce de respecter les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation						
7.8. Je participe activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail						
7.9. S'il y a lieu, je fais part des opinions, des préoccupations et des décisions du conseil à mon organisme de réglementation						
7.10. Je sollicite les avis de mon organisme de réglementation sur les questions qui seront débattues par le conseil afin de pouvoir communiquer au besoin sa position au conseil d'IC						
7.11. J'informe mon organisme de réglementation des questions qui seront soumises aux membres						
7.12. Je connais les règles, réglementations, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui m'a nommé.e						
7.13. Je connais les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada						
7.14. Je connais les règles de procédure et de bonne conduite des réunions d'Ingénieurs Canada						
7.15. Je participe aux activités éducatives du conseil (p. ex. : le programme en ligne « Board-on-Board », la formation en ligne Les 4 saisons de la réconciliation, les séances de formation des administrateurs et administratrices tenues en marge des réunions du conseil, etc.)						

8. *Le Comité RH utilisera l'information suivante, en toute confidentialité, pour recommander des membres et des présidents ou présidentes de comités.*

Considérant votre mandat complet en tant que membre du conseil, veuillez répondre aux questions suivantes :

8.1. J'aimerais accéder au(x) poste(s) suivant(s) (sélectionner tous les postes pertinents) :

- Président.e élu.e (la succession mène aux postes de président.e du Comité RH, de président.e, puis de président.e sortant.e)
  - En quelle année avez-vous l'intention de vous présenter au poste de président.e élu.e?
- Président.e du Comité sur la gouvernance
- Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- Président.e du Groupe de travail sur la collaboration
- J'aimerais contribuer d'autres façons (boîte de commentaires) \_\_\_\_\_
- Je vais m'en tenir pour le moment à mon rôle d'administrateur ou d'administratrice
- Cette question ne s'applique pas à moi en raison du statut de mon mandat actuel

8.2. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes intéressé.e à participer aux comités et groupes de travail suivants à compter de juin 2022, en tenant compte du mandat indiqué pour chaque rôle et de la durée restante de votre mandat comme administrateur ou administratrice (1 étant le plus grand intérêt, 8 étant le plus faible) :

- Groupe de travail sur la collaboration (mandat de trois ans)
- Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) (mandat de deux ans)
- Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) (mandat de deux ans)
- Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (mandat d'un an)
- Comité sur la gouvernance (mandat d'un an)
- Comité RH (Ressources humaines) (mandat d'un an)
- Groupe de travail sur la planification stratégique (mandat de trois ans)
- Champion ou championne 30 en 30 (mandat d'un an)
- Je préférerais continuer d'observer les divers comités pour le moment (cocher, le cas échéant)
- Cette question ne s'applique pas à moi en raison du statut de mon mandat actuel (cocher, le cas échéant)

## C. Évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

### Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.2 *Responsabilités des administrateurs* et 4.13 *Évaluation des administrateurs*. Les administrateurs et administratrices sont évalués par leurs pairs au cours de la deuxième année de leur premier mandat, puis au cours de la première année de leur second mandat. Les noms indiqués dans le tableau suivant reflètent cette disposition.

### Introduction à l'évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

Le processus d'évaluation par les pairs s'applique aux administrateurs et administratrices qui en sont à la deuxième année de leur premier mandat et à la première année de leur second mandat. Les résultats de cette évaluation seront fournis à chaque administrateur et administratrice et seront examinés par le président élu. Pour vous assurer que votre rétroaction est correctement traitée, veuillez utiliser la colonne appropriée lorsque vous fournissez des commentaires. Merci de prendre le temps d'évaluer vos collègues.

### Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices par les pairs

La question suivante se rapporte aux responsabilités que doivent assumer les administrateurs et administratrices, tel que stipulé dans la politique 4.2.

1. En considérant le rendement de chaque administrateur ou administratrice, indiquez votre degré d'accord avec les énoncés suivants [cotes : 3 – D'accord, 2 – Ni d'accord ni en désaccord, 1 – En désaccord, 0 – Pas en mesure d'évaluer, plus commentaires]

<b>Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 <i>Responsabilités des administrateurs</i>)</b>	<b>Victor Benz</b>	<b>Tim Joseph</b>	<b>Nancy Hill</b>	<b>Nicolas Turgeon</b>	<b>Maxime Belletête</b>	<b>Sudhir Jha</b>	<b>Dawn Nedohin-Macek</b>
1.1. Comprend les affaires et activités d'Ingénieurs Canada							
1.2. Semble se tenir informé.e des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.							
1.3. Discute librement et ouvertement de toutes les questions lors des réunions du conseil							
1.4. Respecte les points de vue divergents et s'efforce d'en arriver à un consensus lors des réunions							
1.5. Participe activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail							
1.6. Connaît et comprend les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada							
1.7. Connaît les règles de procédure et de bonne conduite des réunions d'Ingénieurs Canada							
1.8. Participe aux activités éducatives du conseil qui l'aident à s'acquitter de ses responsabilités							

<b>Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)</b>	<b>Victor Benz</b>	<b>Tim Joseph</b>	<b>Nancy Hill</b>	<b>Nicolas Turgeon</b>	<b>Maxime Belletête</b>	<b>Sudhir Jha</b>	<b>Dawn Nedohin-Macek</b>
Il y a deux options pour fournir une rétroaction ouverte :							
2. <b>Commentaires anonymes</b> : Ces commentaires sont destinés au président élu (ou son mandataire) seulement, et demeureront confidentiels. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être correctement analysés.							
3. <b>Commentaires ouverts</b> : Ces commentaires (anonymisés) figureront dans le rapport d'évaluation de votre collègue. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être transmis à la personne concernée.							

### Communication des résultats après l'évaluation par les pairs

Les personnes évaluées recevront un rapport comprenant la compilation des réponses, ainsi que les commentaires ouverts fournis dans le sondage. Chaque administrateur ou administratrice évalué.e peut programmer une rencontre avec le président élu ou la présidente élue pour discuter de ses résultats. Cette rencontre facultative serait axée sur :

- Les occasions de formation : aspects à améliorer et éventuels soutiens dont a besoin l'administrateur ou l'administratrice
- Les possibilités de participation : détermination de l'intérêt de l'administrateur ou de l'administratrice à l'égard de contributions et de rôles futurs au conseil, ainsi que des possibilités de succession.